



Avanquest® software

Société anonyme au capital de 16.190.731 euros
Siège social : 89-91 Boulevard National - 92250 La Garenne-Colombes
329.764.625 R.C.S Nanterre

DOCUMENT DE REFERENCE

2009/10

(Exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010)



Le présent document de référence a été déposé le 16 décembre 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social d'Avanquest Software 89-91 boulevard National – 92257 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet d'Avanquest Software <http://www.avanquest.com>.

INDEX

1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	5
1.3. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE	5
1.4. RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	5
1.4.1. Monsieur Bruno Vanryb, Président Directeur Général	5
1.4.2. Monsieur Thierry Bonnefoi, Directeur Administratif et Financier Groupe	5
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	6
2.1.1. Aplitec.....	6
2.1.2. Ernst & Young Audit	6
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	6
2.2.1. Monsieur Jean-Pierre Larroze	6
2.2.2. Auditex.....	6
2.2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes.....	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4. FACTEURS DE RISQUES	8
4.1. RISQUE CLIENTS	8
4.2. RISQUE FOURNISSEURS.....	8
4.3. RISQUE DE MARCHE.....	8
4.3.1. Risque de Change	8
4.3.2. Risque de Taux d'Intérêt.....	9
4.3.3. Risque sur les Actions	9
4.4. RISQUE DE LIQUIDITE.....	9
4.5. RISQUES TECHNOLOGIQUES	10
4.6. RISQUES JURIDIQUES, RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	10
4.7. RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES.....	11
4.8. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	11
4.9. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES	11
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	12
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	12
5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social	12
5.1.2. Forme juridique.....	12
5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité.....	12
5.1.4. Date de constitution, durée de vie	12
5.1.5. Exercice social.....	12
5.1.6. Objet social (article 2 des statuts).....	12
5.1.7. Evènements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la société	12
5.2. INVESTISSEMENTS	13
5.2.1. Principaux investissements réalisés.....	13
5.2.2. Principaux investissements en cours.....	13
5.2.3. Principaux investissements planifiés	13
6. APERÇU DES ACTIVITES	14
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	14
6.1.1. Développement de logiciels.....	14
6.1.2. Canaux de commercialisation.....	15
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	16
6.2.1. Marché des logiciels de communication et convergence multimédia	16
6.2.2. Marché des logiciels de sécurité & utilitaires	16
6.2.3. Marché des logiciels d'imagerie et de graphisme	17
6.2.4. Marché des logiciels de loisirs numériques	17
7. ORGANIGRAMME	18
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 30 NOVEMBRE 2010	18
7.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL.....	19
7.3. RELATIONS MERE-FILIALES.....	19
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	21
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	21
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	22
9.1. SITUATION FINANCIERE AU 31 MARS 2010	22
9.2. RESULTATS DE L'EXERCICE 2009/10	22
9.3. SITUATION FINANCIERE 1 ^{ER} SEMESTRE 2010/11	22

9.4.	RESULTAT OPERATIONNEL DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2010/11	22
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	23
10.1.	CAPITAUX PROPRES	23
10.2.	FLUX DE TRESORERIE.....	23
10.3.	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT	23
10.4.	INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LES OPERATIONS DU GROUPE.....	23
10.5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX SOURCES DE FINANCEMENTS POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISES AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1	23
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	24
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	25
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ DU GROUPE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	25
12.2.	TENDANCES, INCERTITUDES, DEMANDES, ENGAGEMENTS OU EVENEMENTS RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	25
13.	PREVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE.....	26
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	27
14.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE.....	27
14.1.1.	<i>Conseil d'administration.....</i>	27
14.1.2.	<i>Direction Générale - Comités de Direction</i>	31
14.1.3.	<i>Pacte d'actionnaires</i>	31
14.2.	CONFLITS D'INTERETS	31
14.3.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	37
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	39
16.1.	ECHÉANCES DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	39
16.2.	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A L'EMETTEUR OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT	40
16.3.	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (EXERCICE 2009-2010 CLOS AU 31 MARS 2010)	40
16.4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AVANQUEST SOFTWARE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	46
17.	SALARIES.....	47
17.1.	EFFECTIFS – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	47
17.2.	PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS	48
17.3.	DESCRIPTION DES ACCORDS DE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	50
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	51
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	51
18.2.	ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.....	52
18.3.	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	52
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	53
20.	INFORMATIONS FINANCIERES.....	54
20.1.	<i>Comptes consolidés au 31 Mars 2010</i>	54
20.1.1.	<i>Etat du Résultat Global.....</i>	54
20.1.2.	<i>Etat de Situation Financière.....</i>	55
20.1.3.	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés</i>	56
20.1.4.	<i>Tableau de variations des capitaux propres consolidés</i>	57
20.1.5.	<i>Annexe aux comptes consolidés</i>	58
20.1.6.	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010</i>	82
20.2.	<i>Extraits des comptes sociaux d'Avanquest Software au 31 mars 2010</i>	84
20.2.1.	<i>Compte de résultat au 31/03/2010</i>	84
20.2.2.	<i>Bilan actif au 31/03/2010</i>	85
20.2.3.	<i>Bilan Passif au 31/03/2010</i>	86
20.2.4.	<i>Annexe aux comptes sociaux</i>	86
20.2.5.	<i>Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2010</i>	88
20.3.	<i>Rapport financier semestriel - période du 1er avril au 30 septembre 2010</i>	90
20.3.1.	<i>Attestation du responsable</i>	90
20.3.3.	<i>Etat du Résultat Global.....</i>	91
20.3.4.	<i>Etat de Situation Financière.....</i>	92
20.3.5.	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidé</i>	93
20.3.6.	<i>Tableau de variations des capitaux propres</i>	94
20.3.7.	<i>Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés</i>	95
20.3.8.	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle</i>	101
20.3.9.	<i>Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2010 d'Avanquest Software.....</i>	103

20.4.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	104
20.5.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	104
20.6.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	104
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	105
21.1.	CAPITAL SOCIAL	105
21.1.1.	<i>Evolution du capital.....</i>	105
21.1.2.	<i>Tableau d'évolution du capital</i>	106
21.1.3.	<i>Capital autorisé non émis</i>	106
21.1.4.	<i>Capital potentiel</i>	107
21.1.5.	<i>Nantissement du capital</i>	108
21.1.6.	<i>Titres non représentatifs de capital</i>	108
21.1.7.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....</i>	108
21.1.8.	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....</i>	109
21.1.9.	<i>Dividendes.....</i>	109
21.1.10.	<i>Marché du titre</i>	109
21.1.11.	<i>Programme de rachat de titres.....</i>	110
21.2.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	111
21.2.1.	<i>Objet social (article 2).....</i>	111
21.2.2.	<i>Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	111
21.2.3.	<i>Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 22).....</i>	112
21.2.4.	<i>Modification des droits des actionnaires.....</i>	112
21.2.5.	<i>Assemblées Générales (article 19).....</i>	112
21.2.6.	<i>Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société</i>	112
21.2.7.	<i>Dispositions relatives aux franchissements de seuils.....</i>	112
22.	CONTRATS IMPORTANTS	113
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	114
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	115
24.1.	MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	115
24.2.	AGENDA FINANCIER 2010/2011	115
24.3.	RECAPITULATIF AGENDA FINANCIER 2009/2010.....	115
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	116

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Bruno Vanryb, Président Directeur Général d'Avanquest Software.

1.2. Attestation du Responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 90 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 82, 88 et 101 dudit document qui contiennent des observations attirant l'attention sur certaines notes des annexes relatives aux changements de méthodes comptables résultant de l'application des normes IAS 1 révisée et IFRS 8, ainsi que sur la note 9.3 "Secteurs opérationnels". Il est rappelé que les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2009, ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 7.4 de l'annexe « risque de liquidité », sans remettre en cause leur opinion». Les contrôleurs légaux ont également attiré l'attention sur la note 4.3 dans leur rapport sur les comptes annuels au 31 mars 2009. »

La Garenne-Colombes, le 16 décembre 2010

Bruno Vanryb

Président Directeur Général

1.3. Informations incluses par référence

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés d'Avanquest Software pour 2007/08 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.1 et 20.1.7, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 septembre 2008 sous le numéro D.08-0629 complété de son actualisation déposée le 16 février 2009 sous le numéro D.08-0629-A01
- Les comptes consolidés d'Avanquest Software pour 2008/09 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.1 et 20.1.7, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 décembre 2009 sous le numéro D.09-800.

Ces deux documents de référence sont disponibles sur le site Internet de la société <http://www.avanquest.com> et de l'Autorité des Marchés Financiers <http://www.amf-france.org>

1.4. Responsables de l'information financière

1.4.1. Monsieur Bruno Vanryb, Président Directeur Général

Avanquest Software

Immeuble Vision Défense

89/91 boulevard National

92257 – La Garenne-Colombes cedex

Tél. : 01 41 27 19 70 - Fax : 01 41 27 37 60

1.4.2. Monsieur Thierry Bonnefoi, Directeur Administratif et Financier Groupe

Avanquest Software

Immeuble Vision Défense

89/91 boulevard National

92257 – La Garenne-Colombes cedex

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

2.1.1. Aplitec

44 Quai de Jemmapes, 75010 Paris. Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une première fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mai 2004, puis une seconde fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2010 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

L'associé signataire du dossier Avanquest Software chez Aplitec était Monsieur Pierre Laot jusqu'en août 2009, remplacé par Monsieur Gérard Leplé depuis cette date.

2.1.2. Ernst & Young Audit

Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche, 92037 Paris-la Défense cedex. Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

L'associée signataire du dossier Avanquest Software chez Ernst & Young Audit est Madame Any Antola.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

2.2.1. Monsieur Jean-Pierre Larroze

44 Quai de Jemmapes, 75010 PARIS. Nommé le 27 mai 2004 pour une durée de six exercices. Le mandat de Monsieur Larroze a été renouvelé pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2010 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

2.2.2. Auditex

Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche, 92037 Paris-la Défense cedex. Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

L'associé signataire du dossier Avanquest Software chez Auditex est Monsieur Emmanuel Roger.

2.2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

	Aplitec				Ernst & Young Audit			
	Montant en € 2009/10	Montant en € 2008/09	% 2009/10	% 2008/09	Montant en € 2009/10	Montant en € 2008/09	% 2009/10	% 2008/09
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	105 000	104 416	56%	54%	110 000	110 110	36%	38%
- Filiales intégrées globalement	63 080	88 152	34%	45%	140 658	148 902	46%	52%
• Missions accessoires								
- Emetteur	20 850	2 500	10%	1%	52 000	29 820	17%	10%
- Filiales intégrées globalement					4 000			
Sous-total	188 930	195 068	100%	100%	306 658	288 832	100%	100%
Autres prestations	-	-			-	-		
Sous-total	-	-			-	-		
Total	188 930	195 068	100%	100%	306 658	288 832	100%	100%

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données consolidées (M€)	Exercice 2009/10	Exercice 2008/09	Exercice 2007/08 (sur 15 mois)
Chiffre d'affaires net	88,2	104,1	140,4
Résultat opérationnel courant	4,5	0,9	-11,9
Résultat opérationnel	4,6	-6,1	-1,2
Résultat net (part du groupe)	0,2	-11,8	-14,0
Résultat par action (en €)	0,02	-1,09	-1,60
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	0,02	-1,09	-1,60
Capitaux propres part du groupe	98,3	88,8	93,7
Dettes financières	30,2	26,6	18,9
Trésorerie disponible	20,4	14,6	11,6
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	0,10	0,14	0,08

Le tableau ci-dessous est issu du communiqué de presse du 10/11/2010.

	1er trim.	2e trim.	1er sem 10-11	1er sem 09-10
En M€				
Chiffre d'affaires consolidé	19,9	20,6	40,5	38,6
Marge brute	12,6	12,4	25	23,9
% du CA	63,5%	60,2%	61,8 %	61,8 %
Résultat opérationnel courant avant charges liées aux stock-options	-0,2	+0,6	0,3	0,0
Résultat opérationnel courant	-0,4	+0,4	0,0	-0,4
Résultat net	-0,6	-1,4	-2,1	-1,5

4. FACTEURS DE RISQUES

La Société a effectué une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Avanquest Software, la société mère, et ceux supportés par le groupe, ces facteurs de risques étant, sauf précision spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du groupe.

4.1. Risque Clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 33,1M€ et représente 37,5% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 35% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2009/10, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 7,4% du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 5,8%, le troisième client 4,0% et le quatrième 3,8%.

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest Software et de l'historique des relations, il existe peu de risque client .

Le groupe dispose par ailleurs d'une police d'assurance crédit.

La relative concentration du poste Clients s'explique par la stratégie de ventes du groupe auprès de grands comptes :

- en OEM par le référencement de ses produits auprès des premiers fabricants mondiaux de micro-ordinateurs, de modems et de téléphones mobiles notamment ;
- en distribution par un système de vente indirecte auprès des grossistes, de la grande distribution, d'enseignes de multi-spécialistes notamment.

Certaines activités comme l'OEM sont par définition plus rentables que d'autres. En conséquence, une baisse de chiffre d'affaires avec un des principaux clients OEM impacte plus fortement les marges du groupe à chiffre d'affaires comparable qu'un client d'une autre activité. Enfin l'activité OEM d'Avanquest Software est dépendante du succès commercial de ses propres clients qui agissent pour certains sur des marchés hautement volatils et concurrentiels comme celui des téléphones mobiles.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités en diversifiant les zones géographiques, et la montée en puissance de l'activité internet qui permet un accès direct au consommateur final, permet à Avanquest Software d'accentuer la diversification de sa clientèle et de réduire ainsi les risques clients

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

4.2. Risque Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest Software. Avanquest Software et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédérom pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Avanquest Software est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest Software, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires est liée par des accords de longue durée avec leurs fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

4.3. Risque de marché

4.3.1. Risque de Change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 1,3M\$ pour l'exercice 2009/10.

La Société bénéficie de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Avanquest Software

Depuis le 1^{er} octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en capitaux propres.

L'évolution des monnaies étrangères contre l'euro a un impact de conversion sur les comptes de résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Une évolution défavorable de l'euro de 1% aurait un impact d'environ 0,5M€ sur le chiffre d'affaires et d'environ 0,05M€ sur le résultat opérationnel au 31 mars 2010.

4.3.2. Risque de Taux d'Intérêt

Les emprunts contractés par Avanquest Software (13,1 M€ au 30 septembre 2010) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois ou 6 mois pour la partie tirée en euros ou le Libor 6 mois pour la partie tirée en dollar. L'obligation convertible d'un montant de 4M€ est à taux fixe.

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (2,1M\$) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain.

Afin de protéger les résultats du Groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place pour des montants de 7M\$, pour la partie de la ligne tirée en dollars et 8,8 M€ pour la partie tirée en euros. La valeur de marché au 30 septembre 2010 des instruments dérivés de taux est de -705 K€

Une augmentation des taux d'intérêts variables de 1% aurait un impact négatif sur les charges financières annuelles de l'ordre de 0,15M€

4.3.3. Risque sur les Actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres consolidés), soit 22.750 actions au 30 septembre 2010, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

4.4. Risque de Liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En 2006, Avanquest Software a mis en place une ligne de crédit confirmée sur 7 ans d'un montant total de 26M€. Cette ligne a été mise en place sous forme de lignes bilatérales avec 5 banques. Chaque ligne de crédit comporte des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants ») à savoir un ratio Dettes Financières Nettes/Fonds Propres (calculé sur le bilan consolidé) qui ne doit pas dépasser 0,8 et un ratio Dette Financière Nette Consolidée / Capacité d'Autofinancement Consolidée qui ne doit pas dépasser 3.

Au 30 septembre 2010, l'utilisation de la ligne de crédit mise en place en 2006 par Avanquest Software, est de 13,1M€ dont une partie tirée en dollars US (à hauteur de 8,1M\$ soit 5,9M€).

En octobre 2009, Avanquest a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 7M€ sur 5 ans avec trois de ses banques. Cette ligne de crédit, garantie à hauteur de 75% par OSEO, comporte des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants ») à savoir un ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres (calculé sur le bilan consolidé) qui ne doit pas dépasser 0,8 et un ratio Dette Financière Nette Consolidée / Capacité d'Autofinancement Consolidée qui ne doit pas dépasser 4 à la clôture de l'exercice 2009/10 puis 3 les années suivantes. Au 30 septembre 2010, cette ligne n'était pas utilisée.

Au 31 mars 2010, l'ensemble des « covenants » des deux lignes ci-dessus sont respectés.

Avanquest Software a également obtenu auprès de l'OSEO une avance remboursable d'un montant de 0,4M€ destiné à financer certains projets innovants. Au 30 septembre 2010, cette avance était utilisée à hauteur de 0,28M€.

Enfin, la Société a émis en février 2010 des obligations convertibles pour un montant de 4M€. Ces obligations, d'une durée de 5 ans, sont convertibles en actions Avanquest, à compter de février 2012, au cours de 4,60€ l'action. Le taux d'intérêt nominal est de 6,50%. Cet emprunt peut être remboursé à l'échéance ou de façon anticipée avec une prime de remboursement portant le taux de rendement actuariel brut à 7,78%.

Par ailleurs, la filiale américaine du groupe Avanquest a obtenu, au cours de l'exercice 2008/09, une ligne de crédit de 10M\$ destinée à financer son besoin en fonds de roulement, et un prêt de 5M\$ d'une durée de trois ans. Ce prêt et cette ligne de crédit comportent des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants »). Ces ratios portent sur la structure du bilan et la rentabilité de la société Avanquest North America.

Au 30 septembre 2010, la ligne de crédit n'était pas utilisée et le prêt tiré pour un montant de 2,1M\$. L'ensemble des « covenants » était respecté.

La partie à plus d'un an des dettes financières s'élève à 12,9M€ au 30 septembre 2010.

Au cours des deux dernières années les dettes financières ont évolué comme suit :

En K€	31/03/2008	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	31/03/2009
Emprunts auprès d'établ. de crédit	17 833	10 269	3 026	58	25 134
Autres dettes financières	38			- 38	0
Concours bancaires courants	494		22	35	507
Instruments financiers passifs	365	529			894
Intérêts courus non échus	144		36		108
Total	18 874	10 798	3 084	55	26 643

	31/03/2009	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	31/03/2010
Emprunts auprès d'établ. de crédit	25 134	32 002	-31 945	-328	24 863
Emprunts obligataires	0	3 992			3 992
Concours bancaires courants	507		-99	1	410
Instruments financiers passifs	894		-84		810
Intérêts courus non échus	108	37	0		145
Total	26 643	36 031	-32 129	-327	30 219

4.5. Risques Technologiques

Avanquest Software possède en propre la technologie et le savoir-faire de ses produits et services et ne dépend donc pas de source externe. Avanquest Software considère que l'évolution des technologies est correctement appréhendée dans le secteur du logiciel, tout au moins pour les trois prochaines années.

Les risques techniques liés aux logiciels sont peu importants. En effet, les logiciels vendus en OEM ou développés spécifiquement sont validés et approuvés par le client avant la mise sur le marché. Par ailleurs pour les produits complexes destinés aux entreprises, une période de test par le client potentiel est prévue avant finalisation de la vente.

Avanquest Software a mis en place les veilles technologiques et dispose des compétences humaines suffisantes pour lui assurer de pouvoir procéder au lancement de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle.

Comme elle l'avait fait pour Windows Vista en 2007, Avanquest Software a procédé au portage de ses gammes produits sous Windows 7 le nouveau système d'exploitation pour PC lancé par Microsoft en 2010. Dans la continuité des années précédentes, Avanquest Software est certifié « Microsoft Gold Partner » ce qui lui permet un accès en amont aux nouveaux produits ou technologie de Microsoft. Avanquest Software est également membre de l'alliance Symbian. Cette adhésion lui permet d'accéder aux connaissances et technologies nécessaires à la compatibilité et à l'évolution de ses produits avec cette plateforme. Avanquest développe également des applications pour iPhone, iPad, et sous Android.

Pour ce qui concerne les produits qu'Avanquest Software édite mais ne conçoit pas, Avanquest Software porte un soin particulier à sécuriser, au travers des contrats d'édition qu'elle signe, l'obtention des nouvelles versions et mises à jour de ces produits ainsi que la correction des éventuels bogues informatiques qui pourraient éventuellement les affecter.

4.6. Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Avanquest Software bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des Etats-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et la rédaction de ses contrats clients, Avanquest Software attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels d'Avanquest Software sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux Etats-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Avanquest Software est exposée aux problématiques du « piratage » de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Avanquest Software a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anti-copie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités,

système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres. Avanquest Software a également adhéré pendant plusieurs années à la Business Software Alliance (BSA) afin de participer notamment à l'éducation des entreprises en France en matière de contrefaçon de logiciels et agir pour le renforcement de la répression en cette matière. A ce jour Avanquest Software n'est plus membre du BSA, ses produits étant peu sujets à contrefaçon par les entreprises visées par les actions du BSA. Ces mesures mises en place pour lutter contre le « piratage » ne garantissent pas une protection totale. Celles-ci restent néanmoins suffisamment dissuasives pour limiter de manière très significative ce risque.

En matière de propriété industrielle, Avanquest Software dispose de plus de 200 marques enregistrées et plus de 600 noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen, aux Etats-Unis et en Asie. Compte tenu du fort développement à l'international, Avanquest Software procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Avanquest Software a mis en place un système de surveillance de marques et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'elle estime porter atteinte à ses droits. Avanquest Software attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaines susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Comme elle le fait régulièrement, Avanquest Software a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du Groupe (marques, noms de domaine, conseils).

Avanquest Software n'est pas exposé à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle et à sa responsabilité civile de manière générale.

Les informations relatives aux litiges significatifs auxquels la société est exposée sont détaillées à la [section 20.5](#) du présent document de référence.

4.7. Risques liés aux Ressources Humaines

Avanquest Software, comme ses concurrents, est dépendante de ses équipes de professionnels. Les embaucher et les garder peut se révéler difficile dans un contexte concurrentiel. Pourtant Avanquest Software a un turn-over relativement faible et n'a pas de difficulté majeure pour attirer de nouveaux talents. La direction du Groupe associe la majorité de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par la mise en place d'accords d'intéressement au sein d'Avanquest Software, qui a été revu en 2009 ainsi que de plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions. Ces schémas d'intéressement ont pour but d'encourager, mais aussi de retenir et motiver, les dirigeants, cadres et employés des sociétés du Groupe. En outre les salariés d'Avanquest Software bénéficient de l'accord de participation prévu par les textes.

Chaque année, des augmentations générales sont accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances. Les intérêssements et la participation sont dégagés en fonction de la performance de chacune des sociétés du Groupe et/ou en fonction de la performance globale du Groupe.

4.8. Risques Industriels et Risques Liés à l'Environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.

4.9. Assurances – Couverture des Risques

La Société dispose de polices d'assurance, que la direction du Groupe considère adéquates. Ces polices, et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

Avanquest Software a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, des dommages aux biens et de la responsabilité civile (de la société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par le comité de direction.

Le montant de la couverture perte d'exploitation s'élève à 3,2 M€ (avec une franchise de 3 jours de perte d'exploitation). Le montant des couvertures de dommages aux biens est plafonné à 2,0 M€ (avec une franchise de 2 K€). Les risques de responsabilité civile de la société sont couverts à hauteur de 7,5 M€ (avec une franchise de 25 K€).

La prime globale pour ces polices est d'environ 54 K€

Par ailleurs chacune des filiales du groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la société est Avanquest Software. Le siège social d'Avanquest Software est sis :

Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
France
Téléphone : +33 (0)1 41 27 19 70

5.1.2. Forme juridique

Société Anonyme au capital de 16.190.731 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 329 764 625. Le code d'activité de la société est 5829C.

5.1.4. Date de constitution, durée de vie

La société a été constituée le 28 mai 1984 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 28 mai 2044.

5.1.5. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars.

5.1.6. Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement.

5.1.7. Evènements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la société

Créée en 1984 sous le nom de BVRP Software, Avanquest Software a pour vocation l'édition de logiciels professionnels grand public pour micro-ordinateurs de type PC et compatible.

Dès 1987, Avanquest Software oriente son activité vers le développement de logiciels de communication, un secteur dont les grands éditeurs sont absents. Avanquest Software est l'une des premières sociétés au monde à mettre sur le marché un logiciel de télécopie pour micro-ordinateurs.

Avanquest Software s'impose alors comme le leader français du logiciel de communication. Confrontée en 1990, comme l'ensemble des entreprises du secteur, à une forte pression sur les prix, et forte de la renommée de ses produits et de son avance technologique, Avanquest Software décide alors de réorienter sa stratégie afin d'ouvrir le marché le plus vaste possible pour ses logiciels :

- en créant une gamme de produits très performante et complète destinée au grand public, diffusée à un prix attractif par la vente en distribution,
- en créant une gamme de produits simplifiée, traduite en de nombreuses langues et destinée à la vente en OEM à l'international.

Cette stratégie s'applique aujourd'hui aux nouvelles gammes de produits axées sur les technologies de la téléphonie mobile, les logiciels multimédia et les logiciels utilitaires.

L'objectif affiché est de devenir un leader mondial de l'édition de logiciels en complétant le portefeuille des logiciels conçus en interne par des logiciels best-sellers développés par des partenaires externes.

Cette stratégie a conduit le groupe à procéder régulièrement à des acquisitions afin de compléter ses gammes produits, ses canaux de ventes et sa couverture géographique.

Les principales opérations de croissance externe et de création de filiales ont été :

- En 1996, création de BVRP USA Software Inc.
- En décembre 1998, acquisition de la société Kommunicate au Royaume-Uni
- En avril 2000, acquisition de la société Seattle Lab aux Etats-Unis
- En juillet 2000, acquisition de la société Vicomsoft au Royaume-Uni et aux Etats-Unis
- En mai 2001, acquisition de la société AB Soft en France
- En septembre 2001, acquisition de la société Guildsoft au Royaume-Uni
- En décembre 2002, acquisition de 51% du capital de la société Elibrium LLC aux Etats-Unis
- En octobre 2003, acquisition de la société MediaGold en Allemagne et au Royaume-Uni
- En avril 2004, acquisition des 49% restants du capital d'Elibrium LLC
- En juin 2004, acquisition d'Outsource en Espagne
- Création début 2005 d'Avanquest China
- En février 2005, acquisition de la société V-Communications aux Etats-Unis
- En février 2005, acquisition de la société Netcomm Ltd, au Royaume-Uni
- En juillet 2005, acquisition de la société Dr Pott Wirtschaftsberatung GmbH en Allemagne
- Création en Italie en septembre 2005 d'Avanquest Italia S.r.l.
- En mai 2006, acquisition des sociétés IMR UK Ltd et Fastrak Software Publishing Ltd au Royaume-Uni
- En janvier 2007, acquisition de la société Nova Development Corp. aux Etats-Unis
- En avril 2007, au terme d'une offre publique alternative sur Eurolist Paris, acquisition de 97,54% du capital et des droits de vote de la société Emme (Edition MultiMedia Electronique)
- En mai 2007, acquisition de la société Software Paradise Ltd au Royaume-Uni
- En juin 2008, création de la société Avanquest Software Canada Inc.
- En mars 2009, création de la société Technologies Softcity Canada Inc.

Le développement d'Avanquest Software s'accompagne d'une nouvelle organisation destinée à favoriser l'intégration des sociétés récemment acquises et la conquête de nouvelles parts de marchés.

Au cours des dernières années, dans un contexte de crise économique mondiale, marquée par une réorganisation de l'ensemble du catalogue produits, des canaux de ventes et des filiales, l'accent a été mis sur l'innovation, le lancement de plusieurs projets structurants utilisant les dernières technologies dans le domaine de l'internet (communauté d'utilisateurs, portail revendeurs en ligne...), le développement du canal web et la recherche de nouveaux modèles de ventes avec un accent particulier sur les modèles générant des revenus récurrents.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Outre les acquisitions et créations de filiales dont la liste est indiquée ci-dessus au paragraphe 5.1.7, les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement. Le Groupe Avanquest Software a renforcé significativement ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2009/10, les dépenses de R&D ont représenté 8,4M€ contre 8,9M€ en 2008/09 et 8,5M€ en 2007/08. Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe. Les frais de développement immobilisés en 2009/10 se sont élevés à 4,1M€ contre 4,4M€ en 2008/09 et 4,1M€ en 2007/08 (exercice de 15 mois).

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en-cours portent, comme pour les exercices précédents, sur le renforcement des capacités de recherche développement du Groupe. Les dépenses de R&D devraient dépasser les 10,7 M€ en 2010/11 réparties entre la France (38%), les Etats-Unis (49%), le Canada (6%) et la Chine (7%).

5.2.3. Principaux investissements planifiés

Il n'existe pas au jour du présent document, d'investissement planifié pour lequel les organes de direction du Groupe ont déjà pris des engagements fermes à l'exception d'un protocole d'accord pour l'acquisition de 100% des actions de la société Micro-Application Europe et d'un prêt convertible à la société Mediaclip (cf note 9 du rapport financier semestriel pour plus de détail).

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Avanquest Software est un développeur et un éditeur de logiciels pour les professionnels et les particuliers, dans des catégories allant de la mobilité aux utilitaires en passant par le multimédia et le graphisme.

Présent au travers de ses filiales en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Avanquest Software est l'un des 10 premiers éditeurs mondiaux de logiciels grand public (sources NPD aux Etats-Unis, Chart-Track au Royaume-Uni et GFK en Europe continentale).

Sa force commerciale lui permet d'adresser l'ensemble de ses clients : le grand public via la grande distribution, les magasins spécialisés et le web, les entreprises par la voie du canal Corporate et d'un portail dédié, Avanquest Partner Online, et les grands acteurs de la téléphonie mobile et de l'informatique par le biais de licences OEM (Original Equipment Manufacturers).

Le groupe a structuré ses activités autour de deux pôles :

- le développement des logiciels (division Avanquest Software Development) qui constitue le patrimoine intellectuel du Groupe et couvre quatre gammes principales : communication et convergence multimédia, utilitaires et sécurité, photo, imagerie et graphisme, et enfin loisirs numériques

- l'édition et la diffusion de logiciels développés par des tiers qui viennent compléter notre offre dans les catégories ci-dessus.

6.1.1. Développement de logiciels

Avanquest misant sur la convergence de ses logiciels, de nombreux produits recourent plusieurs catégories.

6.1.1.1. Communication et convergence multimédia

La gamme communication et convergence multimédia se concentre principalement sur deux thèmes majeurs : l'assistance aux nomades qui souhaitent communiquer quel que soit l'endroit où ils se trouvent et la convergence des médias vers les appareils mobiles (smartphones, téléphones, PDA, consoles de jeux portables et baladeurs numériques).

Dans le domaine particulièrement innovant de la Mobilité, sur un marché en très forte expansion, le produit phare d'Avanquest Software demeure Mobile PhoneTools qui reste en tête de sa catégorie des logiciels accompagnant les mobiles, Smartphones et cartes 3G, avec plus de 200 millions d'exemplaires commercialisés depuis son lancement en 2002. En connectant un téléphone mobile à un PC, mobile Phonetools permet d'exploiter au maximum les nombreuses fonctionnalités des téléphones mobiles que ce soit pour un usage professionnel (Internet, email, fax, SMS, synchronisation Outlook...) ou personnel (musique, sonneries, logos, fond d'écran...).

Connection Manager est également l'un des logiciels majeurs de cette catégorie. Application destinée aux utilisateurs nomades, elle configure automatiquement les paramètres réseau (voisinage, accès web, comptes email) en fonction de l'endroit d'où on se connecte.

La convergence entre téléphone cellulaire, PC et Web s'illustre parfaitement avec SendPhotos, un écosystème complet autour des photos et de leur mise en valeur, qui permet notamment de partager ses photos depuis son ordinateur ou son téléphone en toute sécurité, télécharger toutes ses photos pour les stocker sur un site Web absolument sécurisé, et de concevoir des livres-photos et calendriers (et dans un avenir proche d'autres objets : cartes de vœux, mugs, puzzles, etc.) avec la technologie Avanquest qui dépasse tout ce qui se fait actuellement en termes de rapidité, facilité de création et de personnalisation. SendPhotos est la première application SaaS (logiciel en tant que service) développée par Avanquest sous Flex, offrant un ensemble riche de fonctionnalités en ligne, qui sera commercialisé à la fois en marque blanche (OEM) auprès des spécialistes photos ou des croisiéristes par exemple, et auprès du grand public via un site accessible à tous SendPhotos.com.

6.1.1.2. Utilitaires & Sécurité

L'ensemble de la gamme Utilitaires est constamment renouvelé et Avanquest Software a été notamment l'un des 50 premiers partenaires de Microsoft à l'échelle mondiale prêt pour le lancement de Windows 7.

La gamme Utilitaires a été créée à destination des particuliers et des petites et moyennes entreprises autour de deux axes principaux :

- La sécurité et l'entretien du microordinateur d'une part, la sauvegarde et la récupération des données d'autre part, avec Fix-It (Réparez votre PC), System Suite, Partition Commander (Partitionnez vos disques) et Perfect Image.

Le dernier né de la gamme est le logiciel Double Anti Spy qui détecte, met en quarantaine avant de supprimer et de protéger le PC contre les menaces de type spyware.

- La création de sites internet pour les particuliers ou les petites entreprises avec système de paiement intégré. Le produit phare de cette gamme est le logiciel WebEasy (Créez votre site web), le n°1 des logiciels de création de sites web aux Etats-Unis et sa nouvelle version Web Easy Live.

6.1.1.3. Photo, Imagerie et Graphisme

L'acquisition de Nova en 2007 a considérablement enrichi la propriété intellectuelle du groupe en matière de logiciels de photo, d'imagerie et de graphisme, avec des logiciels best-sellers dans leur catégorie aux Etats-Unis tels que Photo Explosion (70% de parts de marché des logiciels de retouche photos dans la catégorie des logiciels <50\$ – Source NPD), les logiciels Hallmark de création de cartes (77% de parts de marché – source NPD), de clip arts avec Art Explosion (#1 dans sa catégorie – source NPD), et de scrapbooking avec Scrapbook Factory (également #1 des ventes avec 75% de parts de marché – source NPD) Loisirs numériques

Afin d'enrichir son offre produits et de tester certains marchés, le groupe commercialise sur certains territoires les logiciels de partenaires éditeurs qui n'ont pas – contrairement à Avanquest qui est fortement implanté aux Etats-Unis et en Europe - accès aux réseaux de distribution locaux, que ce soit la vente de boîtes dans les réseaux de distribution classiques (grossistes, multi-spécialistes, VPC, grande distribution...), la vente de licences auprès des entreprises ou la vente en téléchargement sur Internet.

Avec des équipes expérimentées, déployées mondialement et travaillant en plus de 30 langues, Avanquest est en mesure de pénétrer rapidement les marchés locaux, pour le compte des divisions logicielles du Groupe ou d'éditeurs partenaires tiers. Avanquest offre à ses partenaires éditeurs une organisation efficace et fiable pour la commercialisation de leurs logiciels. En fonction des besoins de chaque partenaire, il peut prendre en charge tout ou partie d'un lancement produit : vente, marketing, conditionnement, production, assemblage, stockage et transport, services d'assistance technique.

La capacité d'Avanquest à créer des programmes de commercialisation personnalisés permet à la fois de diminuer les risques des partenaires développeurs, et de réduire les temps d'évaluation des acheteurs.

6.1.2. Canaux de commercialisation

La stratégie du Groupe Avanquest est, pour chaque territoire, d'être présent dans l'ensemble des canaux de commercialisation (OEM, Corporate, off- et online).

6.1.2.1. Les ventes OEM

Les ventes de logiciels que réalise le Groupe par ce canal proviennent d'accords OEM (Original Equipment Manufacturer) conclus avec les grands opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès internet, les fabricants de micro-ordinateurs, d'assistants personnels, de téléphonie mobile ou de périphériques et accessoires mobiles. Les logiciels sont ici intégrés aux matériels des constructeurs ou à l'offre des fournisseurs de services pour apporter de nouvelles fonctionnalités et offrir convivialité et sécurité notamment. Il s'agit ici de ventes de licences, ou bien sous la forme de logiciel « as a service » avec souscription d'abonnements auprès des opérateurs.

Les activités OEM d'Avanquest ont représenté environ 7% du chiffre d'affaires du groupe au premier semestre 2010/11 en croissance de +14% (à taux de change constant) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Les principaux contrats OEM sont avec Asus, Darty, Earthlink, Sony Ericsson, Motorola, Netgear ou PCD. Ce sont les logiciels de communication (gammes Mobile PhoneTools et Connection Manager), convergence multimédia (SendPhotos), utilitaires et sécurité (gammes Fix-It / System Suite et Double Anti-Spy) qui séduisent particulièrement nos partenaires OEM. Pour les clients OEM d'Avanquest, ces solutions innovantes, développées exclusivement pour leur technologie et services spécifiques, sont autant d'avantages compétitifs qui augmentent la valeur de l'offre proposée à leurs clients, les utilisateurs finaux.

6.1.2.2. La vente aux entreprises

En avril 2009, Avanquest a lancé Avanquest Partner Online, son portail Européen de commercialisation de solutions logicielles à destination des entreprises et des professionnels pour ses revendeurs partenaires. Le portail Avanquest Partner Online offre à l'ensemble des revendeurs partenaires la possibilité d'acheter en téléchargement les logiciels « Entreprises » commercialisés par le groupe. Le portail est accessible à l'adresse : www.resellers.avanquest.com

Avanquest Partner Online allie la richesse d'un catalogue complet à tous les bénéfices induits par la dématérialisation des logiciels : facilité d'utilisation, instantanéité de l'achat et de la livraison, suppression des coûts logistiques et avantages financiers importants.

Le Groupe poursuit ainsi son expansion sur Internet et met à la disposition de ses partenaires une nouvelle solution d'acquisition de son offre logicielle professionnelle.

6.1.2.3. La vente aux réseaux de distribution offline

Avanquest Software est un acteur indépendant majeur qui se positionne en 2010 au 7^{ème} rang en chiffre d'affaires, des éditeurs de logiciels grand public aux Etats-Unis (source NPD), et au 2^{ème} rang au Royaume-Uni.

Les ventes sont réalisées directement auprès des enseignes de la grande distribution (Wal Mart, Carrefour...), et également auprès des multi spécialistes (FNAC, PC World, Office Depot, Staples...) ou des distributeurs spécialisés (Ingram, Tech Data, Koch...).

L'activité offline (en magasins) connaît une saisonnalité marquée avec un dernier trimestre calendaire représentant traditionnellement entre 28 et 32% des ventes annuelles. Même si l'industrie du logiciel connaît une forte mutation, et que le groupe Avanquest Software est bien préparé à cette évolution, les consommateurs continuent à acheter en magasins et les ventes de détail représentent encore 54% du CA au premier semestre 2010/11.

6.1.2.4. Le commerce électronique (E-commerce)

La dématérialisation du catalogue sur Internet offre de multiples avantages :

- *l'accès à une clientèle complémentaire et diversifiée*

Internet permet aux clients d'acheter les logiciels d'Avanquest Software, dans les régions les moins bien desservies, là où le réseau de revendeurs est le moins dense. Par le biais d'Internet, les internautes ont accès à l'ensemble du catalogue d'Avanquest Software, ainsi qu'aux logiciels de ses partenaires. Ce canal permet à Avanquest Software d'élargir sa base de clients avec un rapport coût/efficacité optimal et procure davantage de visibilité à la marque Avanquest Software. Depuis 2007, un travail d'optimisation du trafic, d'accroissement de la notoriété et de la fréquentation des sites internet du groupe a été mené sur la base d'une stratégie mondiale avec pour objectif un renforcement de la fidélisation des clients et un accroissement du panier moyen.

- *Un relais de croissance rentable*

Il s'agit bien évidemment d'un canal en forte expansion qui connaît des taux de croissance de l'ordre de 40% pour les seules ventes en téléchargement au premier semestre 2010/11.

L'e-commerce constitue donc un fort vecteur de croissance rentable pour le groupe.

6.2. Principaux marchés

6.2.1. Marché des logiciels de communication et convergence multimédia

Les logiciels de communication et de mobilité sont destinés à faciliter la synchronisation, la sauvegarde, ou l'utilisation des fonctions multimédia ou de connexion des téléphones mobiles.

Le marché de la mobilité, auquel s'adressent les logiciels de communication d'Avanquest Software, est en croissance constante depuis plusieurs années grâce à une réduction des coûts d'équipement, l'essor des smartphones et à une évolution technologique toujours plus rapide ainsi qu'à une baisse du prix de composants informatiques. Les développeurs de logiciels doivent proposer des solutions intégrées qui permettent aux utilisateurs de connecter leurs terminaux ensemble et d'améliorer les capacités de leur matériel.

Les applications telles que Mobile PhoneTools répondent aux besoins de ce nombre croissant d'utilisateurs. Elles permettent de communiquer efficacement, où que soient les utilisateurs, au travers de leurs outils de communication préférés (email, SMS, etc.) ainsi que de synchroniser leurs contacts entre leur téléphone mobile et leur ordinateur portable. Les outils offerts par les opérateurs téléphoniques avec leurs terminaux étant de plus en plus répandus, Avanquest Software répond aux besoins des utilisateurs en créant de nouveaux outils simplifiant la sauvegarde de données, non seulement en connexion locale mais également en OTA (Over-the-Air).

Avec la multiplication des connexions réseaux (WiFi, cellulaire, 3G, etc.) Avanquest Software se positionne comme un acteur majeur sur ce marché en lançant Connection Manager, un logiciel qui permet aux utilisateurs et aux entreprises de se connecter où qu'ils soient et via tous types de réseau.

Les principaux concurrents d'Avanquest Software sur le marché des logiciels de mobilité et réseaux sont des éditeurs de logiciels tels que Smith Micro, Susteen ou FutureDial, et les fabricants de téléphone qui développent leurs propres logiciels (LG).

Le logiciel SendPhotos qui illustre la convergence entre le téléphone, l'ordinateur et le Web pour imprimer ses photos, s'adresse à un marché qui connaît des taux de croissance exponentielle. Selon Photo Finish News de Février 2010, le marché de l'impression de livres-photos, calendriers, etc. est de l'ordre de 3,5 milliards de dollars en 2010, 4 milliards de dollars en 2011 et 5 milliards de dollars en 2012. Les principaux concurrents d'Avanquest Software sur ce marché sont Picasa, Snapfish, Shutterfly et Kodak Gallery.

6.2.2. Marché des logiciels de sécurité & utilitaires

Le marché des logiciels de sécurité & utilitaires regroupe des familles diverses de produits : les logiciels de sécurité, de maintenance système et de sauvegarde de données.

La gamme sécurité se compose principalement des logiciels SystemSuite™ Professional, Fix-It Utilities™ Professional et Double Anti Spy. SystemSuite™ comprend un anti-virus, un anti-spyware, un anti-spam et un firewall ainsi que des outils de diagnostic. Fix-It Utilities™, qui offre des outils de protection et de diagnostic, représente plus de 60% du marché de maintenance système américain, pour un marché représentant plus de

Avanquest Software

4,6M\$ et plus de 52,9M\$ pour les suites de maintenance système. Double Anti Spy, permet de lutter contre les spywares. Le marché de la sécurité a connu une forte croissance ces dernières années du fait de l'utilisation de plus en plus importante d'internet.

Les concurrents d'Avanquest Software sur ce marché sont Symantec, McAfee ou encore Kaspersky.

Le segment des logiciels permettant la sauvegarde, le transfert de données et la partition est un marché récent important, adressé par la gamme utilitaires d'Avanquest Software au travers de ses produits Partition Commander®, Copy Commander™, System Commander®, Autosave et SecurErase™.

Les principaux concurrents d'Avanquest Software sur le marché des utilitaires sont Iolo, Tune-Up ou encore Farstone mais également Symantec désormais positionné sur ce marché.

6.2.3. Marché des logiciels d'imagerie et de graphisme

Le marché des logiciels permettant les retouches photos, la réalisation de cartes de vœux, cartes d'anniversaire, etc. et de scrapbooking connaît un énorme succès dans les pays anglo-saxons, et les pays d'Europe Continentale commencent à prendre goût à ces loisirs créatifs.

Sur ces segments, Avanquest North America avec ses logiciels de marques Hallmark ou Nova figure clairement parmi les leaders aux Etats-Unis avec des positions de marché bien souvent devant son principal concurrent Corel. Les autres concurrents d'Avanquest Software sur ce marché sont des éditeurs spécialisés sur un segment en particulier Adobe, Serif, Arcsoft ou encore Sonic Solutions mais aussi des éditeurs généralistes dont la stratégie est de proposer une large gamme à des prix inférieurs à ceux des spécialistes (Focus Multimedia, Individual Software, Cosmi, etc.)

6.2.4. Marché des logiciels de loisirs numériques

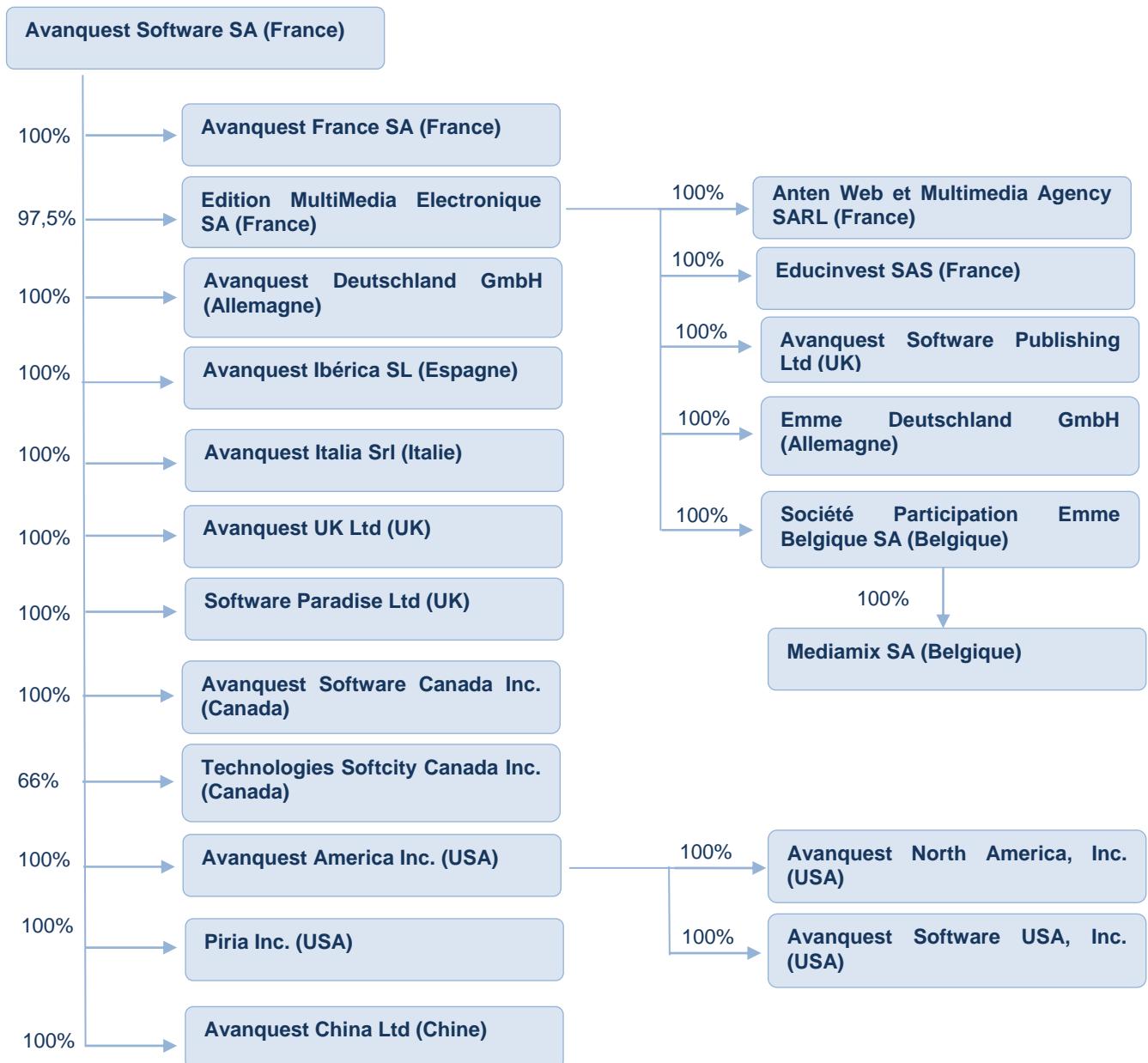
Le marché des logiciels multimédia se compose de multiples gammes telles que la formation, la création multimédia, la culture générale, le ludo-éducatif, le soutien scolaire, la vie pratique, les jeux pour consoles DSi et Wii ou encore pour smartphones. Cette gamme provient essentiellement de l'acquisition de la société Emme.

Enfin, les concurrents d'Avanquest Software sur le marché des logiciels ludo-éducatifs sont Gameloft, Anuman, Mindscape, Tell me More et Rosetta Stone.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique au 30 novembre 2010

Les pourcentages indiqués ci-dessous sont relatifs à la quote-part de détention en capital et en droits de vote des filiales contrôlées



7.2. Organigramme fonctionnel

Direction Générale du Groupe

Bruno Vanryb : Président Directeur Général
Roger Politis : Directeur Général Délégué, CTO
Thierry Bonnefoi : Directeur Administratif et Financier

Activités Américaines

Roger Bloxberg : CEO USA
Todd Helfstein : Président USA

Activités Européennes

Paolo Caletti : Directeur des Opérations Europe Continentale
David Brass : Directeur des activités anglaises

Division e-commerce européenne

Olivier Thirion

Division e-commerce américaine

Kelly Sanchez

Division OEM

David Wright

Division Corporate Solutions

Chris Thompson

7.3. Relations mère-filiales

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du groupe. Dans le cas des produits de communication et mobilité elles sont assurées pour l'essentiel par les équipes d'Avanquest Software, la maison mère. Les filiales vendant les produits développés par Avanquest Software reversent donc des royalties proportionnelles au montant des ventes. De manière plus générale, la propriété des logiciels reste généralement à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

Par ailleurs Avanquest Software a mis en place des conventions de trésorerie avec chacune des filiales afin de financer, si nécessaire, leurs besoins en fonds de roulement et leurs investissements. Enfin, suite au regroupement sur le même site de toutes les activités françaises, Avanquest Software assure pour le compte d'Avanquest France et de Emme diverses prestations administratives telles que la tenue de la comptabilité, la paye ou le secrétariat juridique. Ces prestations sont faites à des conditions normales de marché et font l'objet soit d'une facturation mensuelle forfaitaire révisable, soit d'une refacturation à hauteur des coûts supportés par Avanquest Software et imputables à ces filiales. De même, Avanquest Software a conclu des conventions de prestation de services avec ses filiales canadienne et chinoise au titre desquelles ces dernières refacturent à Avanquest Software tout ou partie de leurs frais de fonctionnement. Certains contrats d'édition multi-territoires étant gérés par Avanquest Software, celle-ci se charge de déclarer et de verser les royalties à l'éditeur pour le compte de ses filiales.

Présentation des principales filiales

France : Les activités françaises sont réalisées au travers de cinq sociétés:

Avanquest Software SA assure principalement les ventes en OEM pour le territoire européen ainsi que les ventes par le biais du commerce électronique pour la France et les pays où le groupe ne dispose pas de filiales.

Avanquest France SA, société acquise en mai 2001, commercialise la gamme des logiciels du groupe aux réseaux entreprises.

Emme SA, société acquise en avril 2007 vend les logiciels du groupe aux multi-spécialistes, VPC, revendeurs ou grossistes.

Educinvest SAS (filiale de Emme), Educinvest est spécialisée dans la vente de logiciels et produits multimédias à destination du marché de l'éducation.

Anten (filiale de Emme) est l'un des pôles de développement du Groupe, spécialisé dans le multimédia.

Royaume-Uni :

Avanquest UK Ltd a été constituée en 2004 en fusionnant sept des sociétés anglaises acquises depuis 1998. La société s'adresse principalement aux grands comptes et aux PME. Les aspects techniques de la plateforme de commerce électronique sont également gérés par les équipes anglaises.

Avanquest Software

Avanquest Software Publishing Ltd (anciennement GSP Ltd), leader au Royaume-Uni sur le marché « retail » est spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels et produits multimédia interactifs grand public.

Software Paradise Ltd, acquise en 2007, gère une plateforme de commerce électronique dédiée aux entreprises anglaises.

Etats-Unis :

Avanquest North America Inc. (anciennement Nova Development Corp.), société acquise en janvier 2007, Avanquest North America Inc. est basée en Californie, à Calabasas et Pleasanton, et est un des tout premiers éditeurs américains dans le domaine des logiciels de productivité. Avanquest North America est également le n°1 des logiciels de gestion des images et du graphisme (source NPD Techworld Reports, 2010). En avril 2008, Avanquest North America a absorbé Avanquest Publishing USA Inc. Cette société regroupait les activités des sociétés Elibrium LLC, filiale d'Avanquest depuis 2002 et VCommunications Inc, acquise en 2005. Avanquest North America représente Avanquest aux Etats-Unis pour le marché Retail et web auprès de plus de 10 000 magasins informatiques dont Wal-Mart, Staples, Office Depot...

Avanquest Software USA Inc., basée à Denver, Colorado et fondée en 1996 se charge principalement de la mise sur le marché américain des logiciels du groupe via des accords OEM. Elle emploie également une partie des équipes de R&D de la division mobilité.

Allemagne :

Avanquest Deutschland GmbH regroupe les activités des sociétés MediaGold (acquise en 2003) et Magnaways (acquise en 2005). La société commercialise en Allemagne l'ensemble de l'offre produits du groupe sur les canaux retail, commerce électronique et ventes aux entreprises.

Emme Deutschland GmbH (filiale de Emme), autrefois Moderm Games GmbH, la société commercialise en Allemagne le portefeuille « allemand » du Groupe Emme essentiellement sur le canal retail.

Les équipes de Emme Deutschland et d'Avanquest Deutschland ont fusionné opérationnellement sous une direction unique.

Italie :

Avanquest Italia Srl, créée en septembre 2005, Avanquest Italia, dispose d'un réseau de partenaires établi durant ces dernières années, ainsi que d'un catalogue de produits déclinés dans les trois principales catégories logiciels du Groupe : Mobilité, Utilitaires et Productivité.

Chine :

Avanquest China Ltd implantée à Shanghai. Avanquest China est composée d'un centre de R&D et d'une équipe commerciale adressant les clients OEM chinois. Avanquest China se situe à proximité des marchés-phares de l'Asie.

Canada :

Avanquest Software Canada Inc., créée en septembre 2008, est un des centres de développement du Groupe, spécialisé dans les logiciels multimédia et les développements de plateforme web.

Technologies Softcity Canada Inc., créée en mars 2009, est une communauté construite autour des logiciels qui réunit les passionnés de logiciels, utilisateurs, experts et développeurs en un lieu unique sur le web. Les conversations, commentaires et votes sont encouragés au sein du SoftCity Café, tandis que les logiciels peuvent être testés et achetés dans une galerie marchande nouvelle génération SoftCity Market Place. C'est la fusion entre le commerce électronique marchand d'un côté, et le réseau social à but d'échanges de l'autre forme ce que l'on appelle le social commerce.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du Groupe Avanquest Software sont relatives à des agencements, des installations et du matériel informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges en dehors des loyers et des charges locatives.

8.2. Questions environnementales

L'activité d'Avanquest Software n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation Financière au 31 mars 2010

Avanquest Software a publié un chiffre d'affaires de 88,2 M€ au titre de l'exercice clos le 31/03/2010, en recul de 15,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent provenant essentiellement de la refonte et de la réduction du catalogue produits ayant pour objectif de restaurer les marges en Europe Continentale (dont l'activité-hors web - a été réduite de 50%). L'activité Web (vente directe au travers des sites e-commerce du groupe et des partenaires e-commerçants) continue sa progression (+14% sur l'exercice) et dépasse 20% du chiffre d'affaires 2009-10 (contre 16% en 2008/09).

En M€	Exercice 2009-10	Exercice 2008-09	Var°
Chiffre d'affaires consolidé	88,2	104,1	-15,3%
Marge brute	54,4	61,3	-11,2%
% du CA	61,7%	58,9%	
Résultat opérationnel courant avant charge liées aux stock-options	5,3	1,9	+186%
Résultat opérationnel courant	4,5	1,0	+370%
Résultat net	0,3	-11,8	--

9.2. Résultats de l'exercice 2009/10

Résultat opérationnel courant : 4,5M€

La hausse de la marge brute s'est accompagnée d'une réduction d'environ 18% des frais de structure. Le résultat opérationnel courant avant charge comptable liée aux stocks options s'élève ainsi à 5,3 M€, soit 6,0% du chiffre d'affaires 2009-10, et le résultat opérationnel courant atteint 4,5 M€ (5,1%), soit 4,5 fois le résultat opérationnel courant de 2008-09 (1,0 M€).

Résultat net

Après frais financiers nets (1,5M€) et charges d'impôts (2,8M€ aux Etats-Unis et Royaume-Uni, pays dégageant l'essentiel des profits), le résultat net affiche également un retour au profit (0,3 M€). Soit une très forte progression après deux années de pertes marquées par la profonde restructuration du groupe.

9.3. Situation Financière 1^{er} semestre 2010/11

Le chiffre d'affaires semestriel progresse de 4,8% à 40,5 M€, porté par la bonne tenue des activités Online tant en Europe qu'aux Etats-Unis (+24% à taux de change constant, +40% pour les seules ventes en téléchargement) et OEM (+14% à taux de change constant.) ainsi qu'une évolution plus favorable du dollar. La situation continue d'être plus contrastée en Europe pour l'activité « offline » avec une Europe Continentale qui reste en retrait (-27%), tandis que le Royaume Uni affiche toujours d'excellentes performances (+12%).

Le taux de marge brute reste stable à 61,8% du chiffre d'affaires.

En M€(*)	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
	10-11	09-10		
Chiffre d'affaires consolidé	19,9	20,6	40,5	38,6
Marge brute	12,6	12,4	25,0	23,9
% du CA	63,5%	60,2%	61,8 %	61,8 %
Résultat opérationnel courant avant charge liées aux stock-options	-0,2	+0,6	0,3	0,0
Résultat opérationnel courant	-0,4	+0,4	0,0	-0,4
Résultat financier	0,1	-1,0	-0,9	-0,3
Impôts	-0,3	-0,5	-0,8	-0,8
Résultat net	-0,6	-1,4	-2,1	-1,5

9.4. Résultat opérationnel du 1^{er} semestre 2010/11

Cette progression de l'activité combinée à un contrôle des coûts permanent a permis la poursuite de l'amélioration des résultats avec un deuxième trimestre montrant un résultat opérationnel de +0,4M€, en dépit de la saisonnalité traditionnellement défavorable.

A fin septembre, le résultat opérationnel courant, avant charge comptable liée aux stocks options, ressort également en positif cette année (+0,3 M€), et le résultat opérationnel courant est à l'équilibre contre une perte de 0,4M€ l'an passé.

Après déduction des charges financières et des impôts, le résultat net quant à lui ressort à -2,1 M€ avec notamment des effets de change négatifs de 0,3M€ sur le semestre (contre un impact positif de 0,3M€ l'an dernier).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Veuillez vous reporter au paragraphe 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à la section 20.1.5 du présent document.

10.2. Flux de trésorerie

Veuillez vous reporter au tableau des flux de trésorerie figurant aux sections 20.1.3 et 20.3.5 du présent document ainsi qu'à l'annexe des comptes consolidés.

10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Veuillez vous reporter au paragraphe 4.4 du présent document.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du Groupe Avanquest Software n'a influé sensiblement ou peut influer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

10.5. Informations relatives aux sources de financements pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1

Les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1 étant de faible montant, ils seront financés avec la trésorerie disponible de la société. Ce sera notamment le cas de la partie prévue d'être payée en numéraire de l'acquisition de Micro Application Europe (1,5M€) et du solde du prêt convertible à Mediаclip (1M dollars canadiens)

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

L'exercice 2009/2010 s'est terminé dans un contexte mondial encore tendu sur le plan économique, ce qui n'a pas empêché la poursuite de l'effort entamé lors de l'exercice précédent sur nos projets les plus innovants, dont certains comme Sendphotos commencent à rencontrer un succès commercial en particulier dans le domaine de l'OEM. Le recentrage sur nos catégories principales - mobilité & réseaux, utilitaires & sécurité, multimédia & productivité - étant maintenant parachevé, les investissements ont été maintenus et les développements poursuivis sur les futures gammes de produits de l'entreprise, orientées vers les nouveaux modes de revenus.

Ainsi, l'effort maximum a été mis :

- Sur le renouvellement de nos produits leaders, tels que Mobile Phonetools, Fix-It, WebEasy, Print Artist
- Sur l'investissement dans des produits radicalement innovants:
 - SendPhotos, qui permet de partager ses photos en ligne et de les imprimer sous forme de tirage classique mais également de livres-photo ou de calendriers
 - Double Anti-Spy, logiciel de protection contre les logiciels malveillants (spyware et virus), de conception révolutionnaire utilisant 2 moteurs d'analyse
 - Mobile Companion, nouvelle génération qui prendra le relais de Mobile Phonetools en reliant les mobiles, les PC et l'internet
 - Web Easy Live, application de développement de sites Web en ligne
 - Photo Explosion, application de classement et de retouche d'images de 5ème génération
 - Des applications iPhone, iPad, Android et Windows Phone 7, tirant parti des nouveaux modes d'utilisation sur les plates-formes mobiles de dernière génération.

Tous ces produits ont en commun qu'ils ont le potentiel de générer des revenus récurrents, par opposition à l'acte de vente unique d'un logiciel classique.

La taille des équipes a été optimisée pour faire face à la crise mais leur composition et leur localisation sont restées stables.

Enfin, l'activité OEM a continué à se diversifier vers la gamme des Utilitaires, et notamment des produits de diagnostic et d'optimisation du PC, avec de nouveaux clients de poids tels que Darty ou F-Secure.

Lors des deux années précédentes, les investissements ont porté sur l'ensemble des gammes du Groupe :

- La **Mobilité et le Multimédia**, qui restent des catégories très actives et toujours en expansion, ont vu en tout premier le passage à la **5^{ème} génération**, totalement renouvelée, du best-seller Mobile Phonetools, ainsi que sa version spécifique à Sony-Ericsson nommée « Pc-Suite ». La version 5 d'Expert PDF a quant à elle inauguré de nouvelles fonctions très attendues de conversion de documents PDF vers Word. La gamme « vidéo mobile » (TransferMy Media, DVDtoMobile, Video Mobile) a été entièrement renouvelée, et s'est étoffée d'une nouveauté, MovietoMobile, permettant de transférer très simplement tout type de vidéos vers n'importe quel appareil mobile, téléphone, iPod® ou baladeur.
- La gamme des **Utilitaires et de la Sécurité** a été comme chaque année entièrement renouvelée, avec des nouvelles versions de Fix-it (Réparez votre PC), System Suite, WebEasy (Créez votre site web). Parmi les nouveaux produits, citons PC-Fine-Tune, application de diagnostic/réparation PC destiné aux Fournisseurs d'Accès Internet dont Earthlink a été le client de lancement, WebEasy Express, version d'entrée de gamme du célèbre éditeur de sites, ou Disk Copy & Clean, permettant de dupliquer et d'effacer totalement les disques durs.

Le Groupe Avanquest Software a maintenu ses efforts significatifs en matière de développement au cours des dernières années. En 2009/10, les dépenses de R&D ont représenté 8,4M€ contre 8,9M€ en 2008/09 et 11,8M€ en 2007/08 sur une période de 15 mois.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

Les tendances observées lors de l'exercice 2009/10 se sont poursuivies lors du premier semestre de l'exercice 2010/11, à savoir :

- Un marché « retail » en retrait, notamment en Europe Continentale, mais un maintien des positions des différentes filiales du groupe avec même de très bonnes performances en Angleterre et aux Etats-Unis
- Des activités bien orientées dans le commerce électronique et l'OEM.

12.2. Tendances, incertitudes, demandes, engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Les perspectives du Groupe Avanquest Software, indiquées au chapitre 13, peuvent être impactées principalement par les perspectives de ventes des principaux clients OEM et par le contexte économique mondial.

13. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

En raison d'un marché à faible visibilité et des incertitudes liées à la durée et l'ampleur de la crise économique, Avanquest ne communique pas de prévisions pour l'année 2010/11.

Sans communiquer de prévisions chiffrées, Avanquest Software aborde néanmoins le second semestre de l'exercice 2010/11 avec l'objectif d'une nouvelle amélioration de sa rentabilité qui devrait se matérialiser à partir du mois de septembre en raison de la saisonnalité.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe s'appuiera d'une part sur une structure de coûts optimisée et d'autre part sur une croissance de son activité dans les secteurs les plus porteurs de marge, à savoir le commerce électronique et l'OEM.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. Conseil d'administration – Direction Générale

14.1.1. Conseil d'administration

14.1.1.1. Présentation des membres

Le Conseil d'administration comprend 9 administrateurs (dont 4 administrateurs indépendants (Messieurs Roger Tondeur, Christophe Allard, Ken Bender et Frédéric Beauvais) auxquels s'ajoute un collège de censeurs composé de 3 membres. Sa composition permet à Avanquest Software de bénéficier du savoir-faire d'entrepreneurs expérimentés ayant exercés leurs talents à l'international, liés à leurs activités avec Messieurs Helfstein, Bloxberg, Bender et Vrignaud pour les marchés nord américains et avec Monsieur Goldstein pour le marché européen, au monde de l'entreprise avec Messieurs Allard, et Tondeur ou au monde de la finance avec Monsieur Frédéric Beauvais, Oddo Asset Management et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Les informations relatives aux échéances des mandats des administrateurs sont présentées à la section 16.1 du présent document.

Les 4 administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salariés actuel ou depuis moins de 5 ans, administrateur croisé, client, fournisseur ou banquier ; ils n'ont pas de lien familial proche ; ils ne sont pas associés ou collaborateurs actuel ou de moins de 5 ans des Commissaires aux comptes; ils ne sont pas administrateurs de l'entreprise depuis plus de 12 ans, ni actionnaire de plus de 10%.

Il est précisé qu'il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et de la direction générale n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ni l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'ont jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Aucun des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale n'a été associé à des faillites, mises sous séquestre ou liquidations en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance à tout moment des 5 dernières années.

• Monsieur Bruno Vanryb : Président du Conseil d'administration – Directeur Général

Adresse professionnelle : Avanquest Software, Immeuble Vision Défense, 89/91 Boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex.

Depuis la création de l'entreprise en 1984 aux côtés de Roger Politis, Bruno Vanryb est en charge de la direction stratégique du groupe à l'échelle internationale. La forte implication des deux fondateurs dans toutes les étapes du développement d'Avanquest fait que leur parcours est étroitement lié à l'histoire de l'entreprise. Sous leur impulsion, du statut de pionnière des entreprises de technologie françaises, Avanquest Software est entrée dans le top 10 des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. L'esprit entrepreneurial de Bruno Vanryb se manifeste également dans la vie de la Cité : Bruno Vanryb s'est impliqué dans le milieu associatif, en étant, entre 1998 et 2000, l'un des fondateurs et le Président de Croissance Plus, association dont le but est de faire connaître et de soutenir les jeunes entreprises de croissance. Décoré Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2001, il est élu en juin 2002, Président de MiddleNext, association professionnelle regroupant une centaine d'entreprises, parmi les plus belles valeurs moyennes cotées en bourse, dont elle défend les intérêts auprès des autorités de place, des institutions, des médias et des acteurs de la communauté financière. Il en assure toujours la Présidence honoraire. Bruno Vanryb est membre du Conseil d'Euronext Paris, depuis 2007, au côté de personnalités qui ont, comme lui, la volonté de participer à l'évolution de la Bourse de Paris, et d'agir dans l'intérêt de la Place, des sociétés cotées et de leurs actionnaires. Passionné de nouvelles technologies, de motos et d'art moderne, Bruno Vanryb, ancien ingénieur du son et journaliste intervient régulièrement sur BFM où il commente l'actualité économique et politique tant nationale qu'internationale. Bruno Vanryb est entré en 2009 au Conseil d'Administration de Syntec Informatique en qualité de personnalité qualifiée, et a été élu par ses pairs, Président du Collège « Editeurs de logiciels » et fait partie à ce titre du nouveau Comité Exécutif du Syntec

• Monsieur Roger Politis : administrateur – Directeur Général Délégué

Adresse professionnelle : Avanquest Software, Immeuble Vision Défense, 89/91 Boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex.

Roger Politis, a construit l'une des plus belles réussites françaises dans le domaine du développement et de l'édition de logiciels. Depuis 1984, la petite entreprise, qui a commencé par développer des logiciels de communication, dont les célèbres Winphone/Winfax, est devenue l'un des tout premiers acteurs du marché mondial

Avanquest Software

du logiciel. Au sein d'Avanquest Software, Roger Politis est en charge de la définition et la mise en œuvre de la stratégie globale du groupe, en collaboration avec le comité de direction. Féru d'informatique et de nouvelles technologies, il est à la tête et dirige les équipes de Recherche et Développement déployées en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Roger Politis a débuté sa carrière comme ingénieur du son dans un studio d'enregistrement parisien renommé, où il enregistra quelques artistes célèbres. Il a également été journaliste pour la presse informatique et coécrit avec Bruno Vanryb 12 ouvrages de vulgarisation de la micro-informatique, publiés aux éditions Eyrolles à Paris. Sur le plan personnel, Roger Politis est un passionné de photographie et d'aviation. Outre ses brevets de pilote d'avions et d'hélicoptères, il est également membre de l'Aéroclub de France et Administrateur de l'Aéroclub Air France depuis 1995.

- **Monsieur Andrew Goldstein : administrateur – Président de Goldstein Creations GmbH**

Adresse professionnelle : Avanquest Deutschland GmbH, Sckellstrasse 6, 81667 Munich, Allemagne.

Né à Philadelphie aux Etats-Unis, Andrew Goldstein est un entrepreneur accompli. Il a fondé en 1999 le groupe MediaGold présent en Allemagne et en Grande Bretagne et acquis en 2003 par Avanquest Software pour devenir Avanquest Deutschland. Andrew Goldstein intègre alors la direction du Groupe et dirige les activités européennes d'Avanquest Software, fonctions qu'il quitte en 2008, tout en restant membre du Conseil d'administration et conservant une mission de conseil dans la politique éditoriale du Groupe à la recherche de nouveaux produits et de nouvelles marques. Andrew Goldstein dispose d'une expertise de plus de 20 ans dans le secteur du logiciel. Il préside la société Goldstein Creations GmbH, société de conseil. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels en Europe. Andy Goldstein enseigne le management d'entreprise à l'université Ludwig Maximilian de Munich.

- **Monsieur Roger Bloxberg : administrateur – CEO d'Avanquest North America.**

Adresse professionnelle : Avanquest North America, Inc., 23801 Calabasas Road, CA 91302 Calabasas, USA.

Monsieur Roger Bloxberg est le cofondateur de Nova Development Corp avec Monsieur Helfstein, société qu'ils ont fondée il y a plus de 20 ans. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels aux USA et codirige à ce titre avec Monsieur Helfstein le pôle d'édition américain d'Avanquest Software. Roger Bloxberg apporte au groupe Avanquest une parfaite connaissance du marché retail américain et de fortes compétences marketing. C'est l'acquisition stratégique de Nova en 2007 qui a permis au Groupe Avanquest de devenir un acteur incontournable aux Etats-Unis dans le domaine des logiciels grand public.

- **Monsieur Jean-Claude Vrignaud : administrateur – membre du comité des rémunérations**

Adresse professionnelle : Acoma Consulting, Inc., 611 Veterans Building #212, Redwood City, CA 94063, USA.

Monsieur Vrignaud dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans le développement d'affaires internationales (USA, Europe, Asie). Monsieur Vrignaud a occupé les fonctions de directeur général d'Opteway (acquise depuis par Visteon) puis de Metalsolv Software société cotée au NASDAQ. Aujourd'hui il est président d'Acoma Consulting.

- **Monsieur Christophe Allard : administrateur indépendant**

Le parcours de Christophe Allard est étroitement associé au succès du groupe Teleperformance dont il fut le dirigeant emblématique pendant 16 ans, de 1992 à 2008. C'est sous sa Présidence que Teleperformance, un groupe dégagé 1,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, accède en 2007 au rang de leader mondial des centres de contact. Ayant quitté le groupe en 2008, il est aujourd'hui Angel investor en tant que Président de Boomerang, actionnaire de la société AKOA, agence de communication digitale, et de Build Up, un cabinet conseil en croissance externe.

- **Monsieur Ken Bender : administrateur indépendant**

Adresse professionnelle: Software Equity Group, L.L.C. - 12220 El Camino Real, Suite 320 - San Diego, CA 92130 - USA.

De nationalité américaine, Ken Bender a occupé de nombreux postes à responsabilité dans l'industrie du logiciel, qui font de lui une référence incontestée du secteur et lui ont valu de remporter le prix de "Software Industry Leader of the year" en 1994. En 1992, il créa Software Equity Group, banque d'investissements californienne spécialisée en fusions et acquisitions dans les secteurs des nouvelles technologies. Ken Bender a auparavant occupé le poste de Vice Président Directeur Général d'Information Systems Consultants Inc., développeur de logiciels et intégrateur de systèmes informatiques. Il a également été Vice Président et Directeur Administratif de MicroAge, Inc., intégrateur de systèmes informatiques, parmi les 500 premières entreprises américaines en termes de chiffre d'affaires.

- **Monsieur Roger Tondeur : administrateur indépendant – membre du comité des rémunérations**

Adresse professionnelle : MCI - HQ Office - Rue de Lyon 75 - P.O. Box 502 - CH - 1211 Geneva 13, Switzerland.

De nationalité suisse, Roger Tondeur a commencé sa carrière il y a plus de 30 ans en tant que Directeur Général chez Wagonlit Travel avant de créer en 1987 MCI, aujourd'hui leader international spécialisé dans la gestion d'associations, d'événements et de communication. MCI, dont le siège social est situé à Genève, compte à présent 35 bureaux en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine, réalise un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros et emploie près de 800 personnes. Roger Tondeur est membre de plusieurs associations professionnelles et partenaire d'une société d'investissement dans les secteurs de l'événementiel, du conseil en gestion, du marketing et de la stratégie de marque.

Avanquest Software

- **Monsieur Frédéric Beauvais : administrateur – Founder and Managing Partner chez PhoraCapital Advisers – membre du comité des rémunérations**

Adresse professionnelle : 9 rue Beudant 75017 Paris.

Monsieur Frédéric Beauvais a commencé sa carrière comme avocat chez Stikman - Elliott à Montréal en 1992. Il est ensuite entré chez Bell Canada en 1997 où il était chargé des investissements sur les marchés émergents, puis est devenu consultant practice telecom high tec en 1999 chez AT Kearney Paris, avant de rejoindre la Caisse des Dépôts du Québec en tant que directeur d'investissement. Depuis 2005, il a créé sa propre structure de consulting de private equity, Phora Capital Advisers. Il est également administrateur de TDF. Monsieur Frédéric Beauvais est né en 1969 au Canada.

- **Monsieur Todd Helfstein: censeur – President d'Avanquest North America, Inc.**

Adresse professionnelle : Avanquest North America, Inc., 23801 Calabasas Road, CA 91302 Calabasas, USA.

Monsieur Helfstein est le cofondateur de Nova Development Corp avec Monsieur Bloxberg, société qu'ils ont fondée il y a plus de 20 ans. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels aux USA et codirige à ce titre avec Monsieur Bloxberg le pôle d'édition américain d'Avanquest Software.

- **Oddo Asset Management représenté par Monsieur Olivier Hua : censeur**

Adresse professionnelle : Oddo Asset Management, 12 boulevard de la Madeleine 75009 Paris.

Diplômé de l'ESC Reims et de l'INSEAD (AMP), Olivier Hua a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais et à la Citibank, où il fut Responsable du développement des activités de financement LBO. Il a ensuite été nommé Directeur Financier puis Directeur Général International de l'Européenne de Biens d'Équipements, avant d'occuper le poste de Directeur Général de la société Dürre Systems France, puis de la société Turenne Capital. Olivier Hua est actuellement Responsable de l'activité Private Equity au sein d'Oddo & Cie, devenu l'un des principaux actionnaires d'Avanquest Software au travers de ses différents fonds gérés. Il interviendra au Conseil d'administration d'Avanquest en qualité de censeur représentant Oddo Asset Management.

- **Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), représenté par Monsieur Marc Julien : censeur**

Adresse professionnelle : FSI - 56, rue de Lille - 75007 Paris.

En février 2010, Le FSI est devenu un actionnaire de référence et de long terme d'Avanquest Software, concrétisant sa volonté d'accompagner Avanquest dans la mise en oeuvre de ses projets innovants et dans la consolidation du secteur. Le FSI détient 13,7% du capital d'Avanquest Software de concert avec la Caisse des Dépôts.

Monsieur Marc Julien a été désigné par le FSI comme son représentant permanent en tant que censeur au sein du Conseil d'administration d'Avanquest. Monsieur Marc Julien était depuis 2006 Senior Vice President Acquisition et Stratégie chez Schneider Electric, en charge de la direction de projets stratégiques et d'acquisitions pour le groupe, après avoir été Manager chez L.E.K. Consulting de 1998 à 2002 puis chez Estin & Co de 2002 à 2006. Auditeur Senior chez PSA Peugeot-Citroën entre 1995 et 1997, il a débuté sa carrière chez Eurogroup en 1991 où il a occupé la fonction de consultant senior. Marc Julien est Ingénieur des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

14.1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'administration :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none">• <i>Directeur Général :</i><ul style="list-style-type: none">◦ Avanquest Software S.A• <i>Président du conseil d'administration :</i><ul style="list-style-type: none">◦ Avanquest France S.A• <i>Administrateur :</i><ul style="list-style-type: none">◦ Emme S.A.◦ NYSE Euronext Paris◦ Syntec Informatique	<ul style="list-style-type: none">• <i>Président du conseil d'administration :</i><ul style="list-style-type: none">◦ Avanquest UK Ltd◦ Avanquest Software USA, Inc.◦ Avanquest North America, Inc.◦ Avanquest Italia Srl◦ Avanquest America Inc.◦ Société Participation EMME Belgique• <i>Administrateur :</i><ul style="list-style-type: none">◦ The Creative Factory S.A◦ MCI Group Holding S. A

Administrateurs :				
Roger Politis	07/03/1988	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directeur Général Délégué :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest Software S.A • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest France S.A ◦ Emme S.A 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest UK Ltd ◦ Avanquest Software USA Inc. ◦ Avanquest North America, Inc. • <i>Executive Vice President :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest Software USA Inc.
Andrew Goldstein	15/01/2004	AGOA 2016	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Goldstein Creations GmbH ◦
Jean-Claude Vrignaud	22/10/1997	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ NEWWAVE-LABS • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rockwell-Collins ◦ ISEN Toulon
Roger Tondeur	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ MCI Group Holding • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Filiales du groupe MCI ◦ Creative Factory Holding ◦ Smith Bcklin Corp • <i>Partner :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rely Consulting
Christophe Allard	28/09/2009	AGOA 2015		<ul style="list-style-type: none"> • <i>PDG :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Boomerang ◦ Build VP ◦ Vignoble Allard • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ AKOA
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2013	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO et administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest North America, Inc
Ken Bender	28/09/2009	AGOA 2015		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Managing Director :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Software Equity Group, LLC • <i>President :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ LADA Holding Corp • <i>Advisor :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ eSub, Inv
Frédéric Beauvais	28/07/2010	AGOA 2016	<ul style="list-style-type: none"> • <i>President :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Phora Capital Advisers • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ TDF 	
Censeurs :				
Todd Helfstein	28/03/2007	AGOA 2013	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président et administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avanquest North America, Inc
Oddo Asset Management, représenté par Monsieur Olivier Hua	28/09/2009	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Censeur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Catalysair ◦ Eolite Systems ◦ France Eoliennes ◦ Greenext ◦ Bike Expand ◦ Naskeo Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Censeur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Airinspace ◦ Zydacron ◦ Medical Device Works ◦ Odotech
Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), représenté par Monsieur Marc Julien	28/07/2010	AGOA 2016	Aucun	Aucun

14.1.2.Direction Générale - Comités de Direction

La direction du Groupe est dotée d'un comité de direction composé de trois membres :

- Monsieur Bruno Vanryb : Président Directeur Général
- Monsieur Roger Politis : Directeur Général Délégué
- Monsieur Thierry Bonnefoi : Directeur Administratif et Financier Groupe

Le Comité de direction pilote au quotidien l'activité du Groupe en collaboration avec chaque dirigeant de filiale qui rapporte au comité. Le comité de direction rapporte directement au conseil d'administration.

Par ailleurs, un Comité de direction « étendu », composé du Comité de direction Groupe et des dirigeants des principales filiales et/ou « Business Units¹ », se réunit deux à trois fois par an.

14.1.3.Pacte d'actionnaires

Certains membres du Conseil d'administration et de la direction générale ont conclu le 12 septembre 2003 un pacte d'actionnaires en vertu duquel certaines des personnes visées au 14.1.1 et 14.1.2 ont été sélectionnées en qualité de membre d'un organe d'administration. Ces mêmes personnes avaient accepté des restrictions concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation au capital social dans le cadre du pacte d'actionnaires décrit ci-dessous.

Ledit pacte d'actionnaires avait été conclu entre certains dirigeants d'Avanquest Software (Bruno Vanryb, Roger Politis, Bertrand Michels et Thierry Bonnefoi, Andrew Goldstein et Robert Lang) et les Fonds FCPI Jet Innovation 2, FCPI Jet Innovation 3 FCPI Développement & Innovation représentés par la société Turenne Capital Partenaires et les sociétés Turenne Associés, Euridi et Marco Polo Investissements (aux droits desquels est venu Idi suite à la fusion de ses deux filiales). Le pacte a fait l'objet de la publication d'un avis de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 décembre 2003 (avis AMF 203C2202).

Par courrier en date du 20 mars 2008, les membres du pacte ont informé Avanquest Software et l'AMF de la fin dudit pacte à la date du 16 janvier 2008 en raison de la perte de la raison d'être de celui-ci résultant de l'importante évolution de la structure de l'actionnariat d'Avanquest Software. La résiliation du pacte a également emporté fin de l'action de concert entre ses signataires. Il est prévu que les stipulations applicables aux investisseurs financiers (Idi et Turenne Capital Partenaires) continuent à s'appliquer pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 16 janvier 2011, uniquement en ce qui concerne l'interdiction qui leur est faite de céder par jour de bourse plus de 15% du volume de transactions enregistrées ce jour là. L'exception à cette interdiction concernant les cessions par application, bloc de titres, contrat optionnel ou toute autre transaction autre qu'une cession sur le marché est maintenue.

Avanquest Software n'a pas conclu de convention d'actionnaires avec des tiers.

14.2. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

14.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009/2010

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

¹ Centres de profit

1.1 CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEILS CONCLUE AVEC LA SOCIETE GOLDSTEIN CREATIONS GMBH

Personnes intéressées : Monsieur Andrew Goldstein
Autorisation Conseil d'administration du 11 juin 2009
Objet Convention de prestation de conseils
Modalités Fourniture de prestation de conseils pour l'acquisition de produits et de marques phares, stratégiques et à fort potentiel pour la Groupe Avanquest.
Montant Au cours de l'exercice, votre Société a enregistré, au titre de cette convention, une charge de 108.240 €

1.2 CONVENTION DE TRESORERIE CONCLUE AVEC LA SOCIETE AVANQUEST SOFTWARE PUBLISHING UK

Personnes intéressées : Messieurs Bruno Vanryb et Dave Brass
Autorisation Conseil d'administration du 27 juillet 2009
Objet Convention de trésorerie
Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés, rémunérées à un taux égal à LIBOR 3 mois augmenté de 2 points.
Montant Au 31 mars 2010, le montant des ces avances est nul. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'établissent à 1.154 €

1.3 CONVENTION DE TRESORERIE CONCLUE AVEC LA SOCIETE SOFTCITY TECHNOLOGIES CANADA INC.

Personnes intéressées : Messieurs Bruno Vanryb et Roger Politis
Autorisation Conseil d'administration du 27 juillet 2009
Objet Convention de trésorerie
Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés, rémunérées à un taux égal à LIBOR 3 mois augmenté de 2 points.
Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2009/2010

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST FRANCE S.A

2.1.1 Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
Montant Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit à ce titre s'élève à 14.187 €

2.1.2 Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des besoins de trésorerie d'Avanquest Software et d'Avanquest France, rémunérées au taux d'intérêt légal en vigueur.
Montant Au 31 mars 2010, le montant des avances consenties par Avanquest Software à Avanquest France s'établit à 2.350.162 €. Les produits financiers nets comptabilisés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010 au titre de cette convention s'établissent à 51.913 €

2.1.3 Convention d'intégration fiscale

Modalités Convention d'intégration fiscale par laquelle, la société tête de groupe, Avanquest Software, supporte personnellement et définitivement l'impôt, les éventuelles contributions additionnelles et la contribution sociale assises sur l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et plus-values réalisés par la filiale.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration fiscale, quelle qu'en soit la cause, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe de tous les surcoûts fiscaux nets des économies réalisées, dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Montant Le groupe étant déficitaire, aucun impôt n'est dû.

2.2 CONVENTION DE TRESORERIE CONCLUE AVEC LA SOCIETE EDUCINVEST

Modalités Avances de trésorerie de chaque société envers l'autre en fonction des disponibilités de chacune rémunérées à un taux égal à l'Euribor 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 31 mars 2010, le montant des avances s'établit à 297.423 €. Les charges financières comptabilisées au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 4.931 €.

2.3 CONVENTION ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC LA SOCIETE EMME SA

2.3.1 Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées au taux égal à l'EURIBOR 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 31 mars 2010, le montant des avances accordées par EMME SA à Avanquest Software s'établit à 4.537.370 €. Les charges financières comptabilisées au cours de l'exercice au titre de la rémunération des ces avances s'élèvent à 124.341 €.

2.3.2 Convention d'intégration fiscale

Modalités Convention d'intégration fiscale par laquelle, la société tête de groupe, Avanquest Software, supporte personnellement et définitivement l'impôt, les éventuelles contributions additionnelles et la contribution sociale assises sur l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et plus-values réalisés par la filiale.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration fiscale, quelle qu'en soit la cause, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe de tous les surcoûts fiscaux nets des économies réalisées, dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Montant Le groupe étant déficitaire, aucun impôt n'est dû.

2.4 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST ITALIA SRL

2.4.1 Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 18.661 €.

2.4.2 Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie accordée par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR augmenté de 2 points.

Montant Au 31 mars 2010, le montant de ces avances s'établit à 271.941 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 4.985 €.

2.5 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST IBERICA SL

2.5.1 Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 3.576 €.

2.5.2 Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie accordée par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR à 1 mois augmenté de 2 points.
<i>Montant</i>	Au 31 mars 2010, le montant de ces avances s'établit à 853.630 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 16.885 €

2.6 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST DEUTSCHLAND GMBH

2.6.1 Licence de marque

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 16.261 €

2.6.2 Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie réciproques en fonction des besoins de trésorerie d'Avanquest Software et d'Avanquest Deutschland GmbH, rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR à 3 mois majoré de 2 points.
<i>Montant</i>	Au 31 mars 2010, le montant de ces avances est nul. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 7.911 €

2.7 CONVENTION DE TRESORERIE CONCLUE AVEC LA SOCIETE EMME DEUTSCHLAND GMBH

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées à un taux égal à l'Euribor 1 mois augmenté de 2 points.
<i>Montant</i>	Au 31 mars 2010, le montant de ces avances s'établit à 754.496 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 19.594 €

2.8 CONVENTION ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST AMERICA INC.

<i>Modalités</i>	Prêt de 7.966.667 \$ consenti par Avanquest Software à sa filiale dans le cadre de l'acquisition d'Elibrium Inc., V Communications Inc., et Nova Development Corp. Le prêt porte intérêt au taux du « prime rate » diminué d'un demi-point l'an.
<i>Montant</i>	Au 31 mars 2010, le montant du prêt s'établit à 7.473.653 \$, intérêts inclus soit 5.544.628 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ce prêt s'établissent à 145.751 €

2.9 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST SOFTWARE USA INC

2.9.1 Licence de marque

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 8.853 €

2.9.2 Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie accordée par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale, rémunérées au taux du « prime rate » en vigueur augmentée de 2 points.
<i>Montant</i>	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.10 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC AVANQUEST PUBLISHING USA INC (EX AVANQUEST PUBLISHING USA INC.).

2.10.1 Licence de marque

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 593.039 €

2.10.2 Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie accordée par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale, rémunérées à un taux d'intérêt légal à 6%.
<i>Montant</i>	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.10.3 Convention de garantie bancaire

<i>Modalités</i>	La société Avanquest Software se porte garante d'une ligne de crédit d'un montant maximal de 10.000.000 US\$ et d'un prêt sur 3 ans de 5.000.000 US\$ accordée par Cathay Bank à Avanquest North America.
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.11 CONVENTIONS DE LICENCE DE MARQUE CONCLUE AVEC AVANQUEST UK LTD

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 255.452 €

2.12 CONVENTIONS DE LICENCE DE MARQUE CONCLUE AVEC AVANQUEST SOFTWARE PUBLISHING UK

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5% du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à 205.117 €

2.13 CONVENTIONS DE TRESORERIE CONCLUE AVEC AVANQUEST LOGICIELS CANADA INC.

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées à un taux égal au Libor un mois augmenté de deux points.
<i>Montant</i>	Au 31 mars 2010, le montant de ces avances s'établit à 975.475 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 16.575 €.

2.14 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC MONSIEUR BRUNO VANRYB

2.14.1 Convention de prêt de consommation d'actions Avanquest France

<i>Modalités</i>	Prêt d'une action Avanquest France à Monsieur Vanryb afin de lui permettre d'exercer son mandat d'administrateur dans la société.
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.14.2 Clause de non-concurrence et indemnités en cas de rupture

<i>Modalités</i>	Convention prévoyant une indemnité de rupture et une clause de non-concurrence en cas de survenance de certains événements tels que la révocation ou le non renouvellement des fonctions, consécutifs à une opération de restructuration ou de croissance externe. Cette indemnité, dont le montant varie en fonction du délai qui sépare l'événement déclencheur de la rupture de la date de cessation du mandat, peut atteindre au maximum un montant équivalent à une année de rémunération.
<i>Montant</i>	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.15 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AVEC MONSIEUR ROGER POLITIS

2.15.1 Convention de prêt de consommation d'actions Avanquest France

Modalités Prêt d'une action Avanquest France à Monsieur Politis afin de lui permettre d'exercer son mandat d'administrateur dans la société.

2.15.2 Clause de non-concurrence et indemnités en cas de rupture

Modalités Convention prévoyant une indemnité de rupture et une clause de non-concurrence en cas de survenance de certains évènements tels que la révocation ou le non renouvellement des fonctions, consécutifs à une opération de restructuration ou de croissance externe.

Cette indemnité, dont le montant varie en fonction du délai qui sépare l'événement déclencheur de la rupture de la date de cessation du mandat, peut atteindre au maximum un montant équivalent à une année de rémunération.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Paris-La Défense et Paris, le 23 juin 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

APLITEC SA

Any ANTOLA

Gérard LEPLE

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les informations relatives à la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre des exercices 2008/09 et 2009/10 à chaque mandataire social tant par Avanquest Software elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce sont indiquées ci-dessous.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2007 a fixé pour 2006 et les exercices suivants le montant global des jetons de présence à 100.000 euros. Les jetons ont été versés en application des règles de répartition fixées par le conseil d'administration et figurant ci-dessous.

Un administrateur indépendant (au sens du rapport Bouton) perçoit au maximum 7.000€ de jetons de présence dans la mesure où il assiste au moins à quatre réunions du conseil au cours de l'exercice. La même règle s'applique pour les autres administrateurs mais le montant maximum de jetons de présence pouvant leur être versé à chacun est limité à 4.000€. Les administrateurs membres du comité d'investissement perçoivent une rémunération complémentaire de 1.500€. Les informations relatives aux options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions détenus et exercés par les membres des organes de direction figurent également en 17.2 ci-après.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

En €		2009/10	2008/09
Mr Bruno Vanryb	Rémunérations dues au titre de l'exercice	335 766	328 743
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	6 000	-
	TOTAL	341 766	328 743
Mr Roger Politis	Rémunérations dues au titre de l'exercice	337 511	327 237
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	6 000	-
	TOTAL	343 511	327 237

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.

En €		2009/2010			2008/09
		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mr Bruno Vanryb	Rémunération fixe	322 963	322 963	313 711	313 711
	Rémunération variable	535	535	2 665	2 665
	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	4 000	4 000	4 000	4 000
	Avantages en nature	8 268	8 268	8 367	8 367
	TOTAL	335 766	335 766	328 743	328 743
Mr Roger Politis	Rémunération fixe	322 963	322 963	313 711	313 711
	Rémunération variable	3 199	3 199	2 665	2 665
	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	4 000	4 000	4 000	4 000
	Avantages en nature	7 349	7 349	6 861	6 861
	TOTAL	337 511	337 511	327 237	327 237

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel consolidé.

Messieurs Vanryb et Politis bénéficient d'un contrat leur assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de les révoquer ou de ne pas renouveler leurs mandats respectifs de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué à la suite de la survenance de certains événements comme la prise de participation par un tiers de plus de 20% du capital social de la société ou la réalisation d'une OPA ou d'une OPE. L'indemnité de rupture prévue au contrat varie suivant la date de la survenance de l'événement déclencheur et la date de la cessation du mandat de la personne concernée. Elle peut atteindre au maximum un montant équivalent à une année de rémunération.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations dus aux mandataires sociaux non dirigeants.

En €		2009/10	2008/09
Mr Andrew Goldstein			
	Jetons de présence	4 000	4 000
	Autres rémunérations	110 239	167 428
	TOTAL	114 239	171 428
Mr Todd Helfstein			
	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	269 789	264 746
	TOTAL	269 789	264 746
Mr Roger Bloxberg			
	Jetons de présence	4 000	4 000
	Autres rémunérations	271 167	264 746
	TOTAL	275 167	271 068
Mr Jean Guetta			
	Jetons de présence	2 000	7 000
	Autres rémunérations	-	829 929
	TOTAL	2 000	836 929
Mr Bertrand Michels			
	Jetons de présence	3 500	7 000
	TOTAL	3 500	7 000
Mr Gilles Quéréu			
	Jetons de présence	1 750	3 500
	TOTAL	1 750	3 500
Mr Jean-Claude Vrignaud			
	Jetons de présence	7 000	7 000
	Autres rémunérations	1 000	
	TOTAL	8 000	7 000
Mr Roger Tondeur			
	Jetons de présence	7 000	-
	Autres rémunérations	1 000	-
	TOTAL	8 000	-
Mr Christophe Allard			
	Jetons de présence	7 000	-
	Autres rémunérations	1 000	-
	TOTAL	8 000	-
Mr Ken Bender			
	Autres rémunérations	1 000	
	TOTAL	1 000	

Note : les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Le Conseil d'Administration d'Avanquest Software ne s'est pas positionné en matière de rémunérations par rapport aux pratiques édictées par le code AFEP-Medef. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque membre des organes d'administration et de direction d'Avanquest Software tant dans la Société ainsi que dans toute société figure à la section 14 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration comprend 4 administrateurs et 2 censeurs indépendants identifiés dans le tableau figurant au point 16.1 ci-dessous. Les administrateurs sont qualifiés d'administrateurs indépendants lorsqu'ils respectent les principes édictés par le rapport Bouton de 2002. Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil d'administration d'Avanquest Software a adopté un règlement intérieur qui a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du conseil d'administration. En dehors de sa fonction « normative », le but de l'adoption de tel règlement est également de donner aux différents membres du conseil d'administration des clés destinées à renforcer autant que faire ce peut les principes de gouvernance au sein de la société.

Il est rappelé qu'au-delà du rôle conféré par la loi au Conseil, celui-ci détermine la stratégie générale de la Société en tenant compte des recommandations des dirigeants de la Société. Il approuve toute opération significative et notamment de fusion/acquisition. Le Conseil d'administration est l'organe suprême de contrôle de l'activité et de la gestion de la direction. En ce sens, il est garant de la fiabilité de l'information financière de la société qu'il valide en dernier ressort. Enfin, le Conseil assure le suivi de la performance de la société et de ses dirigeants.

Le règlement intérieur définit un certain nombre de devoirs et obligations des membres du Conseil parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'administration figurent dans le Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société au point 16.3 ci-dessous.

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009.

Avanquest Software n'a pas mis en place de comité d'audit spécifique, le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

16.1. Echéances des mandats des organes d'administration et de direction

	Nomination	Siège	Indépendants	Echéance
Monsieur Bruno Vanryb	07/03/1988	Président		AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Roger Politis	07/03/1988	Administrateur		AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Roger Tondeur	28/09/2009	Administrateur	X	AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Jean-Claude Vrignaud	22/10/1997	Administrateur		AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Christophe Allard	28/09/2009	Administrateur	X	AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Andrew Goldstein	15/01/2004	Administrateur		AGO 2016 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)
Monsieur Roger Bloxberg	28/03/2007	Administrateur		AGO 2013 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013)
Monsieur Ken Bender	28/09/2009	Administrateur	X	AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)
Monsieur Frédéric Beauvais	28/07/2010	Administrateur	X	AGO 2016 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)
FSI	28/07/2010	Censeur	X	AGO 2016 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)
Monsieur Todd Helfstein	28/03/2007	Censeur		AGO 2013 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013)
Oddo Asset Management	28/09/2009	Censeur	X	AGO 2015 (comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il existe un contrat de consultant liant Andrew Goldstein, administrateur de la Société, et Avanquest Software.

16.3. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société (exercice 2009-2010 clos au 31 mars 2010)

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce : « *le président du conseil d'administration rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société* ».

Le présent rapport a donc pour objet de faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, sont exposées en premier lieu les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, puis les mesures de contrôle interne mises en place par la Société.

La Direction Générale du Groupe, la Direction Financière du Groupe, la Direction Juridique du Groupe et les Directions Générales et Financières des filiales, ont été impliquées dans la préparation de ce rapport.

Le périmètre couvert par le présent rapport concerne la Société mère du Groupe, Avanquest Software, et ses filiales consolidées.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009.

On peut notamment citer l'existence d'un comité des rémunérations au sein du Conseil d'Administration, d'un collège des censeurs, l'existence d'un règlement intérieur et depuis son introduction en bourse la présence permanente d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de 2002.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 8 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants (Messieurs Roger Tondeur, Christophe Allard, et Ken Bender), auxquels s'ajoute un collège de censeurs composé de 3 membres. Les 3 administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salariés actuel ou depuis moins de 5 ans, administrateur croisé, client, fournisseur ou banquier ; ils n'ont pas de lien familial proche ; ils ne sont pas associés ou collaborateurs actuel ou de moins de 5 ans des CAC ; ils ne sont pas administrateurs de l'entreprise depuis plus de 12 ans, ni actionnaire de plus de 10%.

Conformément aux accords de 2009 passés entre Avanquest et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) ayant abouti à l'augmentation de capitale de février 2010 à l'issue de laquelle le FSI est désormais actionnaire d'Avanquest à hauteur de 13,7 % de concert avec la Caisse des Dépôts, et sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, le FSI a proposé l'entrée au Conseil d'administration d'Avanquest Software de Monsieur Frédéric Beauvais, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. Le FSI a par ailleurs désigné Monsieur Marc Julien en tant que représentant permanent du FSI en qualité de censeur en remplacement de Turenne Capital Partenaire dont le mandat arrive à expiration. Ces 2 nominations seront soumises à l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010. A l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'administration devrait donc comprendre un 9^e administrateur, dont 4 indépendants.

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques du Groupe. Ces orientations sont mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Chaque administrateur d'Avanquest, conformément aux statuts de la Société, doit être actionnaire d'au moins 1 action. Ce minimum légal ayant été récemment modifié, il est envisagé de supprimer cette disposition des statuts de la Société lors de sa prochaine assemblée. La même règle s'applique également au collège des censeurs.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'administrateur est de 6 années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le Conseil d'administration a mis en place un comité des rémunérations composé de 2 administrateurs indépendants : Messieurs Quéré et Vrignaud. Le comité se réunit au moins 1 fois par an et est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et plus généralement sur toute question touchant à la politique de rémunération au sein du Groupe. Le rôle et les travaux du comité consultatif des rémunérations sont régis par un règlement intérieur. Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place d'autres comités. Au cours de l'exercice, le comité consultatif des rémunérations s'est réuni 1 fois, l'ensemble de ses membres était présent. Un **Comité des rémunérations et des nominations** a été mis en place en remplacement du Comité des rémunérations existant à ce jour. Ce nouveau Comité est chargé notamment de se prononcer sur toute proposition de nomination au Conseil d'Administration, y compris à l'un de ses Comités. Ce Comité est composé de Messieurs Tondeur et Vrignaud, que Monsieur Beauvais (dont la nomination comme administrateur sera soumise à l'assemblée générale du 28 juillet 2010) rejoindra.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a mis en place un **Comité d'investissement** composé de 4 administrateurs: Messieurs Goldstein, Allard et Hua que Monsieur Beauvais (dont la nomination comme administrateur sera soumise à l'assemblée générale du 28 juillet 2010) rejoindra. Le Comité d'investissement est chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société, et se réunira dès que nécessaire. Les travaux du Comité d'investissement sont consultatifs et sont destinés à éclairer le Conseil d'administration dans sa politique d'acquisition, étant entendu que le Conseil d'administration reste l'organe décisionnaire.

Le Conseil d'administration comprend également un collège des censeurs. Il est composé au maximum d'un nombre de censeurs égal à la moitié ($\frac{1}{2}$) du nombre d'administrateurs en fonction et a pour principale mission de conseiller le Conseil d'administration sur l'application des statuts et la gestion de la Société. Aujourd'hui composé de 3 censeurs, les censeurs siègent au Conseil d'administration à titre consultatif sans voix délibérative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil d'administration nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles et ne peuvent être ni administrateur, ni directeur général, ni directeur général délégué de la société. La durée des fonctions des censeurs est de 6 années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les personnes morales peuvent être censeurs à charge pour elles de désigner un représentant permanent. Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les administrateurs.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente et reçoit notamment un reporting financier et opérationnel de la société transmis par la Direction Générale. Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par trimestre, pour traiter notamment de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, des éléments financiers trimestriels et des opérations en cours. Dans la mesure du possible, il fixe à l'avance un planning de ses réunions afin de permettre la présence du plus grand nombre d'administrateurs. En dehors de ces réunions régulières, le Conseil se réunit autant de fois que de besoin.

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place de méthode d'évaluation de son activité et n'envisage pas à court terme d'en mettre en place.

B. Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2009-2010 écoulé, le Conseil d'administration d'Avanquest Software s'est réuni 7 fois. Le taux de présence des administrateurs sur l'exercice est de 91%.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a évidemment comme chaque année procédé à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels et semestriels. Il a convoqué l'assemblée qui en découle.

Il a également procédé à l'examen des documents de gestion prévisionnels et à leur approbation.

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations a fixé la rémunération et la part variable du Président et du Directeur Général Délégué pour l'exercice. Il a également reconduit les mandats de Président Directeur Général de Monsieur Bruno Vanryb et de Directeur Général Délégué de Monsieur Roger Politis.

Le Conseil a examiné le projet de fusion-absorption de la société Emme S.A. par la société Avanquest Software.

Le Conseil a consacré plusieurs réunions à l'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement, se traduisant notamment par la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire déléguant au Conseil compétence pour augmenter le capital d'Avanquest. Le Conseil a mis en œuvre cette délégation qu'il a sous-délégué (conformément au pouvoir qui lui ont été conférés qui l'Assemblée d'actionnaires) au Président Directeur Général. Le Conseil a constaté cette augmentation de capital a été réalisée le 15 février 2010.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président sur la composition, les travaux du conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Conseil.

Le Conseil d'Administration a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Enfin, le Conseil a abordé des questions diverses, telle que l'autorisation de 2 conventions de trésorerie avec Avanquest Software Publishing UK et avec Softcity Technologies Canada Inc., la constatation d'attributions

définitives d'actions gratuites et l'exercice de bons de souscription d'actions dans le cadre du complément de prix de Netcomm, et l'autorisation d'un projet de convention d'ouverture de crédit de 7.000.000 € et autorisation des suretés à cet effet.

C. Principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des résultats du Groupe, chaque mandataire disposant d'une rémunération variable. La part variable des revenus des mandataires sociaux membre de la Direction du Groupe est basée sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé. Celle des mandataires sociaux dirigeants de filiales ou business units est en partie basée sur des objectifs de résultat opérationnel desdites filiales et business unit et en partie sur des objectifs de résultat opérationnel consolidé.

L'Assemblée Générale octroie chaque année une enveloppe globale de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration répartit ces jetons en fonction du taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil et détermine le montant à répartir en tenant compte du fait qu'un administrateur est indépendant ou non. Le nombre de jetons à répartir au bénéfice des administrateurs indépendant est sensiblement supérieur à celui à répartir au bénéfice des autres administrateurs. De manière générale, pour bénéficier du montant total de jetons de présence dont un administrateur a droit, celui-ci doit assister à au moins 4 réunions du Conseil au cours de l'exercice. En deçà de ce seuil de participation, le montant des jetons est calculé prorata temporis.

D. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

E. Rémunérations

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre de l'exercice 2009/10 à chaque mandataire social tant par Avanquest Software elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Rémunérations brutes dues au titre de 2009/10						
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	322 963	535	8 268	-	4 000	335 766
Roger Politis	322 963	3 199	7 349	-	4 000	337 511
Andrew Goldstein	-	-	-	108 239	4 000	112 239
Jean-Claude Vignaud	-	-	-	-	7 000	7 000
Roger Tondeur	-	-	-	-	7 000	7 000
Roger Bloxberg	170 388	88 485	9794	-	4 000	272 667
Christophe Allard	-	-	-	-	7 000	7 000
Ken Bender	-	-	-	-	-	-
Todd Helfstein	170 388	88 485	8 416	-	-	267 289
Turenne Capital Partenaires	-	-	-	-	-	-
Oddo Asset Management	-	-	-	-	-	-
Bertrand Michels*	-	-	-	-	3 500	3 500
Gilles Quéru*	-	-	-	-	1 750	1 750
Jean Guetta*	349 850	-	-	-	2 000	351 851

Rémunérations brutes dues au titre de 2008/09						
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	313 711	2 665	8 367	-	4 000	328 743
Roger Politis	313 711	2 665	6 861	-	4 000	327 237
Andrew Goldstein	153 343		14 085	-	4 000	171 428
Bertrand Michels	-	-	-	-	7 000	7 000
Jean-Claude Vrignaud	-	-	-	-	7 000	7 000
Gilles Quéré	-	-	-	-	7 000	7 000
Jean Guetta	829 929	-	-	-	7 000	836 929
Todd Helfstein	168 247	88 222	8 277	-		264 746
Roger Bloxberg	168 247	88 222	10 599	-	4 000	271 068
Turenne Capital Partenaires	-	-	-	-	-	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat.

Note : Les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre de l'exercice 2009/10 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du trimestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant l'année 2009/10, sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel.

Messieurs Vanryb et Politis bénéficient d'un contrat leur assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait de les révoquer ou de ne pas renouveler leurs mandats respectifs de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué à la suite de la survenance de certains événements comme la prise de participation par un tiers de plus de 20% du capital social de la société ou la réalisation d'une OPA ou d'une OPE. L'indemnité de rupture prévue au contrat varie suivant la date de la survenance de l'évènement déclencheur et la date de la cessation du mandat de la personne concernée. Elle peut atteindre au maximum un montant équivalent à une année de rémunération.

II. Les mesures de contrôle interne

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, « *dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne mises en place* ».

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais des nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Avanquest avait décidé de s'appuyer sur la définition du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), référentiel reconnu aux Etats-Unis. Comme l'an dernier, Avanquest s'est appuyée sur le cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs émis par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation.

Le contrôle interne mis en place par Avanquest est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la société.

Compte tenu de sa structure, Avanquest n'a pas mis en place une direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Financière du Groupe avec les Managers de chaque filiale et la Direction Juridique.

A.Réalisation et optimisation des opérations

Avanquest a mis en place 2 questionnaires le premier destiné à l'ensemble des Dirigeants de ses filiales et le second à l'ensemble des Directeurs Financiers de ces dernières. Ceux-ci ont pour but à la fois de permettre au Président d'appréhender et de recevoir directement l'information nécessaire à la rédaction du présent rapport – rapport qui a été rédigé en collaboration avec la Direction Financière et la Direction Juridique du Groupe – mais

également de sensibiliser les dirigeants et directeurs financiers des filiales à la politique de gestion des risques mise en place au sein du Groupe.

Procédures au niveau Groupe

Avanquest est organisée de manière décentralisée par zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales ou business units. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci tout en permettant la conquête de nouveaux partenaires.

Le Comité de Direction du Groupe a mis en place un certain nombre de procédures au niveau du Groupe applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et business units.

Il s'agit notamment de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches et de procédures juridiques.

La Direction Juridique, rattachée au Directeur Administratif et Financier du Groupe, exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. La Direction Juridique agit principalement au niveau siège, mais également au niveau local, notamment avec les activités américaines, en tant que de besoin. Les dossiers dont le seuil de matérialité est jugé non significatif en terme financier et/ou territorial sont adressés localement car la Direction Juridique n'est pas staffée pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Juridique met en place des contrats types pour standardiser et harmoniser au maximum les contrats passés par l'ensemble des entités du Groupe, et instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la filiale ou de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Financière du Groupe. Chaque mois, le responsable de filiale ou de business unit adresse au Comité de Direction un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et les faits importants en matière de ressources humaines et de concurrence. Ce reporting mensuel est aussi l'occasion pour les dirigeants d'unités de se livrer à un exercice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques.

Pour une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Avanquest nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » du document de référence.

Le Comité de Direction se réunit environ 8 fois par an. Il rapporte directement au Conseil d'Administration qu'il tient informé en permanence de la marche du Groupe.

Un Comité de Direction étendu, auquel participent tous les dirigeants de filiales et de « business units », se réunit au moins 2 fois par an pour traiter de la stratégie du Groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du Groupe.

Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiale ou de business unit. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines... A titre d'exemple, les filiales françaises ont mis en place des procédures relatives à la gestion administrative des ressources humaines, aux achats, à la sécurisation et la sauvegarde des données informatiques, à la séparation des tâches dans les fonctions administratives et financières.

B. Fiabilité de l'information financière

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'Avanquest en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux en collaboration avec les auditeurs de la maison mère.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé au Comité de Direction ainsi qu'au contrôle de gestion Groupe. Ce dernier analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. Le contrôle de gestion Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Comité de Direction à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales. Ces comptes consolidés font l'objet d'un audit des commissaires aux comptes d'Avanquest Software qui collaborent étroitement à cet effet avec les auditeurs des filiales.

Avanquest Software

Les comptes consolidés et sociaux d'Avanquest Software sont ensuite validés par le Comité de Direction qui les communique au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Financière Groupe sous le contrôle du Comité de Direction, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

La Direction Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la direction du Comité de Direction.

C.Conformité aux lois et règlements en vigueur

Avanquest est une société anonyme de type moniste cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle s'efforce de respecter.

Sa principale activité, l'édition ou la réédition de logiciels, est une activité qui est principalement régie par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

L'organisation d'Avanquest est beaucoup plus fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. En effet, la gestion de ces problématiques est du ressort de la Direction Juridique placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier Groupe.

La Direction Juridique collabore étroitement avec les responsables de filiales et de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des conseils externes de la Société.

Un rôle tout particulier incombe également aux commissaires aux comptes dans le cadre de leurs diligences et contrôles qui portent également sur le respect des normes comptables et financières en vigueur.

D.Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et le risque de liquidité) présentés dans le document de référence et inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs d'Avanquest sont des risques de propriété intellectuelle, des risques liés à la défectuosité d'un logiciel et aux dommages pouvant en découler.

Par ailleurs, le contexte économique actuel affecte l'ensemble de l'activité du groupe, et plus particulièrement certains pays comme la France et l'Allemagne. Dans ces pays, le risque de baisse de chiffre d'affaire et de baisse de revenu est avéré. Lors de l'exercice, le Groupe Avanquest a poursuivi sa stratégie privilégiant l'amélioration de la marge au détriment de la progression du chiffre d'affaires. Ainsi, la baisse attendue du chiffre d'affaires liée à l'arrêt des gammes de produits non rentables a favorisé une forte hausse de la marge brute (+3 points). Le Groupe a également poursuivi sa politique de réduction des coûts de structure, ce qui a permis un retour à un résultat opérationnel positif et un résultat net à l'équilibre.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur d'Avanquest doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales et de business units qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise, ceux-ci font l'objet des procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Avanquest a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Financière et le Comité de Direction. Nous vous invitons à vous reporter à la section 4.9 « Assurance » du document de référence.

Le développement d'Avanquest donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure de la Société. Le Comité de Direction et le Conseil d'Administration ont pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soit adéquat au regard de la structure du Groupe tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès d'Avanquest dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Bruno Vanryb
Président du Conseil d'Administration

16.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Avanquest Software, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avanquest Software et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 23 juin 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Any ANTOLA

APLITEC SA

Gérard LEPLE

17. SALARIES

17.1. Effectifs – Gestion des ressources humaines

Au 30 septembre 2010, le groupe Avanquest Software comptait 503 salariés, contre 493 au 31 mars 2010, 527 au 31 mars 2009 et 594 au 31 mars 2008.

Répartition par pays	30/09/10	31/03/10	31/03/09	31/03/08
France	104	96	106	167
Grande-Bretagne	128	128	144	157
Allemagne	14	13	18	23
Espagne	0	0	4	7
Italie	6	7	5	5
Etats-Unis	198	190	195	183
Canada	17	14	10	-
Chine	36	45	45	52
TOTAL	503	493	527	594

Répartition par continents	30/09/10	31/03/10	31/03/09	31/03/08
Europe	252	244	277	359
Amérique du Nord	215	204	205	183
Asie	36	45	45	52
TOTAL	503	493	527	594

Les collaborateurs d'Avanquest Software, dont la moyenne d'âge est de 36,7 ans, partagent une ambition commune et concourent chaque jour au développement du Groupe. La performance d'Avanquest Software passe par la mobilisation et la motivation des équipes.

Avanquest Software, ce sont des hommes et des femmes qui, depuis 25 ans pour certains, quelques mois pour d'autres, relèvent chaque jour de nouveaux défis. Depuis sa création en 1984, Avanquest Software a su garder le cap quel que soit l'environnement économique, tout en restant fidèle à ses principes : transparence, esprit d'équipe, respect.

- **Transparence** : grâce à une politique de communication active, tous les collaborateurs sont informés de l'activité du Groupe et de ses temps forts. Le dialogue entre les dirigeants et les équipes, au sein du groupe ou des filiales, est constant : ils se veulent à l'écoute.
- **Esprit d'équipe** : Il n'y a pas de place chez Avanquest Software pour des circuits décisionnels complexes qui viendraient paralyser l'entreprise. Une ligne hiérarchique très courte et des services organisés par pôle de compétences caractérisent le Groupe. L'esprit d'équipe, le professionnalisme, et surtout une volonté continue d'exceller et d'aller de l'avant, définissent le mieux les femmes et les hommes d'Avanquest Software.
- **Respect** : Avanquest Software est un Groupe où l'humain occupe une place prépondérante. Chaque collaborateur doit se sentir acteur au sein du Groupe. Notre réussite passe naturellement par l'épanouissement de chacun. La politique des Ressources Humaines du Groupe est clairement basée sur la confiance et le respect des femmes et des hommes qui font Avanquest Software.

Dans un monde qui bouge en permanence, Avanquest Software doit réagir pour concilier son fonctionnement interne et son environnement externe. Avanquest Software met en place des moyens destinés à agir sur les composantes des ressources humaines par l'activation de leviers tels que la délégation des pouvoirs, la valorisation des compétences des individus, les valeurs et la culture d'entreprise, l'organisation et les systèmes de management, le développement de l'actionnariat salarié.

Avanquest Software s'attache à prendre en compte le facteur humain qui contribue à la création de valeur ajoutée et représente un facteur clé de la compétitivité du Groupe. Chaque société du Groupe engage des dépenses de formation s'adressant potentiellement à l'ensemble de ses salariés. Des programmes spécifiques sont définis

localement en fonction des besoins identifiés (formations techniques, mise à niveau de compétence, apprentissage de langues étrangères, stage de management...) et des contraintes légales.

Salariés et cadres du Groupe Avanquest Software sont associés au capital au travers des différents plans de stock-options, dont le premier date de 1996.

Des réunions régulières permettent d'informer l'ensemble du personnel sur les indicateurs stratégiques liés à la bonne marche du Groupe. Ces réunions permettent également d'écouter les questions du personnel et d'y répondre. Cette communication se fait également, en France, au travers des instances représentatives des salariés.

17.2. Participation et Stock Options

Les salariés d'Avanquest Software bénéficient des dispositions légales en matière de participation. En 2005, la direction du Groupe a décidé d'intéresser l'ensemble des salariés du Groupe aux résultats. En France, cette décision s'est traduite par la mise en place d'accords d'intéressement au sein d'Avanquest Software et d'Avanquest France. Ces accords prévoient le paiement d'un intéressement basé sur l'atteinte de seuil de résultat opérationnel consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé. En 2009/10, ces accords n'ont pas trouvé à s'appliquer.

Avanquest Software ne consent que des options de souscription d'actions (ci-après les « Options ») qu'elle préfère aux options d'achat d'actions. Avanquest Software a également mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions (« Actions Gratuites »).

Bilan de l'exercice 2009-2010 écoulé sur les options :

- Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 :

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- Nombre et prix des actions souscrites durant l'année en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés par chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2009/10 à ce titre.

- Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires :

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2009/10 à ce titre.

Bilan de l'exercice 2009-2010 écoulé sur les actions gratuites :

- Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 ;

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Période d'acquisition (2)	Période de conservation	Sociétés concernées	Fonctions exercées
Mr Bruno Vanryb	60 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Président Directeur Général
Mr Roger Politis	60 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Directeur Général Délégué
Mr Roger Bloxberg	25 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Administrateur
Mr Todd Helfstein	25 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Censeur
Mr Andrew Goldstein	20 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Administrateur
Mr Christophe Allard	10 000	2,93€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Administrateur
Mr Roger Tondeur	10 000	2,93€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Administrateur
Mr Jean-Claude Vrignaud	10 000	2,93€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Administrateur
Mr Ken Bender	10 000	2,93€	Présence sur 4 ans	-	Avanquest Software	Administrateur

- (1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le Conseil d'Administration des actions
- (2) Les objectifs de cours de bourse à atteindre pour acquérir les actions sont de 7€ pour le premier tiers, 8,50€ pour le deuxième tiers et 10€ pour le dernier tiers

- Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :

Nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce à chacun des mandataires visés au paragraphe ci-avant, à raison des fonctions ou mandats qu'ils y exercent.

- Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Période d'acquisition (2)	Période de conservation	Sociétés concernées	Fonctions exercées
Mr Thierry Bonnefoi	27 000	2,44€	Par 1/3 en fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans	Avanquest Software	Directeur Financier Groupe
Mr David Wright	25 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest Software	Directeur OEM
Mr Robert Raiola	15 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest Software	Directeur Général France
Mr Olivier Thirion	5 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest Software	Directeur Web
Mr David Vanpeene	5 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest Software	Directeur Technique
Mme Stéphanie Béraud	5 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest Software	Directrice des Ressources Humaines
Mr Laurent Guerry	5 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest France	Directeur Général France
Mr Phil Schnyder	5 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest North America	Directeur Business Dev.
Mr Kevin Bromber	5 000	3,60€	Présence sur 2 ans	2 ans	Avanquest North America	Directeur Business Dev.
Mr Marcel Mekies	4 000	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans	Anten	Directeur Général

- (1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le Conseil d'Administration des actions
- (2) Les objectifs de cours de bourse à atteindre pour acquérir les actions sont de 7€ pour le premier tiers, 8,50€ pour le deuxième tiers et 10€ pour le dernier tiers
- Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 à l'ensemble des salariés bénéficiaires, nombre desdits salariés bénéficiaires et répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires :

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Période d'acquisition	Période de conservation
Salariés du Groupe	27 000	2,44€	En fonction d'objectifs de cours de bourse	2 ans
Salariés du Groupe	103 500	2,44€	Présence sur 2 ans	2 ans
Salariés du Groupe	2 000	2,44€	Présence sur 4 ans	0
Salariés du Groupe	5 000	3,60€	Présence sur 2 ans	2 ans

- (1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le Conseil d'Administration des actions

17.3. Description des accords de participation des salariés au capital de la société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de la Société n'a été mis en place. Les informations relatives sur les différents plans d'options et d'actions gratuites figurent à la section 17.2 du présent document de référence.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**18.1. Répartition du capital et des droits de vote**

A la connaissance de la société la répartition du capital au 30 novembre 2010 est la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Roger Politis	276 655	1,7%	1,7%
Bruno Vanryb	266 179	1,6%	1,6%
Bertrand Michels	157 857	1,0%	1,0%
Andrew Goldstein	125 035	0,8%	0,8%
Thierry Bonnefoi	109 083	0,7%	0,7%
Jean Guetta	268 240	1,7%	1,7%
Roger Bloxberg	373 134	2,3%	2,3%
Todd Helfstein	373 134	2,3%	2,3%
David Wright	40 000	0,2%	0,2%
Robert Lang	19 662	0,1%	0,1%
Autres salariés et anciens salariés	545 162	3,4%	3,4%
Oddo	2 143 180	13,2%	13,3%
FSI	1 466 325	9,1%	9,1%
Turenne Capital	583 927	3,6%	3,6%
Idi	89 817	0,6%	0,6%
Afer Flore*	663 363	4,1%	4,1%
CDC PME Croissance*	741 697	4,6%	4,6%
Public*	7 915 689	48,9%	49,0%
Auto-détention	32 592	0,2%	0,0%
Total actions	16 190 731	100,0%	100,0%

A la connaissance de la Société, seuls Oddo Asset Management et le FSI et la CDC de concert détiennent directement, indirectement ou de concert 10% ou plus du capital ou des droits de vote.

Le nombre d'actionnaires est d'environ 9.600 (source Euroclear, mars 2010). Au 30 novembre 2010, 654.554 actions étaient détenues en comptes nominatifs purs ou administrés, soit 4,0% du capital social.

Compte tenu de l'auto détention, le nombre de droits de vote existants au 30 novembre 2010 s'établit à 16.158.139.

18.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Situation au 31/03/2010			Situation au 31/03/2009			Situation au 31/03/2008		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Roger Politis	276 655	1,7%	1,7%	266 655	1,93%	1,94%	174 489	1,66%	1,67%
Bruno Vanryb	266 179	1,6%	1,6%	256 179	1,86%	1,87%	148 000	1,41%	1,42%
Andrew Goldstein	125 035	0,8%	0,8%	125 035	0,91%	0,91%	125 035	1,19%	1,20%
Bertrand Michels	157 857	1,0%	1,0%	157 857	1,15%	1,15%	162 542	1,55%	1,56%
Jean Guetta	243 240	1,5%	1,5%	221 240	1,60%	1,61%	198 513	1,89%	1,90%
Thierry Bonnefoi	109 083	0,7%	0,7%	91 083	0,66%	0,66%	45 000	0,43%	0,43%
Robert Lang	19 662	0,1%	0,1%	19 662	0,14%	0,14%	19 662	0,19%	0,19%
Todd Helfstein	373 134	2,3%	2,3%	373 134	2,71%	2,72%	373 134	3,55%	3,57%
Roger Bloxberg	373 134	2,3%	2,3%	373 134	2,71%	2,72%	373 134	3,55%	3,57%
Fonds gérés par Turenne Capital Partenaires	583 927	3,6%	3,6%	932 687	6,77%	6,80%	672 056	6,40%	6,43%
Idi (anciennement Euridi) (1)	89 817	0,6%	0,6%	322 849	2,34%	2,35%	322 849	3,07%	3,09%
Ondo Asset Management	2 143 180	13,2%	13,2%	2 073 732	15,04%	15,11%	-	-	-
FSI	1 466 325	9,1%	9,1%	-	-	-	-	-	-
CDC	741 697	4,7%	4,6%	-	-	-	-	-	-
AFER Flore (1)	663 363	4,1%	4,1%	571 867	4,15%	4,17%	408 477	3,89%	3,91%
AGF Private Equity (1)	101 913	0,6%	0,6%	101 913	0,74%	0,74%	101 913	0,97%	0,98%
E. de Rothschild Investment Partners(1)	-	-	-	210 943	1,53%	1,54%	240 605	2,29%	2,30%
OTC Asset Management (1)	-	-	-	234 700	1,70%	1,71%	-	-	-
Autodétention	30 388	0,2%	0,0%	63 236	0,46%	-	48 978	0,47%	-
Flottant (1)	5 607 958	34,8%	34,9%	7 389 306	53,60%	53,86%	7 084 866	67,49%	67,78%
Total	16 105 398	100%	100%	13 785 212	100%	100%	10 499 253	100%	100%

(1) Estimation

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3. Franchissements de seuils

Depuis le 1^{er} avril 2009, les franchissements de seuils suivants ont été portés à la connaissance d'Avanquest Software et de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier reçu le 22 décembre 2009, la société Turenne Capital Partenaires (29-31 rue Saint Augustin, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Avanquest Software et détenir, à cette date et au 22 décembre 2009, pour le compte desdits fonds, 654 288 actions Avanquest Software représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Avanquest Software sur le marché.
- Par courrier reçu le 17 février 2010, complété par un courrier reçu le 18 février, la Caisse des dépôts et consignation (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 février 2010, directement et indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qu'elle contrôle, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société Avanquest Software et détenir directement et indirectement 2 208 022 actions Avanquest Software représentant autant de droits de vote, soit 13,71% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC EVM	741 697	4,61
FSI	1 466 325	9,10
Total CDC	2 208 022	13,71

Ce franchissement de seuils résulte d'une souscription à une augmentation de capital de la société Avanquest Software. Le déclarant a par ailleurs déclaré détenir 583 791 obligations convertibles en actions donnant droit, par conversion, à autant d'actions Avanquest Software.

Par courrier reçu le 17 février 2010, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « Le franchissement du seuil de 10% est lié à la souscription à l'augmentation de capital par le FSI, contrôlé par la CDC, financée sur fonds propres. »

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la Note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

20. INFORMATIONS FINANCIERES**20.1. Comptes consolidés au 31 Mars 2010**

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.1.1. Etat du Résultat Global

	Notes	2009/10	2008/09
Chiffre d'affaires net	6.1	88 153	104 077
Matières premières et achats de marchandises		-22 721	-27 706
Autres achats et charges externes		-20 712	-25 587
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 037	-1 173
Charges de personnel		-23 672	-30 961
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		-4 627	-5 191
Autres charges et produits opérationnels courants	6.3	-10 861	-12 497
Résultat opérationnel courant		4 523	962
Autres charges et produits opérationnels	6.4	48	-7 094
Résultat opérationnel		4 571	-6 132
Coût de l'endettement financier net		-1 787	-2 016
Autres charges financières		-197	-2 405
Autres produits financiers		534	1 056
Résultat financier	6.5	-1 450	-3 365
Charge d'impôts	6.6	-2 838	-2 145
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-21	-186
Résultat net de l'ensemble consolidé		260	-11 827
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		566	-1 924
Ecarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		-83	943
Gains/Pertes sur opérations de couverture		265	-655
Actions propres			
Total des autres éléments du résultat global		748	-1 636
Résultat global		1 008	-13 463
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Part des actionnaires de la société mère		242	-11 802
Intérêts minoritaires		18	-25
Résultat global		1 008	-13 463
Part des actionnaires de la société mère		990	-13 438
Intérêts minoritaires		18	-25
Résultat par action	6.8		
Résultat net part du groupe par action (en €)		0,02	-1,09
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		0,02	-1,09

20.1.2.Etat de Situation Financière

	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Écarts d'acquisition	4.1	93 451	92 943
Immobilisations incorporelles	4.2	10 349	10 033
Immobilisations corporelles	4.3	2 441	2 901
Actifs financiers		971	2 219
Titres mis en équivalence		230	252
Impôts différés		3 376	4 218
Actif non courant		110 818	112 566
Actifs financiers courants			
Stocks et en cours	4.5	8 577	9 981
Clients et comptes rattachés	4.6	19 671	18 744
Actifs d'impôts exigibles		478	163
Autres créances courantes	4.7	5 952	9 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	20 398	14 555
Actif courant		55 076	52 748
Total actif		165 894	165 314

	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Capital social		16 105	13 785
Prime d'émission, de fusion, d'apport		95 934	89 754
Réserves consolidées		-3 638	7 982
Ecarts de conversion		-10 361	-10 927
Résultat net part du groupe		242	-11 802
Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	5.1	98 282	88 793
Intérêts minoritaires		132	114
Total des capitaux propres	5.1	98 414	88 907
Provisions pour risques et charges	5.2	2 120	5 890
Dettes financières à plus d'un an	5.3	24 584	1 601
Passifs d'impôts différés	6.7	3 890	2 865
Autres passifs non courants			
Passif non courant		28 474	4 466
Dettes financières courantes	5.3	5 635	25 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 996	25 433
Passifs d'impôts exigibles		557	724
Autres dettes et comptes de régularisation		11 697	14 852
Passif courant		36 886	66 052
Total passif		165 894	165 314

20.1.3.Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2009/2010	2008/2009
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	260	-11 827
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	21	186
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	1 898	7 277
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	807	900
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	1 810	3 022
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	-84	528
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	2 838	2 145
• Autres éléments	1	348
Capacité d'autofinancement	7 550	2 578
Variation du besoin en fonds de roulement	-5 744	-557
Impôts payés	-1 555	-179
Intérêts financiers nets payés	-1 773	-2 142
Flux de trésorerie provenant de (utilisé par) l'exploitation	-1 522	-299
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	-5 066	-4 422
Acquisitions immobilisations corporelles	-555	-1 455
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	31	30
Acquisitions d'actifs financiers	-235	-674
Cessions d'actifs financiers	1 495	553
Incidence des variations de périmètre	2	-4 777
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-4 328	-10 743
Opérations de financement		
Augmentation de capital	7 652	6 690
Encaissements liés aux emprunts	35 994	10 268
Décaissements liés aux emprunts	-31 945	-3 025
Flux de trésorerie net lié au financement	11 700	13 933
Variation de trésorerie	5 851	2 891
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	14 048	11 131
Variation de taux de change sur la trésorerie	89	26
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	19 989	14 048

⁽¹⁾Trésorerie et équivalents de trésorerie = 14 555 K€ - Concours bancaires courants 507K€

⁽²⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 20 398 K€ - Concours bancaires courants 409K€

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	2009/2010	2008/2009
Montant décaissé sur acquisition Nova (dernière échéance)	-4 509	
Montant décaissé sur acquisition Emme Deutschland	-37	
Montant décaissé sur acquisition Software Paradise UK (dernière partie de l'earn-out)	-83	
Montant décaissé sur augmentation de capital Piria	-94	
Montant décaissé sur acquisition IMR (dernière partie de l'earn-out)	-54	
Montant encaissé sur liquidation WINGS	2	
Incidence des variations de périmètre	2	-4 777

20.1.4.Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 mars 2008	10 499	84 338	-9 003	21 678	-13 954	93 558	139	93 697
Écarts de conversion			-1 924	288		-1 636		-1 636
Autres éléments du résultat global	0	0	-1 924	288	0	-1 636	0	-1 636
Résultat de l'exercice					-11 802	-11 802	-25	-11 827
Résultat global	0	0	-1 924	288	-11 802	-13 438	-25	-13 463
Augmentation de capital	3 286	4 517				7 803		7 803
Affectation du résultat en réserves				-13 954	13 954	0		0
Actions propres				-30		-30		-30
Paiement fondé sur des actions		900				900		900
Au 31 mars 2009	13 785	89 755	-10 927	7 982	-11 802	88 793	114	88 907
Écarts de conversion			566	182		748		748
Autres éléments du résultat global	0	0	566	182	0	748	0	748
Résultat de l'exercice					242	242	18	260
Résultat global	0	0	566	182	242	990	18	1 008
Augmentation de capital	2 320	5 372				7 692		7 692
Affectation du résultat en réserves				-11 802	11 802	0		0
Paiement fondé sur des actions		807				807		807
Au 31 Mars 2010	16 105	95 934	-10 361	-3 638	242	98 282	132	98 414

Le montant des frais de transactions liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission est de 265 K€ en 2008/09 et 345 K€ en 2009/10.

20.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Lors de l'exercice le groupe Avanquest a poursuivi sa stratégie privilégiant l'amélioration de la marge au détriment de la progression du chiffre d'affaires. Ainsi, la baisse attendue du chiffre d'affaires liée à l'arrêt des gammes de produits non rentables a favorisé une forte hausse de la marge brute (+3 points). Le groupe a également poursuivi sa politique de réduction des coûts de structure, ce qui a permis un retour à un résultat opérationnel positif et un résultat net à l'équilibre.

Au mois d'octobre 2009, la société a mis en place une ligne de crédit de 7M€ à 5 ans avec trois de ses banques.

Afin de bénéficier de ressources financières lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance, Avanquest a réalisé au mois de février 2010 une augmentation de capital d'un montant brut de 8M€ et une émission d'obligations convertibles d'un montant brut de 4M€. A cette occasion, le Fonds Stratégique d'Investissement est devenu un actionnaire de référence, détenant 13,7% du capital d'Avanquest Software de concert avec la Caisse des Dépôts. Cette opération donne à Avanquest les moyens d'être un véritable acteur dans la consolidation du secteur, en réalisant des acquisitions ciblées, et d'accélérer la mise en œuvre de ses projets innovants.

Note 2. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Pourcentage de Contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Avanquest Software SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex Siret n°329 764 625 00045	France			Société mère
Avanquest France SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex Siret n°342 636 401 00073	France	100%	100%	Intégration globale
Avanquest America Inc 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808.	Etats-Unis	100 %	100%	Intégration globale
Avanquest Software USA Inc. 1333 W. 120 th avenue Westminster CO 80234	Etats-Unis	100 %	100%	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Avanquest Italia Via A. De Togni, 7 - 20123 Milano	Italie	100%	100%	Intégration globale
Avanquest UK LTD Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100%	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Skellstrasse 6 81 667 München	Allemagne	100 %	100%	Intégration globale
Avanquest Ibérica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100%	Intégration globale
Avanquest China Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100%	100%	Intégration Globale
EMME SA 91 boulevard National 92257 La Garenne Colombes Cedex N°Siret 39358859500057	France	97.54%	97.54%	Intégration Globale
GSP Sarl 37, rue des Mathurins 75 008 Paris N°Siret : 41312988300018	France	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Mediamix 34 Avenue de la Nivéole 1020 Bruxelles	Belgique	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Société de Participation Emme Belgique 17, avenue Delleur	Belgique	97.54%	97.54%	Intégration Globale

1170 Bruxelles				
Avanquest Publishing LTD Meadowlane, St Ives Mintingdon	Royaume Uni	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Anten Sarl 14, rue de la vieille poste 34 055 Montpellier Cedex 1 N° Siren : 350189270	France	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Emme Deutschland Skellstrasse 6 81 667 München	Allemagne	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Educinvest SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex SIREN : 478149305	France	97.54%	97.54%	Intégration Globale
Software Paradise Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100%	100%	Intégration Globale
Piria Inc. 357 S Mc Caslin Boulevard Louisville CO 80027	Etats-Unis	27,78%	27,78%	Mise en équivalence
Logiciels Avanquest Canada Inc. 335, boulevard de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	Canada	100%	100%	Intégration Globale
Softcity Technologies Canada Inc. 335, Boulevard de Maisonneuve Est H2X 1K1 Montréal, QC	Canada	67%	67%	Intégration Globale
IMR UK LTD Unit 1 Bury Farm Business Park Mill Lane, Stotfold Hitchin Hertfordshire SG5 4NY	Royaume Uni	100%	100%	Intégration globale
FastTrack UK LTD Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100%	100%	Intégration globale
Mediagold UK Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100%	Intégration globale
BVRP UK Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100%	Intégration globale
Guildsoft LTD Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100%	100%	Intégration globale
Nova UK Ltd The Software Centre East Way, Leigh Mill Industrial Estate Ivybridge Devon PL21 9GE	Royaume Uni	100%	100%	Intégration Globale

Les variations de périmètre par rapport au 31 mars 2009 portent sur la création de la société Softcity Technologies Canada et la sortie d'une entité juridique liquidée (Wings), dans un souci de simplification de l'organisation juridique du groupe. Cette société n'avait pas d'activité commerciale.

Note 3.Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de Groupe Avanquest au 31 mars 2010 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2010 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 1R - Présentation des Etats Financiers (révisée en 2007)
- IAS 23R - Coûts d'Emprunt (révisée en 2007)
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et d'annulations
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » qui requiert des informations complémentaires relatives à la mesure de la juste valeur et au risque de liquidité
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 –instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations aux IFRS - mai 2008 (sauf IFRS 5) - et notamment l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles appliquée aux frais de publicité et promotion
- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 13 - Programmes de Fidélisation de la Clientèle
- IFRIC 14 – IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- Amendement IFRIC 9 " Réexamen de dérivés incorporés " et IAS 39 « Reclassage d'instruments financiers »

L'adoption par l'Union européenne de ces normes et interprétations est sans impact sur les états financiers du groupe à l'exception des normes suivantes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 qui ont affecté uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes du groupe Avanquest et qui constituent un changement de méthode:

- IAS 1 révisée " Présentation des Etats Financiers " cette norme introduit une notion de résultat global.
- IFRS 8 " Secteurs opérationnels " : cette norme remplace la norme IAS 14, information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- l'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié en avril 2009 par l'IASB et non encore adopté par l'Union Européenne
- IFRS 1 et IFRS 5 amendées « Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif »,
- IAS 27 révisée suite au projet " Business Combination phase II ", obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- Amendement IAS 39 " Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " (entrée en vigueur le 30 juin 2009: reclassement des actifs financiers, éléments couverts éligibles),
- IFRS 3 révisée " Regroupements d'entreprises ", obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- IFRIC 12 " Accords de concessions de services " (entrée en vigueur le 29 mars 2009), sans impact sur les comptes
- IFRIC 15 " Accords de construction immobilières " (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010),
- IFRIC 16 " Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ", obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- IFRIC 17 " Distribution en nature aux actionnaires ", obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009,
- IFRIC 18 " Transferts d'actifs de la part des clients ", obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009.

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Rappel des hypothèses clés prises au moment de la transition aux IFRS

Conformément aux recommandations de l'IFRS1 (première adoption des IFRS) un bilan d'ouverture a été établi au 1er janvier 2003. Les principales options prises par le Groupe dans le cadre de la norme IFRS 1 ont été les suivantes :

- Maintien des coûts historiques pour ses immobilisations corporelles,
- Reconnaissance de la totalité des écarts actuariels cumulés au 1er janvier 2003 au titre des avantages du personnel,
- Absence de retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2003,
- Montant cumulé des différences de conversion réputé nul à la date de transition aux IFRS.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes consolidés et annexes annuels 2009/10 sont arrêtés par le conseil d'administration en date du 10 juin 2010.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers d'Avanquest Software et de ses filiales préparés au 31 mars de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales ainsi que les intérêts du groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires (coentreprises) sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Les sociétés détenues à moins de 50% mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2.

Transactions internes au groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions. Cette élimination est réalisée en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement, à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement et à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture de l'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les pertes ou gains de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes payables à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis le premier janvier 2003, le groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition est enregistrée en tant qu'écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés au prorata de leur détention dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable. Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'identification et l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

La juste valeur des titres Avanquest émis a été calculée sur la base de la valeur cotée des titres à la date d'échange.

Un écart d'acquisition négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables.

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires, le Groupe a maintenu la règle prévue par les normes comptables françaises, à savoir l'enregistrement en écart d'acquisition de la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis.

Règles et méthodes d'évaluation

Les exercices 2008/2009 et 2009/2010 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels, ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date de clôture mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des paiements en actions ;
- l'évaluation des actifs incorporels et corporels lors de regroupement d'entreprises.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Frais de recherche et développement

- Phase de recherche et de développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;

- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de 2 à 4 ans suivant la nature des projets, à compter du 1^{er} jour du semestre suivant leur engagement, sans attendre la date de mise en vente ou le début d'utilisation du logiciel.

Avanquest Software et ses filiales procèdent à une évaluation périodique de la faisabilité technologique et commerciale de chaque développement. En cas de remise en cause de cette faisabilité il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

- Phase de commercialisation

Dès que le logiciel ou la nouvelle fonctionnalité sont achevés et disponibles pour la commercialisation, les frais de développement sont portés, pour la valeur nette comptable, en « logiciel ». Ils sont amortis pour leur valeur résiduelle, sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum à compter du 1^{er} jour du semestre suivant leur transfert.

Avanquest Software et ses filiales procèdent à une évaluation périodique de la durée de vie utile de chaque logiciel. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

Portefeuilles clients et catalogues de titres

Les éléments des portefeuilles clients et catalogues de titres acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée fonction de la durée d'attrition de la clientèle acquise. Cette durée d'amortissement est appréciée en fonction du secteur d'activité et de la nature des produits.

A chaque clôture d'exercice, les éléments des portefeuilles clients font l'objet d'une appréciation qui peut, le cas échéant, donner lieu à constatation de dépréciation ou amortissement exceptionnel.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement
Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire
Mobilier de bureau	Linéaire
Matériel informatique	Linéaire
Véhicules	Linéaire
	4 et 5 ans
	4 ans

Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents y afférent. Les contrats de location-financement sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la

location. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif. L'incidence fiscale de ces retraitements est prise en compte.

Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Avanquest Software exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

- Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39 les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- Actifs détenus à des fins de transaction :

Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

L'unité génératrice de trésorerie est selon l'organisation locale d'Avanquest Software, soit l'entité juridique soit un regroupement de plusieurs entités juridiques au sein d'un même pays. Le regroupement de plusieurs entités juridiques est opéré dès lors qu'il y a unicité de direction et de management local et que les équipes ont été regroupées opérationnellement afin de profiter de synergies.

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par le management du pays et revu par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0%. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 9% correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Avanquest après impôt.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS)) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix de revient suivant la méthode premier entré premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Les marges intra-groupe sont neutralisées.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant à la royauté due sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité en raison de ventes insuffisantes, une provision pour risques est passée au passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat.

Pour les instruments cotés, la société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité Logiciels, cœur de métier du Groupe, de l'activité Services et du chiffre d'affaires « divers », consistant essentiellement en la vente de matériels périphériques.

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Les prestations de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.

- Les prestations de services (assistance, formation...) sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la méthode de l'avancement. Si ces prestations font l'objet d'un forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les intérêts sur emprunts et les revenus de placement.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des derniers taux d'impôts connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les taux retenus au 31 mars 2010 sont :

Allemagne	35,00%
Espagne	30,00%
Etats-Unis	36,00%
France	33,33%
Royaume-Uni	28,00%

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif. Le produit est comptabilisé en "Autres charges et produits opérationnels" au fur et à mesure de l'amortissement des actifs incorporels auxquels il est rattaché.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe Avanquest a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe Avanquest a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, le

management a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31/03/2010 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette dans l'état du résultat global de 0,1 millions d'euros. De même, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Les principales différences temporelles sont déterminées de la manière suivante :

Les actifs vont générer des produits futurs qui seront taxés à la CVAE (au moins à hauteur de leur VNC) alors que les charges d'amortissement ne sont pas déductibles de la CVAE.

Les impôts différés comptabilisés seront repris pour les immobilisations corporelles amortissables en fonction de la durée de vie résiduelle des immobilisations et pour les provisions au moment de la constatation de la charge ou de l'extourne de la provision.

Les différences temporelles seront de nouveau évaluées dans le cadre des regroupements d'entreprises postérieures au 31 mars 2010

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait génératrice passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Engagements hors bilan

Le groupe Avanquest a défini et mis en place un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements de garanties données et reçus.

Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'inaccessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'inaccessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

La volatilité annualisée retenue s'élève à 30% pour les plans pris en compte au 31 mars 2010.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement fermé couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Note 4.Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 4.1. Ecarts d'acquisition figurant à l'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 93,5M€ en valeur nette au 31 mars 2010. Les variations sur l'exercice proviennent des variations de change sur les écarts d'acquisition portant sur les UGT anglaises et américaines..

Les UGT retenues à fin mars 2010 sont les mêmes que pour la présentation des secteurs opérationnels (§9.3). Celles-ci diffèrent de la présentation effectuée au 31 mars 2009 compte tenu des éléments suivants. L'application de la nouvelle norme IFRS 8 a conduit au regroupement des UGT auparavant présentées séparément :

- (i) regroupement des UGT Avanquest UK et Avanquest Publishing UK. Ces UGT représentent dorénavant l'UGT Royaume Uni.
- (ii) Regroupement des UGT Allemagne, France, Espagne. Ces UGT représentent dorénavant l'UGT Europe Continentale.
- (iii) Individualisation de l'UGT OEM.

L'exposition du groupe Avanquest aux conséquences du ralentissement économique, en Europe continentale notamment, a affecté son niveau d'activité. Néanmoins, la revue des situations actuelles et l'examen des perspectives attendues notamment au regard des réorganisations opérées, n'a pas conduit à constater de dépréciation sur la période.

Les principales hypothèses utilisées dans l'établissement des actualisations de flux futurs de trésorerie de chacune des UGT ont été un taux d'actualisation de 9,00% correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Avanquest après impôt et un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0%. La variation non simultanée de 0,5% de chacun de ces deux taux n'aurait pas conduit à constater de dépréciation.

	Ecarts d'acquisition nets au 31/03/2008	Ecarts d'acquisition nets au 31/03/2009	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Dépréciat.	Ecarts d'acquisition nets au 31/03/2010
UGT Royaume-Uni	33 939	24 627		1 163		25 790
UGT USA	44 418	52 588		-655		51 933
UGT Europe Continentale	14 630	14 667				14 667
UGT OEM	1 061	1 061				1 061
TOTAL	94 048	92 943		508		93 451

Note 4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de :

- concessions, brevets et logiciels
- portefeuilles clients
- frais de R&D

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés a conduit Avanquest à remettre en cause la faisabilité technologique et commerciale de différents projets.

L'application du principe d'évaluation périodique énoncé ci-dessus a généré des amortissements exceptionnels à hauteur de 290K€.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

	Brut 31/03/08	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 31/03/09	Amort.et provision 31/03/09	Net 31/03/09
Frais de développement	4 277	3 059	-1 168	-1 426	4 743	1 912	2 830
Concessions, brevets	10 306	1 304	-223	1 257	12 644	6 509	6 135
Portefeuilles clients	1 694	0	-38	0	1 657	1 565	91
Dépôts	17	0	-2	2	17	1	16
Autres	1075	215	0	-131	1 160	199	960
Total	17 369	4 578	-1 431	-298	20 221	10 186	10 032

	Brut 31/03/09	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 31/03/10	Amort.et provision 31/03/10	Net 31/03/10
Frais de développement	4 743	3 356	-1 583	-6	6 510	2 341	4 169
Concessions, brevets	12 644	1 604	-2 054	216	12 410	7 430	4 979
Portefeuilles clients	1 657	0	0	0	1 657	1 658	-1
Dépôts	17	0	-2	0	15	3	12
Autres	1 160	119	0	-136	1 143	-45	1 190
Total	20 221	5 079	-3 639	74	21 734	11 387	10 349

Note 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	Brut 31/03/08	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 31/03/09	Amort.et provision 31/03/09	Net 31/03/09
Agencements, aménagements et installations	1 829	669	-198	297	2 597	1 283	1 315
Matériel de transport	251	75	-85	-41	199	68	131
Matériel et mobilier de bureau & informatique	4 655	233	-973	-391	3 523	2 692	832
Autres	23	321	-5	283	622	-1	623
Total	6 758	1 298	-1 261	148	6 941	4 042	2 901
	Brut 31/03/09	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 31/03/10	Amort.et provision 31/03/10	Net 31/03/10
Agencements, aménagements et installations	2 597	316	-714	2	2 201	104	2 098
Matériel de transport	199	87	-122	11	175	23	153
Matériel et mobilier de bureau & informatique	3 523	108	-564	86	3 152	2 561	591
Autres & avances et acomptes	622	31	-632	-12	9	410	-400
Total	6 941	542	-2 032	87	5 538	3 097	2 441

Note 4.4. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les dotations des exercices 2008/2009 et 2009/2010 évoluent comme suit :

	Amort. 31/03/08	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amortissements cumulés au 31/03/09
Frais de développement	427	1 978	-1 168	675	1 912
Frais d'établissement	3			-3	0
Concession, brevets	6 121	1 701	-30	-1 284	6 509
Portefeuilles clients	1 420	183	-38		1 565
Autres	85	127		-13	199
Immobilisations incorporelles	8 056	3 988	-1 235	-624	10 185
Immobilisations corporelles	4 168	1 075	-1 226	24	4 041
Total	12 224	5 063	-2 461	-600	14 226

	Amort. 31/03/09	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amortis- sements cumulés au 31/03/10
Frais de développement	1 912	1 669	-1 371	131	2 341
Frais d'établissement	0				0
Concession, brevets	6 509	2 820	-2 266	367	7 430
Portefeuilles clients	1 565	93	0	0	1 658
Autres	199	173	0	-417	-45
Total immobilisations incorporelles	10 185	4 755	-3 636	81	11 384
Immobilisations corporelles	4 041	1 004	-2 015	67	3 097
Total	14 226	5 759	-5 652	147	14 481

Note 4.5. Stocks

A la clôture de l'exercice 2010, les stocks sont composés pour 6,6M€ de composants destinés à la fabrication des boîtes vendues en distribution (4,7M€ au 31 mars 2009) et pour 2,0M€ de produits finis (5,2M€ au 31 mars 2009).

Note 4.6. Echéancier des créances clients

	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Echues depuis moins de 90 J	Echues depuis plus de 90 J
31/03/10	19 671	10 462	3 743	5 465
31/03/09	21 604	12 887	5 757	2 960

Note 4.7. Autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

	31/03/2010	31/03/2009
Royalties prépayées	1 939	3 976
Créances fiscales	1 407	2 328
Loyers	356	360
Autres	2 250	2 641
Total	5 952	9 305

Note 4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (20,4 M€ au 31/03/10 et 14,6 M€ au 31/03/09) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

Note 5.Compléments d'informations relatifs au passif du bilan**Note 5.1. Capitaux propres**

- Capital

Au 31 mars 2010, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 16 105 398 actions d'un nominal de 1 € toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

La société a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 8,0 M€ au mois de février 2010, correspondant à l'émission de 2.221.434 actions lui permettant de renforcer la structure de son bilan et sa capacité d'investissement.

- Evolution du nombre d'actions

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

Au 31 mars 2009		13 785 212
Création d'actions nouvelles		
Création d'actions nouvelles par exercice de BSA		3 000
Titres émis au titre de l'acquisition de Netcomm en 2005		95 752
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites		
Augmentation de capital		2 221 434
Au 31 mars 2010		16 105 398

- Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 31 mars 2010, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	10/07/01	18/12/02	21/04/04	3/10/06
Nombre de titres autorisés	500 000	150 000	150 000	340 000
Date du conseil d'administration	5/10/01	14/01/03	21/04/04	8/11/06
Nombre de titres attribués au 31/03/2010	499 875	149 500	149 250	337 500
Nombre de bénéficiaires	160	30	12	37
Dont dirigeants	2	1	1	0
Prix de souscription	3,93€ 7,12€ 4,69€ 5,16€ 8,05€	5,16€ 8,05€ 16,14€	8,37€ 9,21€ 12,62€ 15,26€	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 31/03/2010	346 535	145 167	148 417	113 500
Titres souscrits au 31/03/2010	323 310	37 966	13 333	0
Titres potentiels maximum*	5 500	102 201	135 084	128 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Les attributions d'options de souscription postérieures au 7 novembre 2002 ont donné lieu à détermination de la juste valeur des options attribuées et constatation d'une charge dans le compte de résultat. Les justes valeurs des options attribuées ont été les suivantes:

- Attribution du 14/01/03 : 2,21€ par option- Attribution du 1/12/03 : 3,44€ par option
- Attribution du 24/04/04 : 3,58€ par option- Attribution du 14/09/04 : 3,94€ par option
- Attribution du 27/01/05 : 5,40€ par option- Attribution du 13/09/05 : 6,64€ par option
- Attribution du 8/11/05 : 7,02€ par option- Attribution du 7/11/06 : 3,74€ par option
- Attribution du 6/07/07 : 3,67€ par option- Attribution du 12/02/08 : 1,40€ par option

Avanquest Software

- Attribution du 25/07/08 : 1,00€ par option- Attribution du 7/11/08 : 0,76€ par option

Le tableau ci-dessous, établi au 31 mars 2010, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/03/07	17/09/08
Nombre de titres autorisés	220 000	500 000
Date du conseil d'administration	10/05/07; 30/05/07; 11/06/09	3/02/09; 11/06/09; 05/11/09; 25/11/09
Nombre de titres attribués au 31/03/2010	220 000	460 300
Nombre de bénéficiaires	32	34
Dont dirigeants	1	9
Période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	½ ou 1/3 par année de présence	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 31/03/2010	166 183	72 150
Actions émises au 31/03/2010	80 850	0
Titres potentiels maximum*	134 833	500 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 31 mars 2010, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur:

Bénéficiaires	Administrateurs Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	110 000
Nombre de bénéficiaires	7
Dont dirigeants Avanquest	3
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 31/03/2010	95 000
Prix de souscription	15,66€
Conditions d'exercice	En fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 31/03/2010	31 667
Titres souscrits au 31/03/2010	0
Titres potentiels maximum*	95 000

* Tenant compte des bons perdus ou annulés

La société a également émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance est en février 2015 et le cours de conversion de 4€60. En cas de conversion de la totalité des obligations, le capital serait augmenté de 867 747 actions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exercables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 1.969.032€.

Le capital social serait ainsi porté de 16.105.398€ à 18.074.430€ soit une augmentation en pourcentage de 12,2% étalée dans le temps entre 2010 et 2015. Il est cependant nécessaire de noter que :

- les bons de souscription et environ un tiers des actions gratuites ne seront exercés que si certains objectifs de croissance de cours de bourse sont atteints
- Plus des trois-quarts des actions potentiellement à créer proviennent d'options, de bons de souscription d'actions ou d'obligations convertibles dont les prix d'exercice sont supérieurs au cours de bourse actuel.

Note 5.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010 :

	Provisions 31/03/2008	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 31/03/2009
Provisions pour risques et charges	3 450	358		3 944	-1 862	5 890

	Provisions 31/03/2009	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 31/03/2010
Provisions pour risques et charges	5 890	487	-1 438	424	-3 242	2 120

Au 31 mars 2010, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties chez Emme SA (0,5M€) et le solde des coûts de restructuration non encore décaissés, principalement provisions pour loyers des locaux inoccupés (1,1M€) et coût de départ de salariés (0,4M€). La totalité des reprises de provisions correspond à des provisions utilisées sur l'exercice.

Note 5.3. Dettes financières

Au cours des deux dernières années les dettes financières ont évolué comme suit :

	31/03/2008	Augmentations	Remboursements	Variation pérимètre/ Variation change	31/03/2009
Emprunts auprès d'établ. de crédit	17 833	10 269	3 026	58	25 134
Autres dettes financières	38			-38	0
Concours bancaires courants	494		22	35	507
Instruments financiers passifs	365	529			894
Intérêts courus non échus	144		36		108
Total	18 874	10 798	3 084	55	26 643

	31/03/2009	Augmentations	Remboursements	Variation pérимètre/ Variation change	31/03/2010
Emprunts auprès d'établ. de crédit	25 134	32 002	-31 945	-328	24 863
Emprunts obligataires	0	3 992			3 992
Concours bancaires courants	507		-99	1	410
Instruments financiers passifs	894		-84		810
Intérêts courus non échus	108	37	0		145
Total	26 643	36 031	-32 129	-327	30 219

Lignes de crédit

Au 31 mars 2010, l'utilisation de la ligne de crédit mise en place en 2006 par Avanquest Software SA, est de 16,6M€ dont une partie tirée en dollars US (à hauteur de 11,9M\$ soit 8,8M€).

La ligne de crédit mise en place en 2008, d'un montant maximum de 10M\$, par Avanquest North America est utilisée à hauteur de 0,7M\$ et le solde de l'emprunt d'un montant initial de 5M\$, mis en place également en 2008, est de 3,1M\$.

Au mois d'octobre 2009, Avanquest a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 7M€ sur 5 ans avec trois de ses banques. Au 31 mars 2010, cette ligne était utilisée à hauteur de 5M€.

Les mouvements de l'exercice correspondent aux tombées d'échéances et aux retirages des lignes antérieures et aux tirages sur les nouvelles lignes et avances.

Avance Oséo

Avanquest Software SA a également obtenu auprès de l'OSEO une avance remboursable d'un montant de 0,4M€ destinée à financer certains projets innovants. Au 31 mars 2010, cette avance était utilisée à hauteur de 0,28M€.

Obligations convertibles

Enfin, la société a émis en février 2010 des obligations convertibles pour un montant de 4M€. Ces obligations, d'une durée de 5 ans, sont convertibles en actions Avanquest, à compter de février 2012, au cours de 4,60€ l'action. Le taux d'intérêt nominal est de 6,50%. Cet emprunt peut être remboursé à l'échéance ou de façon anticipée avec une prime de remboursement portant le taux de rendement actuariel brut à 7,78%.

Conformément à la norme IAS 32, la société a évalué la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de cet emprunt convertible. La composante « capitaux propres » a été estimée comme non significative.

Ventilation entre passifs courant et non courants

Au 31 mars 2009, les dettes financières non courantes avaient été reclassées en passif courant conformément à la norme IAS1, la société ne respectant pas un des ratios financiers ("covenants") prévus dans les conventions de crédit avec les banques. A cet égard, des " waivers " avaient été obtenus de toutes les banques concernées, postérieurement à la clôture.

Au 31 mars 2010, la société respecte l'ensemble des covenants. La part à plus d'un an des dettes financières est donc classée en passif non courant. Cette part s'élève à 24,6M€ et la part à moins d'un an à 4,3M€. Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

Note 5.4. Instruments financiers

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent comme suit :

	Au 31 mars 2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	6	6		6			
Autres actifs financiers	965	965			965		
Autres actifs non courants							
Clients et comptes rattachés	19 671	19 671			19 671		
Autres actifs courants	6 430	6 430			6 430		
Trésorerie et équivalents (1)	20 398	20 398	20 398				
Total des actifs	47 470	47 471	20 398	6	27 066	0	0
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	24 584	24 584				24 584	
Autres passifs non courants							
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	5 635	5 635				4 826	809
Fournisseurs et comptes rattachés	18 996	19 126			18 996		
Autres passifs courants	12 254	12 431			12 254		
Total des passifs	61 470	61 776	0	0	31 251	29 410	809

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à un marché actif

(2) L'évaluation de la juste valeur des ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables

La juste valeur par résultat des instruments dérivés est déterminée par les banques.

	Au 31 mars 2009		Ventilation par catégorie d'instrument				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-					
Autres actifs financiers	2 219	2 219			2 219		
Autres actifs non courants	-	-			-		
Clients et comptes rattachés	18 744	18 744			18 744		
Autres actifs courants	9 468	9 468			9 468		
Trésorerie et équivalents	14 555	14 555	14 555				
Total des actifs	44 986	44 986	14 555		30 431		
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	1 601	1 601				1 601	
Autres passifs non courants	-	-					
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	25 042	25 042				24 148	894
Fournisseurs et comptes rattachés	25 433	25 433			25 433		
Autres passifs courants	15 576	15 576			15 576		
Total des passifs	67 652	67 652			41 009	25 749	894

Note 6. Notes sur le compte de résultat

Note 6.1. Analyse de la répartition du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

En €000	2009/10	2008/09
LOGICIELS	82 236	93 910
SERVICES	5 744	9 869
DIVERS	173	297
TOTAL	88 153	104 077

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

En €000	2009/10	2008/09
France	4 104	10 677
Etats-Unis	42 177	45 575
Grande Bretagne	28 932	29 313
Allemagne	3 982	5 019
Autres pays d'Europe	5 876	10 839
Autres pays	3 082	2 755
TOTAL	88 153	104 077

La réduction du chiffre d'affaires dans les pays d'Europe continentale (France, Allemagne et autres pays d'Europe) résulte de la politique de réduction des gammes produits jugées non rentables, visant à privilégier la rentabilité plutôt que la croissance du chiffre d'affaires.

Note 6.2. Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées) s'élève à 280K€ pour les salariés français au 31 mars 2010 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 17 K€ se décomposant en coût des services rendus de 38K€, coût financier de -10K€ et coût actuariel de -31K€. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :4,50%

Age de départ en retraite :65 ans

Taux d'inflation annuel : 2,00%

Augmentation des salaires :0 à 4% suivant l'âge

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Note 6.3. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste regroupe des produits et des charges opérationnels courants pour 10,8M€, composés pour l'essentiel des redevances versées sur les contrats d'édition (-10,9M€) et de produits divers (0,1M€).

Note 6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés exclusivement du solde des frais de la restructuration menée en 2008 et au début de 2009. Sur l'exercice, le net des charges et des reprises de provisions est un profit de 48 K€ contre une charge de 7,1M€ l'année précédente.

Note 6.5. Analyse du résultat financier

Le résultat financier s'inscrit en perte de 1.4M€ provenant pour -1,8M€ du coût de l'endettement net, pour +0.3M€ des écarts de change nets et pour +0,1M€ de l'écart de valorisation des instruments financiers de couverture.

Note 6.6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice est de 2 838 K€, contre 2.145K€ pour l'exercice précédent.

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

	2009/10	2008/09
Résultat imposable	3 119	-9 497
Impôt théorique (33,33%)	1 039	-3 165
Impôt au compte de résultat	2 838	2 145
Taux d'impôt effectif	90,99%	22,59%
Différence	-1 799	-5 310
Dont		
Utilisation déficit reportable	261	241
Economie d'impôts non traduite dans les comptes consolidés en raison de situations déficitaires	-1 941	-4 992
Ajustements de consolidation non déductibles (1)	-269	-300
Différences entre taux locaux et taux de la mère	204	98
Autres différences	-54	-357

(1) Les ajustements de consolidation non déductibles portent sur les charges liées aux stock-options et les amortissements de goodwill.

Note 6.7. Impôts différés

Les impôts différés actifs proviennent essentiellement de différences temporaires dans les entités américaines, les déficits fiscaux dans les pays ayant connu plusieurs années de perte n'étant pas activés (France) ou partiellement activés (Allemagne). Les résultats de l'exercice et les perspectives à court terme des filiales allemandes ont permis d'activer un montant de 0,3M€ correspondant à deux années de profit futurs estimés. Les déficits fiscaux non utilisés s'élèvent à 45,4M€ pour les entités françaises et 12,5M€ pour les entités allemandes.

Les impôts différés passifs (3,9M€) concernent principalement la non prise en compte dans le compte de résultat consolidé de l'économie fiscale réalisée aux Etats-Unis provenant de la déductibilité fiscale des écarts d'acquisition intervenus lors des acquisitions des filiales maintenant regroupées dans Avanquest North America (3,8M€).

Ces passifs ont une échéance supérieure à 1 an.

L'évolution sur les exercices 2008/09 et 2009/10 est la suivante :

Impôts différés actifs	
A nouveau au 01/04/2008	2 701
Variation de l'exercice en compte de résultat	939
Impact des variations de change et de périmètre	578
Solde au 31/03/2009	4 218
Variation de l'exercice en compte de résultat	-728
Impact des variations de change et de périmètre	-114
Solde au 31/03/2010	3 376

Impôts différés passifs	
A nouveau au 01/04/2008	1 584
Variation de l'exercice en compte de résultat	983
Impact des variations de change et de périmètre	298
Solde au 31/03/2009	2 865
Variation de l'exercice en compte de résultat	1 061
Impact des variations de change et de périmètre	-36
Solde au 31/03/2010	3 890

Note 6.8. Résultat par action

	2009/10	2008/09
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	242	-11 802
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	14 238 523	10 805 668
Effet dilutif des stocks options, actions gratuites et BSA	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	14 238 523	10 805 668
Résultat de base par action (euros) (a/b)	+0,02	-1,09
Résultat dilué par action (euros) (a/c)	+0,02	-1,09 (1)

Le résultat net étant négatif le résultat dilué par action est considéré comme étant égal au résultat par action avant dilution.

Note 6.9. Compte de résultat par destination

	2009/10	2008/09
Chiffre d'affaires	88 153	104 077
Coût des produits vendus	33 776	42 817
Frais de recherche et développement	4 122	8 933
Frais de support et services	6 061	3 942
Frais commerciaux et marketing	21 232	24 790
Frais généraux et administratifs	18 439	22 633
Résultat opérationnel courant	4 523	962
Autres produits et charges opérationnels	48	-7 094
Résultat opérationnel	4 571	-6 132
Résultat financier	-1 450	-3 364
Impôts nets	-2 838	-2 144
Quote-part des sociétés mises en équivalence et intérêts minoritaires	-39	-161
Résultat net part du groupe	242	-11 802

Note 7. Note sur les risques**Note 7.1. Risque de marché****Note 7.1.1. Risque de change**

L'exposition de la société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 1,3M\$ en 2009/10.

La société bénéficie de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en capitaux propres.

Note 7.1.2. Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest Software SA (21,6M€) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois ou 6 mois pour la partie tirée en euros ou le Libor 6 mois pour la partie tirée en devise.

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (2,8M€) ont des taux d'intérêt variable basés sur le Prime Rate américain.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

Afin de protéger les résultats du groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place pour des montants de 7 M\$, pour la partie de la ligne tirée en dollars et 8.8 M€ pour la partie tirée en euros.

La valeur de marché au 31 mars 2010 des instruments dérivés de taux est de -810 KEUR.

Note 7.1.3. Risque action

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaire dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 30.388 actions au 31 mars 2010, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

Note 7.2. Risque de liquidité

En 2006, Avanquest Software SA a mis en place une ligne de crédit confirmée sur 7 ans d'un montant total de 26M€. Cette ligne a été mise en place sous forme de lignes bilatérales avec 5 banques. Chaque ligne de crédit comporte des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants ») à savoir un ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres (calculé sur le bilan consolidé) qui ne doit pas dépasser 0,8 et un ratio Dette Financière Nette Consolidée / Capacité d'Autofinancement Consolidée qui ne doit pas dépasser 3. Au 31 mars 2010, l'utilisation de cette ligne de crédit est de 16,6M€ dont une partie tirée en dollars US (à hauteur de 11,9M\$ soit 8,8M€).

Au mois d'octobre 2009, Avanquest a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 7M€ sur 5 ans avec trois de ses banques. Cette ligne de crédit, garantie à hauteur de 75% par Oséo, comporte des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants ») à savoir un ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres (calculé sur le bilan consolidé) qui ne doit pas dépasser 0,8 et un ratio Dette Financière Nette Consolidée / Capacité d'Autofinancement Consolidée qui ne doit pas dépasser 4 à la clôture de l'exercice 2009/10 puis 3 les années suivantes. Au 31 mars 2010, cette ligne était utilisée à hauteur de 5M€.

Au 31 mars 2010, l'ensemble des « covenants » des deux lignes ci-dessus sont respectés.

Par ailleurs, la filiale américaine du groupe Avanquest a obtenu, au cours de l'exercice 2008/09, une ligne de crédit de 10M\$ destinée à financer son besoin en fonds de roulement, et un prêt de 5M\$ d'une durée de trois ans. Ce prêt et cette ligne de crédit comportent des clauses prévoyant la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de non respect de certains ratios financiers (« covenants »). Ces ratios portent sur la structure du bilan et la rentabilité de la société Avanquest North America.

Au 31 mars 2010, la ligne de crédit était utilisée à hauteur de 0,7M\$ et le prêt tiré pour un montant de 3,1M\$. L'ensemble des « covenants » était respecté.

Note 7.3. Risque de crédit et de contrepartie

Note 7.3.1. Risque clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 33,1M€ et représente 37,5% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 35% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2009/10, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 7,4% du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 5,8%, le troisième client 4,0% et le quatrième 3,8%.

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest Software et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciable. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

Le groupe dispose par ailleurs d'une police d'assurance crédit.

La relative concentration du poste client s'explique par la stratégie de ventes du Groupe auprès de grands comptes :

- en OEM par le référencement de ses produits auprès des premiers fabricants mondiaux de micro-ordinateurs, de modems et de téléphones mobiles notamment ;
- en distribution par un système de vente indirecte auprès des grossistes, de la grande distribution, d'enseignes de multi-spécialistes notamment.

Certaines activités comme l'OEM sont par définition plus rentables que d'autres. En conséquence, une baisse de chiffre d'affaires avec un des principaux clients OEM impacte plus fortement les marges du groupe à chiffre d'affaires comparable qu'un client d'une autre activité. Enfin l'activité OEM d'Avanquest Software est dépendante du succès commercial de ses propres clients qui agissent pour certains sur des marchés hautement volatils et concurrentiels comme celui des téléphones mobiles.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest Software d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

Note 7.3.2. Risque fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest Software. Avanquest Software et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la

Avanquest Software

réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédéroms pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Avanquest Software est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest Software, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires, est liée par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

Note 8.Notes sur les engagements hors bilan

Note 8.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Il n'y a aucun complément de prix sur les acquisitions réalisées au cours des dernières années.

Note 8.2. Options de souscription d'actions

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 10 juillet 2001 et 18 décembre 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration à émettre, au bénéfice des salariés du groupe Avanquest, des options de souscription d'actions attribuées gratuitement et donnant droit à leurs titulaires de souscrire à une ou deux actions de la société.

Le Conseil d'Administration a attribué, à ce jour, 28.500 options au bénéfice de salariés français qui n'ont pas été encore exercées. Le rabais excédentaire donne lieu à cotisations sociales l'année au cours de laquelle les options sont levées. La dette potentielle de cotisations sociales qui découlerait de la souscription de l'ensemble des droits attribués aux salariés français peut être estimée au 31 mars 2010 à 19 K€. Cette dette, non certaine (le prix d'exercice est de 8,05€), n'est pas provisionnée dans les comptes.

Note 8.3. Engagements et garanties donnés

Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (10M\$) et le prêt (5M\$) accordée à sa filiale Avanquest North America. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,4M€.

Note 8.4. Nantissements donnés

Dans le cadre de l'obtention en 2006 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 26M€, Avanquest a nanti auprès de certaines banques 638.887 actions de sa filiale Avanquest France (soit 75% des titres détenus dans cette filiale) et 1.371.097 actions de la société Emme (soit 53% des titres détenus dans cette filiale). Des Sicav ont également été nanties pour un montant de 0,3M€.

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7M€, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Par ailleurs, Avanquest America et Avanquest North America ont nanti leurs actifs au bénéfice de la banque américaine ayant accordé une ligne de crédit (10M\$) et un prêt (5M\$) à Avanquest North America.

Note 8.5. Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Mediagold Ltd ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société Mediagold Ltd au 30 septembre 2003. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie et ce jusqu'au 6 octobre 2010.

L'actionnaire de la société Outsource S.L a délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments du fonds de commerce acquis par Avanquest Iberica SL.

Les actionnaires de la société V Communications Inc ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société V Communications Inc au 31 janvier 2005. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Les actionnaires de la société Dr Pott Wirtschaftsberatung GmbH ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société Dr Pott Wirtschaftsberatung GmbH au 30 juin 2005. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Les actionnaires de la société IMR Ltd ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société IMR Ltd au 30 avril 2006. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Les actionnaires de la société FastTrak ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société FastTrak au 30 avril 2006. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Avanquest Software

Les actionnaires de la société Nova Development ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société Nova Development au 24 janvier 2007.

Les actionnaires de la société Software Paradise ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société Software Paradise au 23 mai 2007. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Note 9. Autres informations

Note 9.1. Effectif du groupe

Au 31 mars 2010, le Groupe Avanquest Software compte 493 salariés (contre 527 au 31 mars 2009).

Répartition de l'effectif par pays au 31 mars 2010 :

	FRANCE	ETATS UNIS	GRANDE BRETAGNE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	CANADA	TOTAL
Au 31 mars 2010	96	190	128	13	0	7	45	14	493
Au 31 mars 2009	106	195	144	18	4	5	45	10	527

La moyenne d'âge des collaborateurs d'Avanquest est de 37 ans.

Note 9.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants (1) présentées dans le tableau ci-dessous.

	2009/10	2008/09
Rémunération fixe	987	1.117
Rémunération variable	181	182
Avantages en nature	34	48
Jetons de présence	40	47
Honoraires	108	75
Avantage du personnel à court terme	1.350	1.469
Paiements fondés sur des actions	8	206
Indemnités de fin de contrat de travail	-	830
Total	1.358	2.505

(1) PDG, DG et membres du conseil d'administration

Note 9.3. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le groupe Avanquest est géré selon 4 secteurs opérationnels qui sont représentatifs d'un canal de ventes quand ce canal est géré par une division centralisée (OEM), ou d'une zone géographique pour les autres canaux.

L'organisation actuelle résultant des réorganisations menées au cours des 12 derniers mois, l'information sectorielle n'est fournie que pour l'exercice en cours, une information comparable n'étant pas disponible pour la période équivalente de l'année précédente.

	OEM	USA	Royaume-Uni	Europe Continentale	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	7 372	39 023	24 736	17 021			88 153
Ventes inter-secteurs	-	-	-	-			-
Chiffre d'affaires total	7 372	39 023	24 736	17 021			88 153
Résultat opérationnel courant	1 035	5 884	3 533	-318	-50	-5 560	4 523

Le suivi des postes du bilan est géré par zone géographique uniquement.

	Etats-Unis	France	Allemagne	Royaume-Uni	Autres	Elim	Total Groupe
Actif non courant	119 105	132 778	8 981	30 720	3 008	-183 865	110 727
dont							
Ecart d'acquisition	52 994	5 959	8 638	25 790	70		93 451
Immobilisations incorp.	2 432	7 466	38	409	5		10 349
Immobilisations corp.	1 261	617	15	346	202		2 441
Acquisitions immo. incorp.	2 063	2 836	23	144			5 066
Acquisitions immo corp.	331	72	1	123	28		555

Note 9.4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

20.1.6.Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AVANQUEST SOFTWARE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er avril 2009 pour le groupe Avanquest Software.
- La note 9.3 « Secteurs opérationnels » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'absence d'information comparable disponible pour la période équivalente de l'année précédente.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2009, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen par votre société comme cela est décrit en note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et en note 4.1 « Ecarts d'acquisition figurant à l'actif » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

La note « Chiffre d'affaires » de l'annexe portant sur les règles et les principes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Avanquest Software

Paris et Paris-La Défense, le 23 juin 2010

APLITEC

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Gérard Leplé

Any Antola

20.2. Extraits des comptes sociaux d'Avanquest Software au 31 mars 2010

20.2.1. Compte de résultat au 31/03/2010

En milliers de €	France	Export	Notes	31/03/10 12 mois	31/03/09 12 mois
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	202	3 974		4 175	6 850
Production vendue de services	596	8 470		9 067	8 726
Chiffre d'affaires net	798	12 444	5.1	13 242	15 576
Production immobilisée				2 582	2 603
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges				1 238	1 059
Autres produits				1 121	1 213
Produits d'exploitation				18 183	20 451
Achats matières premières, approvisionnements				104	265
Autres achats et charges externes				8 352	9 271
Impôts, taxes et versements assimilés				373	371
Salaires et traitements				4 231	5 667
Charges sociales				2 154	2 783
Dotations aux amortissements sur immobilisations				2 400	2 064
Dotations aux provisions sur actif circulant				363	
Dotations aux provisions pour risques et charges				59	
Autres charges				2 146	2 609
Charges d'exploitation				20 182	23 030
Résultat d'exploitation				(1 999)	(2 579)
Produits financiers des participations				66	733
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.				217	287
Autres intérêts et produits assimilés				165	209
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 906	3 296
Différences positives de change				813	1 633
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				17	57
Produits financiers				3 184	6 215
Dotations financières aux amortissements et provisions				6 768	1 906
Intérêts et charges assimilées				915	1 303
Différences négatives de change				503	2 764
Charges financières				8 186	5 973
Résultat financier			5.2	(5 002)	242
Résultat courant avant impôts				(7 001)	(2 337)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital				58	4 386
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 825	680
Produits exceptionnels				1 883	5 066
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 659	1 050
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				223	4 451
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions				430	2 800
Charges exceptionnelles				2 312	8 301
Résultat exceptionnel			5.3	(429)	(3 235)
Résultat avant impôt				(7 430)	(5 572)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		7.2			
Impôts sur les bénéfices				(280)	(634)
Bénéfice ou Perte				(7 150)	(4 938)

20.2.2.Bilan actif au 31/03/2010

En milliers de €	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/10 12 mois	Net 31/03/09 12 mois
Immobilisations incorporelles	3.1 à 3.5	14 370	7 764	6 606	6 258
Immobilisations corporelles	3.4 et 3.5	1 431	871	560	659
Titres de participation	3.4 et 3.5	130 376	29 492	100 884	103 378
Autres immobilisations financières	3.4 et 3.5	7 492	-	7 492	9 312
Actif immobilisé		153 669	38 127	115 542	119 607
Stock et en-cours					
Stocks de matières premières		-	-	-	-
Créances	3.6 et 3.7				
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	2
Créances clients et comptes rattachés		7 741	425	7 316	6 677
Autres créances		9 717	1 151	8 566	8 209
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		5 423	5	5 418	8 302
Disponibilités		7 618	-	7 618	997
Comptes de régularisation	3.8				
Charges constatées d'avance		582	-	582	628
Actif circulant		31 081	1 581	29 500	24 815
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3.9	82	-	82	49
Ecart de conversion actif	4.9	1 899	-	1 899	1 906
Total général		186 731	39 708	147 023	146 377

20.2.3.Bilan Passif au 31/03/2010

En milliers de €	Notes	31/03/10 12 mois	31/03/09 12 mois
Capital social ou individuel [dont versé : 16 105]		16 105	13 785
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		120 642	115 269
Ecart de réévaluation [dont écart équivalence :]			
Réserve légale		688	688
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(30 164)	(25 225)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(7 150)	(4 938)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		35	44
Capitaux propres	4.1	103 924	103 391
Provisions pour risques		3 213	1 906
Provisions pour charges		1 088	2 637
Provisions pour risques et charges	4.2	4 301	4 543
Dettes financières	4.3, 4.4 &		
Emprunts obligataires convertibles		4 024	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 671	20 398
Emprunts et dettes financières divers		4 833	6 449
Dettes d'exploitation	4.4 & 4.8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 865	7 903
Dettes fiscales et sociales		1 551	2 258
Dettes diverses	4.4 & 4.8		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	41
Autres dettes		437	907
Comptes de régularisation	3.8	-	-
Dettes		38 381	37 956
Ecart de conversion passif	4.9	417	487
Total général		147 023	146 377

20.2.4.Annexe aux comptes sociaux**Note 1.Faits marquants de l'exercice**

Au mois d'octobre 2009, la société a mis en place une ligne de crédit de 7M€ à 5 ans avec trois de ses banques.

Afin de bénéficier de ressources financières lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance, Avanquest a réalisé au mois de février 2010 une augmentation de capital d'un montant brut de 8M€ et une émission d'obligations convertibles d'un montant brut de 4M€. A cette occasion, le Fonds Stratégique d'Investissement est devenu un actionnaire de référence, détenant 13,7% du capital d'Avanquest Software de concert avec la Caisse des Dépôts. Cette opération donne à Avanquest les moyens d'être un véritable acteur dans la consolidation du secteur, en réalisant des acquisitions ciblées, et d'accélérer la mise en œuvre de ses projets innovants.

Note 2.Tableau des filiales et participations

Dénomination - Siège Social	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part	Val.brule Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires	Résultat
Unités en €			Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions		
FILIALES (50% et plus)							
AVANQUEST FRANCE SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex	1 298 646	-2 407 517	100%	5 727 942	2 350 162	1 918 923	-115 536
AVANQUEST AMERICA Inc* 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington DE 19808	24 519 059 ¹	31 381 636 ¹	100%	59 281 876	8 453 758	42 111 531 ²	2 868 671 ²
AVANQUEST UK** Sheridan House 40-43 Jewry Street Winchester, Hampshire SO 23 8RY	103 960 ³	1 961 830 ³	100%	13 238 322	1 543 118	15 655 289 ⁴	322 271 ⁴
AVANQUEST DEUTSCHLAND Sckellstrasse 6 81667 München	66 000	-915 686	100%	4 456 537	-	1 888 948	-484 200
AVANQUEST IBERICA C/Peru, 6 Edificios Twin Golf Bloque B, Oficina 4, 2º PI 28290 Las Matas MADRID	10 000	-794 071	100%	9 900	853 630	242 281	-174 532
AVANQUEST ITALIA Via De Togni 7 MI 20123 Milano	10 000	46 763	100%	131 153	271 941	1 257 936	-247 084
AVANQUEST Software CHINA Room 1201-HuiTong Building 569# East JinLing Road Shangai 200021	6 032 729 ⁵	-4 892 749 ⁵	100%	1	-	203 985 ⁶	-853 543 ⁶
EMME SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex	2 516 990	9 519 730	97,54%	45 583 646	-4 537 370	4 030 649	-1 839 690
SOFTWARE PARADISE Sheridan House 40-43 Jewry Street Winchester, Hampshire SO 23 8RY	50 573 ³	171 107 ³	100%	1 518 967	-	2 044 221 ⁴	155 893 ⁴
AVANQUEST Software CANADA 335, bd de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	731 ⁷	-171 809 ⁷	100%	671	975 475	750 697 ⁸	-217 931 ⁸
TECHNOLOGIES SOFTCITY 335, bd de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	731 ⁷	-	67%	588	-	120 ⁸	-53 314 ⁸
PARTICIPATION							
PIRIA 357 S. McCaslin Boulevard Louisville CO80027	559 384 ¹	-727 404 ¹	27%	426 530	-	NC	-78 775

¹ 1 USD = 0,74189€- ² 1 USD = 0,70995€- ³ 1 GBP = 1,12385€ - ⁴ 1 GBP = 1,12673€ - ⁵ 1 CNY = 0,10869€
⁶ 1 CNY = 0,10398€- ⁷ 1 CAD = 0,73062€ - ⁸ 1 CAD = 0,64706

* Données consolidées intégrant les sociétés AVANQUEST America Inc, Avanquest Software USA et Avanquest North America. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest UK (anciennement Kommunicate), Guildsoft, BVRP UK, Mediagold UK, FastTrak, IMR et Nova UK. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

AVANQUEST Software S.A est l'entité consolidante du groupe AVANQUEST.

Note 3.Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

20.2.5.Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avanquest Software, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Cela crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 2.2 « Principes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

Votre société constitue une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable des titres détenus, tel que cela est décrit dans la note 2.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'usage des sociétés détenues sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent, et des dépréciations constatées le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en applications des dispositions de l'article L. 225-10-1 du Code e commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 23 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

Gérard Leplé

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

20.3. Rapport financier semestriel - période du 1er avril au 30 septembre 2010

20.3.1. Attestation du responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.»

La Garenne-Colombes, le 24 novembre 2010

Bruno Vanryb

Président Directeur Général

20.3.2.Comptes consolidés semestriels résumés au 30 septembre 2010

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.3.3.Etat du Résultat Global

	Notes	2010/11 (6 mois)	2009/10 (6 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	40 471	38 619
Matières premières et achats de marchandises		-10 280	-10 042
Autres achats et charges externes		-10 319	-9 869
Impôts, taxes et versements assimilés		-517	-525
Charges de personnel		-12 050	-11 938
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		-2 398	-2 522
Autres charges et produits opérationnels courants	5.2	-4 891	-4 100
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		14	-377
Autres charges et produits opérationnels	5.3	-151	100
RESULTAT OPERATIONNEL		-136	-276
Coût de l'endettement financier net		-546	-620
Autres charges financières		-399	-109
Autres produits financiers		76	447
RESULTAT FINANCIER	5.4	-871	-282
Charge d'impôts	5.5	-838	-881
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.6	-206	-16
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-2 052	-1 456
Résultat après impôt		-2 052	-1 456
<u>Autres éléments du résultat global</u>			
Définitions de conversion sur activités à l'étranger		281	-3 498
Actions propres		4	
Total des autres éléments du résultat global		285	-3 498
RESULTAT GLOBAL		-1 767	-4 954
RESULTAT DE L'EXERCICE		-2 052	-1 456
Part des propriétaires de la société mère		-2 077	-1 469
Intérêts minoritaires		24	13
RESULTAT GLOBAL		-1 767	-4 954
Part des propriétaires de la société mère		-1 791	-4 967
Intérêts minoritaires		24	13
RESULTAT PAR ACTION		-0,13	-0,11
Résultat net part du groupe par action (en €)		-0,13	-0,11
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		-0,13	-0,11

20.3.4.Etat de Situation Financière

	Notes	30/09/2010	31/03/2010
Écarts d'acquisition	3.1	94 065	93 451
Immobilisations incorporelles		10 935	10 349
Immobilisations corporelles		2 416	2 441
Actifs financiers		1 243	971
Titres mis en équivalence		0	230
Impôts différés		3 340	3 376
Autres actifs à plus d'un an			
ACTIF NON COURANT		111 999	110 818
Actifs financiers à moins d'un an			
Stocks et en cours		8 480	8 577
Clients et comptes rattachés		17 190	19 671
Actifs d'impôts exigibles		883	478
Autres créances à moins de 1 an		1 974	2 048
Royalties prépayées et divers	3.2	3 735	3 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.3	6 852	20 398
ACTIF COURANT		39 114	55 076
TOTAL ACTIF		151 113	165 894

	Notes	30/09/2010	31/03/2010
Capital social		16 191	16 105
Prime d'émission, de fusion, d'apport		96 022	95 934
Réserves consolidées		-3 666	-3 638
Ecarts de conversion		-9 806	-10 361
Résultat net part du groupe		-2 077	242
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	4.1	96 664	98 282
Intérêts minoritaires		159	132
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1	96 824	98 414
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.2	1 828	2 120
Dettes financières à plus d'un an	4.3	12 945	24 584
Passifs d'impôts différés		4 322	3 890
TOTAL PASSIF NON COURANT	4.4	17 267	28 474
Dettes financières à moins d'un an	4.3	7 487	5 635
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 854	18 996
Passifs d'impôts exigibles		756	557
Autres dettes		11 097	11 697
PASSIF COURANT		35 194	36 886
TOTAL PASSIF		151 113	165 894

20.3.5.Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2010/2011 (Avril-Septembre) 6 mois	2009/2010 (Avril-Septembre) 6 mois
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 052	-1 456
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	206	16
<i>ELIMINATION DES ELEMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRESORERIE OU NON LIES A L'EXPLOITATION :</i>		
Amortissements et provisions nettes (hors provisions courantes)	2 705	552
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	248	418
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	658	641
Variations des justes valeurs des instruments financiers	-105	-78
Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	838	881
Autres éléments	281	1
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 780	976
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 689	-6 390
Impôts payés	-366	-1 318
Intérêts financiers nets payés	-557	-692
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	168	-7 424
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions immobilisations incorporelles	-2 987	-2 553
Acquisitions immobilisations corporelles	-507	-212
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	0	1
Acquisitions d'actifs financiers	-375	-199
Cessions d'actifs financiers	102	341
Incidence des variations de périmètre	-48	-1
FLUX DE TRESORERIE NET LIE A L'INVESTISSEMENT	-3 815	-2 622
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital (nette des frais)	-74	-95
Encassements liés aux emprunts	13 970	11 620
Décaissements liés aux emprunts	-23 872	-12 473
FLUX DE TRESORERIE NET LIE AU FINANCEMENT	-9 976	-947
Variation de la trésorerie	-13 622	-10 994
TRESORERIE A L'OUVERTURE⁽¹⁾	19 989	14 048
Variation de taux de change sur la trésorerie	120	-139
TRESORERIE A LA CLOTURE⁽²⁾	6 486	2 916

⁽¹⁾Trésorerie et équivalents de trésorerie = 20.398 K€ - Concours bancaires courants 409K€

⁽²⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 6.852 K€ - Concours bancaires courants 366K€

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	2010/2011	2009/10
Montant décaissé sur acquisition titres PIRIA	-48	
Incidence des variations de périmètre	-48	-1

20.3.6.Tableau de variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 Mars 2009	13 785	89 755	-11 582	8 637	-11 802	88 793	114	88 907
Paiement fondé sur des actions		418				418		418
Actions propres				0		0		0
Écarts de conversion			-2 979	-519		-3 498		-3 498
Autres éléments du résultat global	0	0	-2 979	-519	0	-3 498	0	-3 498
Résultat de l'exercice					-1 469	-1 469	12	-1 457
Résultat global	0	0	-2 979	-519	-1 469	-4 967	12	-4 955
Augmentation de capital	84	-138				-54		-54
Affectation du résultat en réserves				-11 802	11 802	0		0
Variations de périmètre						0		0
Au 30 Septembre 2009	13 869	90 035	-14 561	-3 684	-1 469	84 190	126	84 316
Paiement fondé sur des actions		389				389		389
Actions propres						0		0
Écarts de conversion			4 499	-253		4 246		4 246
Autres éléments du résultat global	0	0	4 499	-253	0	4 246	0	4 246
Résultat de l'exercice					1 711	1 711	6	1 717
Résultat global	0	0	4 499	-253	1 711	5 957	6	5 963
Augmentation de capital	2 236	5 510				7 746		7 746
Affectation du résultat en réserves						0		0
Variations de périmètre								
Au 31 Mars 2010	16 105	95 934	-10 361	-3 638	242	98 282	132	98 414
Paiement fondé sur des actions		248				248		248
Actions propres				4		4		4
Écarts de conversion			551	-270		281	3	284
Autres éléments du résultat global	0	0	551	-266	0	285	3	288
Résultat de l'exercice					-2 077	-2 077	24	-2 053
Résultat global	0	0	551	-266	-2 077	-1 792	27	-1 765
Augmentation de capital	85	-159				-74		-74
Affectation du résultat en réserves				242	-242	0		0
Variations de périmètre								
Au 30 Septembre 2010	16 190	96 023	-9 810	-3 662	-2 077	96 664	159	96 824

20.3.7. Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés

Note 1. Faits marquants de la période

Lors du premier semestre de l'exercice le groupe Avanquest a poursuivi sa stratégie privilégiant le développement de nouvelles gammes produits et de nouveaux modes de commercialisation des logiciels essentiellement online. Après une baisse du chiffre d'affaires l'année précédente, les activités du groupe sont en légère croissance sur le semestre (+4,8%) grâce notamment aux activités online, à l'OEM et un effet favorable des taux de change. Combinée à une maîtrise des coûts, cette progression du chiffre d'affaires permet d'atteindre un résultat opérationnel courant à l'équilibre sur le semestre, contre une perte de 0,4M€ en 2009/10.

Durant le semestre, le groupe a poursuivi également sa stratégie de renforcement de son offre « web to print » avec l'acquisition des actifs (essentiellement composé d'un site web) d'une petite société américaine, Simply To Impress (pour un montant de 0,7M\$), et de sa plateforme communautaire Softcity en augmentant sa participation dans la société Piria de 27,7% à 100% (pour un montant de 0,1M\$). De même Avanquest a consenti à la société Mediaclip un prêt de 1,5M de dollars canadiens avec l'option de conversion en actions de la société pouvant donner à Avanquest jusqu'à 40% du capital de Mediaclip. Au 30 septembre un tiers du prêt a été versé, le solde étant versé sur le mois d'octobre 2010.

Note 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 30 septembre 2010 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés condensés de Groupe Avanquest au 30 septembre 2010 sont établis selon la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire et disponible sur le site

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables et les modalités de calcul adoptés pour établir les comptes consolidés condensés au 30 Septembre 2010 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 31 mars 2010 et publiés en juin 2010 (la description de ces principes et modalités est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010 note 3) à l'exception des évolutions normatives mentionnées qui concernent IFRS 3 (Révisée) : Regroupement d'entreprise et IAS 27 (Révisée) : Etats financiers consolidés et individuels.

Les modifications apportées à la norme IFRS 3 sont d'application prospective et sont donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010. Les amendements apportés à la norme IAS 27 sont rétrospectifs, à l'exception notamment des dispositions relatives à la modification du pourcentage d'intérêts dans une filiale sans perte de contrôle et à l'attribution du résultat global aux intérêts ne donnant pas le contrôle.

Par ailleurs, l'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- Amélioration des IFRS : norme publiée en avril 2009 ;
- Amendements d'IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- Amendement d'IAS 32 : Classement des émissions de droits ;
- Amendements d'IFRS 2 : Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement d'IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- IFRIC 12 : Accord de concession de services ;
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 : Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs provenant de clients.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 30 septembre 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 novembre 2010.

Regroupements d'entreprises à partir du 1er avril 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'ajustement est comptabilisé selon IAS 39, il donnera lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat ou en résultat global, selon les normes applicables. Si l'ajustement est comptabilisé en capitaux propres, il ne sera pas réévalué.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1er avril 2010

En comparaison avec les éléments présentés ci-dessus, les différences suivantes s'appliquaient :

- Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition.
- Les intérêts minoritaires étaient mesurés à hauteur de la quote-part de situation nette réévaluée de l'entité acquise.
- Les regroupements d'entreprises réalisés en plusieurs étapes étaient comptabilisés comme tels. Toute part additionnelle acquise n'affectait pas les goodwill précédemment reconnus.
- Les ajustements de prix étaient reconnus, si et seulement si, le Groupe avait une obligation actuelle, dont le règlement était probable et pouvait être estimé de manière fiable. Les changements d'estimation relatifs au montant de l'ajustement de prix affectaient le goodwill. Ces dispositions continuent à être appliquées aux variations postérieures au 1er avril 2010 des ajustements de prix relatifs à des regroupements d'entreprises antérieurs à cette date.

Conformément à la norme, l'annexe présentée se limite aux notes significatives.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté semestriel

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Le contexte de crise économique et financière et les thèmes sur lesquels se fondent les principales estimations sont de même nature que ceux décrits dans les annexes aux comptes consolidés du 31 mars 2010

Note 3.Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 3.1. Ecarts d'acquisition figurant à l'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 94.1 M€ en valeur nette. Les variations sur l'exercice proviennent des variations de change sur les écarts d'acquisition portant sur les entités anglaises et américaines ainsi que de l'écart d'acquisition provenant de la prise de contrôle de Piria, inclus dans l'UGT USA.

Les UGT retenues à fin septembre 2010 inchangées par rapport au 31 mars 2010 sont les mêmes que pour la présentation des secteurs opérationnels (§8.1). Celles-ci diffèrent de la présentation effectuée au 30 septembre 2009 compte tenu des éléments suivants. L'application de la norme IFRS 8 a conduit au regroupement des UGT auparavant présentées séparément :

- (i) regroupement des UGT Avanquest UK et Avanquest Publishing UK. Ces UGT représentent dorénavant l'UGT Royaume Uni.
- (ii) Regroupement des UGT Allemagne, France, Espagne. Ces UGT représentent dorénavant l'UGT Europe Continentale.
- (iii) Individualisation de l'UGT OEM.

L'exposition du groupe Avanquest aux conséquences du ralentissement économique, en Europe continentale notamment, a affecté son niveau d'activité. Néanmoins, la revue des situations actuelles et l'examen des perspectives attendues notamment au regard des réorganisations opérées, n'a pas conduit à constater de dépréciation sur la période.

	Ecarts d'acquisition nets au 31/03/2009	Ecarts d'acquisition nets au 31/03/2010	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 30/09/2010
UGT Royaume-Uni	24 627	25 790		1 124		26 914
UGT USA	52 588	51 933	122	-633		51 422
UGT Europe Continentale	14 667	14 667				14 667
UGT OEM	1 061	1 061				1 061
TOTAL	92 943	93 451	122	492		94 065

Note 3.2. Royalties prépayées et divers

Les principaux montants inscrits en comptes de royalties prépayées et divers sont :

	30/09/2010	31/03/2010
Royalties prépayées	1 720	1 939
Loyers	340	356
Autres	1 675	1 609
Total	3 735	3 903

Note 3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de 6.9 M€ est composée essentiellement de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

Note 4.Compléments d'informations relatifs au passif du bilan

Note 4.1. Capitaux propres

- Capital

Au 30 septembre 2010, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 16 190 731 actions d'un nominal de 1€, toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

- Evolution du nombre d'actions

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

Au 31 mars 2010		16 105 398
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites		85 333
Au 30 septembre 2010		16 190 731

- Autres titres donnant accès au capital

Depuis la clôture de l'exercice précédent, 29 400 actions gratuites autorisées par l'assemblée générale du 17 septembre 2008, ont été attribuées. Par ailleurs, l'assemblée générale du 28 juillet 2010 a annulé les autorisations précédentes d'émission d'actions gratuites non utilisées (portant sur 8 300 actions) et a autorisé l'émission d'un nouveau plan portant sur un maximum de 500 000 actions. Cette autorisation n'a pas été utilisée au 30 septembre 2010.

Note 4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010 :

	Provisions 31/03/2009	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 31/03/2010
Provisions pour risques et charges	5 890	487	-1 438	424	-3 242	2 120

	Provisions 31/03/2010	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/09/2010
Provisions pour risques et charges	2 120	48		15	-355	1 828

Au 30 septembre 2010, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties chez Emme SA (0,6M€) et le solde des coûts de restructuration provisionnés chez Avanquest Software SA et non encore décaissés, principalement provisions pour loyers des locaux inoccupés (0,8M€).

Note 4.3. Dettes financières

Au cours de l'exercice les dettes financières ont évolué comme suit :

	31/03/2010	Augmentatio ns	Remboursemen ts	Variation périmètre/ change	30/09/2010
Emprunts auprès d'établ. de crédit	28 855	13 970	-23 872	162	19 115
Concours bancaires courants	410		-72	28	366
Instruments financiers passifs	810		-105		705
Intérêts courus non échus	145	101			246
Total	30 219	14 071	-24 049	190	20 432

Lignes de crédit

Au 30 septembre 2010 la ligne de crédit mise en place en 2006 par Avanquest Software SA, est entièrement utilisée pour un montant de 13,1M€ dont une partie tirée en dollars US. La ligne de crédit de 7M€ sur 5 ans mise en place en octobre 2009 n'a pas été utilisée au 30 septembre 2010.

La ligne de crédit mise en place en 2008, d'un montant maximum de 10M\$, par Avanquest North America n'a pas été utilisée au 30 septembre 2010 et le solde de l'emprunt d'un montant initial de 5M\$, mis en place également en 2008, est de 2,1M\$.

Les mouvements de l'exercice correspondent aux tombées d'échéances et aux retirages des lignes antérieures et aux tirages sur les nouvelles lignes et avances.

Avance Oséo

Avanquest Software SA a également obtenu auprès de l'OSEO une avance remboursable d'un montant de 0,4M€ destinée à financer certains projets innovants. Au 30 septembre 2010, cette avance était utilisée à hauteur de 0,28M€.

Obligations convertibles

Enfin, la société a émis en février 2010 des obligations convertibles pour un montant de 4M€. Ces obligations, d'une durée de 5 ans, sont convertibles en actions Avanquest, à compter de février 2012, au cours de 4,60€ l'action. Le taux d'intérêt nominal est de 6,50%. Cet emprunt peut être remboursé à l'échéance ou de façon anticipée avec une prime de remboursement portant le taux de rendement actuel brut à 7,78%.

La part à plus d'un an des dettes financières est classée en passif non courant. Cette part s'élève à 12,9M€ et la part à moins d'un an à 6,2M€. Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

Note 4.4. Passif non courant

Les autres passifs non courants sont composés de passifs d'impôts différés des filiales américaines pour 4,2M€. Ces passifs ont une échéance supérieure à 1 an.

Note 5. Notes sur le compte de résultat

Note 5.1. Analyse de la répartition du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique s'analyse comme suit :

En €000	Avril – Septembre 2010	%	Avril – Septembre 2009	%
FRANCE	2 669	6.6%	2 130	5.5%
ETATS-UNIS	20 584	50.9%	18 788	48.6%
GRANDE BRETAGNE	11 420	28.2%	12 640	32.7%
ALLEMAGNE	1 953	4.8%	2 158	5.6%
AUTRES PAYS D'EUROPE	1 715	4.2%	1 765	4.6%
AUTRES PAYS	2 130	5.3%	1 138	3.0%
TOTAL	40 471	100%	38 619	100%

La progression du chiffre d'affaires en France et aux USA provient du développement des activités online et pour les USA d'un taux de change plus favorable. La réduction du chiffre d'affaires en Grande Bretagne provient elle de l'activité « entreprise » alors que celle constatée en Allemagne provient d'une activité « retail » toujours en retrait.

Note 5.2. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste regroupe des produits et des charges opérationnels courants pour 4,9M€, composé pour l'essentiel des redevances versées sur les contrats d'édition (5,3M€).

Note 5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont liés au solde des charges de restructuration. Sur le semestre, le net des charges dépendues et des reprises de provisions est une perte de 151K€ contre un profit de 100K€ l'année précédente.

Note 5.4. Analyse du résultat financier

Le résultat financier s'inscrit en perte de 871K€ provenant pour 546K€ du coût de l'endettement net, pour 48K€ des écarts de change nets et pour 277K€ de frais bancaires et charges financière diverses.

Note 5.5. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette du semestre provient d'un taux projeté sur la fin d'année, prenant en compte le cas échéant les différences permanentes du premier semestre. Ce calcul est réalisé pour toutes les sociétés du groupe sur la base des taux d'impôt en vigueur dans ces pays.

Le montant de l'impôt figurant dans le compte de résultat inclut une charge (sans impact de trésorerie) de 0,5M€ provenant de la comptabilisation d'un impôt différé passif annulant l'économie réelle d'impôt réalisé grâce à la déductibilité fiscale des « goodwill » comptabilisés aux Etats-Unis.

Note 5.6. Résultat des sociétés mises en équivalence

La prise de contrôle de Piria, société antérieurement consolidée par mise en équivalence, a conduit la société à comptabiliser une perte de 0,2M€ suite à la ré-estimation de la participation conformément à IFRS 3R et IAS 27R.

Note 5.7. Compte de résultat par destination

	2010/11 (Avril-Sept) 6 mois	2009/10 (Avril-Sept) 6 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 471	38 619
Coût des produits vendus	15 443	14 735
Frais de recherche et développement	2 797	2 650
Frais de support et services	2 945	2 899
Frais commerciaux et marketing	9 779	10 239
Frais généraux et administratifs	9 493	8 668
Résultat opérationnel courant	14	-377
Autres produits et charges opérationnels	-151	100
RESULTAT OPERATIONNEL	-136	-277
Résultat financier	-871	-282
Impôts nets	-8 38	-881
Quote-part des sociétés mises en équivalence et Intérêts minoritaires	-230	-29
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-2 077	-1 469

Note 6.Notes sur les engagements hors bilan

Note 6.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Il n'y a aucun complément de prix sur les acquisitions réalisées au cours des dernières années.

Note 6.2. Autres engagements hors bilan

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent à l'exception de l'option accordée à Avanquest de convertir, par tiers et sur trois ans, le prêt accordé à Médiaclip (1,5M CA\$) en actions de la société. Cette option permettrait en cas d'exercice dans sa totalité d'obtenir une part du capital de Médiaclip jusqu'à 40%.

Note 7.Notes sur les risques

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

Note 8.Autres informations

Note 8.1. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le groupe Avanquest est géré selon 4 secteurs opérationnels qui sont représentatifs d'un canal de ventes quand ce canal est géré par une division centralisée (OEM), ou d'une zone géographique pour les autres canaux.

Au 30 septembre 2010 :

	OEM	USA	Royaume-Uni	Europe Continental	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	2 931	17 836	13 322	6 382			40 471
Ventes inter-secteurs	-	-	-	-			-
Chiffre d'affaires total	2 931	17 836	13 322	6 382			40 471
Résultat opérationnel courant	186	2 171	1 832	-452	8	-3 731	14

Au 30 septembre 2009 :

	OEM	USA	Royaume-Uni	Europe Continentale	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	2 462	16 527	12 439	7 191			38 619
Ventes inter-secteurs	-	-	-	-			-
Chiffre d'affaires total	2 462	16 527	12 439	7 191			38 619
Résultat opérationnel courant	-861	1 947	1 856	-738	23	-2 605	-378

Note 9.Évènements postérieurs à la clôture

Avanquest Software a annoncé le 10 novembre avoir signé un protocole d'accord pour l'acquisition des activités logiciels de la société Micro Application Europe. Les activités acquises générèrent 20M€ de chiffre d'affaires et emploient 70 salariés. Cette acquisition se ferait pour un prix de 8M€ dont 1,5M€ en numéraire et 6,5M€ en actions Avanquest. Un complément de prix pouvant aller jusqu'à 2M€ (payable en actions) serait payé en cas d'atteinte de certains objectifs de résultats sur les deux prochaines années fiscales.

Cette opération reste soumise à la levée de quelques conditions suspensives, notamment la tenue d'une assemblée générale extraordinaire d'Avanquest.

Le solde du prêt accordé par Avanquest à Médiaclip (soit 1M CA\$) a été versé au mois d'octobre.

20.3.8.Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Avanquest Software, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté persistante à appréhender les perspectives d'avenir (qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010). Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables », qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application des normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1er avril 2010 pour le groupe Avanquest Software.

La note 3.1 « Ecarts d'acquisition », qui précise que la revue des situations actuelles et l'examen des perspectives attendues, notamment au regard des réorganisations opérées, n'a pas conduit à constater de dépréciation sur la période.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense et Paris, le 25 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

APLITEC

Gérard Leplé

20.3.9.Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2010 d'Avanquest Software

Evènements importants du semestre

Le chiffre d'affaires semestriel progresse de 4,8% à 40,5 M€, porté par la bonne tenue des activités Online tant en Europe qu'aux Etats-Unis (+24% à taux de change constant, +40% pour les seules ventes en téléchargement) et OEM (+14% à taux de change constant) ainsi qu'une évolution plus favorable du dollar. La situation continue d'être plus contrastée en Europe pour l'activité « offline » avec une Europe Continentale qui reste en retrait (-27%), tandis que le Royaume Uni affiche toujours d'excellentes performances (+12%).

Cette progression de l'activité combinée à un contrôle des coûts permanent a permis la poursuite de l'amélioration des résultats avec un deuxième trimestre montrant un résultat opérationnel de +0,4M€, en dépit de la saisonnalité traditionnellement défavorable.

A fin septembre, le résultat opérationnel courant, avant charge comptable liée aux stocks options, ressort également en positif cette année (+0,3 M€), et le résultat opérationnel courant est à l'équilibre contre une perte de 0,4M€ l'an passé. Après déduction des charges financières et des impôts, le résultat net quant à lui ressort à -2,1 M€ avec notamment des effets de change négatifs et des autres charges financières pour 0,3M€ sur le semestre (contre un impact positif de 0,3M€ l'an dernier).

En M€(*)	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	1 ^{er} semestre 10-11	1 ^{er} semestre 09-10
Chiffre d'affaires consolidé	19,9	20,6	40,5	38,6
Marge brute	12,6	12,4	25,0	23,9
% du CA	63,5%	60,2%	61,8 %	61,8 %
Résultat opérationnel courant avant charge liées aux stock-options	-0,2	+0,6	0,3	0,0
Résultat opérationnel courant	-0,4	+0,4	0,0	-0,4
Résultat financier	0,1	-1,0	-0,9	-0,3
Impôts	-0,3	-0,5	-0,8	-0,8
Résultat net	-0,6	-1,4	-2,1	-1,5

Le taux de marge brute reste stable à 61,8% du chiffre d'affaires.

Poursuite de la hausse de l'activité et des résultats au deuxième semestre

L'activité du groupe Avanquest Software connaît une saisonnalité principalement liée à son activité « retail ». Avanquest Software enregistre historiquement plus de la moitié de son chiffre d'affaires et l'essentiel de son résultat opérationnel courant sur le second semestre. Ainsi, les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice. Par ailleurs, les activités du Groupe peuvent être affectées par des variations sensibles de la conjoncture économique.

Avanquest réaffirme sa confiance pour l'exercice en cours qui devrait associer, comme prévu, croissance du chiffre d'affaires et des résultats.

Comme chaque année, l'essentiel des profits opérationnels est attendu au deuxième semestre grâce à des ventes prévues en forte hausse par rapport au premier semestre. Outre l'effet saisonnalité, ces ventes seront portées par la sortie de nouvelles générations de logiciels dont SendPhotos, ainsi que les nouvelles versions des best-sellers tels que Fix-It, Berlitz, Hallmark et Family Tree Maker.

Principaux risques et incertitudes

La nature des risques et incertitudes n'a pas changé significativement par rapport à celle décrite dans le rapport financier de l'exercice précédent.

Principales transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants. Au premier semestre 2010/11, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport à l'exercice précédent.

20.4. Politique de distribution des dividendes

Cf. 21.1.9.

20.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale intervenue au cours des douze derniers mois (y compris les procédures dont la société à connaissance, qui sont en suspens ou dont elle est menacée) ne pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

20.6. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale depuis le 30 septembre 2010.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

Le montant du capital souscrit au 30 novembre 2010 s'élève à 16.190.731 € représentant un total de 16.190.731 actions de même catégorie de 1 € de nominal, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

L'assemblée générale mixte du 15 janvier 2004 ayant supprimé le droit de vote double, le nombre total de droits de vote, s'établit à 16.190.731.

Veuillez vous référer au paragraphe 18.1 pour la répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010.

A la connaissance de la société la répartition du capital au 30 novembre 2010 est la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Roger Politis	276 655	1,7%	1,7%
Bruno Vanryb	266 179	1,6%	1,6%
Bertrand Michels	157 857	1,0%	1,0%
Andrew Goldstein	125 035	0,8%	0,8%
Thierry Bonnefoi	109 083	0,7%	0,7%
Jean Guetta	268 240	1,7%	1,7%
Roger Bloxberg	373 134	2,3%	2,3%
Todd Helfstein	373 134	2,3%	2,3%
David Wright	40 000	0,2%	0,2%
Robert Lang	19 662	0,1%	0,1%
Autres salariés et anciens salariés	545 162	3,4%	3,4%
Oddo	2 143 180	13,2%	13,3%
FSI	1 466 325	9,1%	9,1%
Turenne Capital	583 927	3,6%	3,6%
Idi	89 817	0,6%	0,6%
Afer Flore*	663 363	4,1%	4,1%
CDC PME Croissance*	741 697	4,6%	4,6%
Public*	7 915 689	48,9%	49,0%
Auto-détention	32 592	0,2%	0,0%
Total actions	16 190 731	100,0%	100,0%

A la connaissance de la Société, seuls Oddo Asset Management et le FSI et la CDC de concert détiennent directement, indirectement ou de concert 10% ou plus du capital ou des droits de vote.

Le nombre d'actionnaires est d'environ 9.600 (source Euroclear, mars 2010). Au 30 novembre 2010, 654.554 actions étaient détenues en comptes nominatifs purs ou administrés, soit 4,0% du capital social.

Compte tenu de l'auto détention, le nombre de droits de vote existants au 30 novembre 2010 s'établit à 16.158.139.

21.1.1. Evolution du capital

Depuis le 14 décembre 2009, le capital a été porté de 13.869.062 € à 13.883.964 € à la suite de l'émission de 14.902 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro le 25 novembre 2009, provenant de l'attribution définitive de 14.902 actions gratuites.

Puis, le capital a été porté de 13.883.964 € à 16.105.398 € le 15 février 2010, à la suite de l'émission de 2.221.434 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro provenant de l'augmentation de capital votée par l'AGE du 11 janvier au terme de laquelle les Fonds Stratégique d'Investissement est entré comme actionnaire de référence au capital d'Avanquest.

Enfin, le capital a été porté de 16.105.398 € à 16.190.731 € le 10 juin 2010, à la suite de l'émission de 85.333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro provenant l'attribution définitive de 85.333 actions gratuites.

21.1.2.Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions		Valeur nominale	Capital social
		avant	après		
mai-84	Création	200	200	100 F	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	200	500	100 F	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	500	2 500	100 F	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 500	4 805	100 F	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	4 805	4 805	500 F	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	4 805	6 225	500 F	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	6 225	6 848	500 F	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	6 848	6 848	1 170 F	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	6 848	801 216	10 F	8 012 160 F
11/12/1996	augmentation de capital	801 216	1 202 216	10 F	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	1 202 216	1 226 092	10 F	12 260 920 F
20/01/1999	augmentation de capital	1 226 092	1 402 219	10 F	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	1 402 219	1 416 159	10 F	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	1 416 159	1 466 662	10 F	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	1 466 662	1 615 995	10 F	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	3 231 990	5 F	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	3 231 990	3 278 990	5 F	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	3 278 990	3 456 592	5 F	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	3 456 592	3 601 218	5 F	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	3 601 218	3 648 420	5 F	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	3 648 420	3 648 420	1 €	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	3 648 420	3 662 772	1 €	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	3 662 772	3 670 772	1 €	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	3 670 772	4 671 605	1 €	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	4 671 605	4 718 305	1 €	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	4 718 305	5 865 156	1 €	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	5 865 156	6 110 028	1 €	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	6 110 028	6 594 480	1 €	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	6 594 480	6 935 389	1 €	6 935 389 €
14/03/2007	augmentation de capital	6 935 389	6 990 305	1 €	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	6 990 305	7 736 573	1 €	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	7 736 573	10 069 891	1 €	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	10 069 891	10 277 537	1 €	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	10 277 537	10 499 253	1 €	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	10 499 253	10 580 097	1 €	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	10 580 097	13.785.212	1 €	13.785.212 €
11/06/2009	augmentation de capital	13.785.212	13.869.062	1€	13.869.062 €
25/11/2009	augmentation de capital	13.869.062	13.883.964	1€	13.883.964 €
15/02/2010	augmentation de capital	13.883.964	16.105.398	1€	16.105.398 €
10/06/2010	augmentation de capital	16.105.398	16.190.731	1€	16.190.731 €

21.1.3.Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 janvier 2010, dans sa 2^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Le plafond du montant nominal de cette augmentation de capital a été fixé à 7.000.000 €. Cette délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée 26 mois.

De plus, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 janvier 2010 (3^{ème} résolution), a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'emprunts obligataires sous forme d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société (ci-après les « OC ») d'un montant nominal maximum de 15.000.000 € dont la souscription pourra être opérée

soit en espèces, soit par compensation de créances. Le plafond du montant nominal de cette augmentation de capital de la Société a été fixé à 3.500.000 €. L'Assemblée Générale a pris acte que cette délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit. Cette délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée 26 mois.

L'Assemblée Générale Mixte tenue le 28 juillet 2010, dans sa 12^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes et/ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel ou de certaines catégories et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 500 000 actions de la Société. Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée 38 mois.

21.1.4.Capital potentiel

En supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites et aux bons de souscription d'actions autorisés deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 2.370.066€.

Le capital social serait ainsi porté de 16.190.731€ à 18.560.797€ soit une augmentation en pourcentage de 14,6% étalée dans le temps entre 2010 et 2015. Il est cependant nécessaire de noter que :

- les bons de souscription et une partie des options de souscription ne seront acquis que si certains objectifs de croissance de chiffre d'affaires ou de résultat sont atteints
- Plus de la moitié des actions potentiellement à créer proviennent d'options, de bons de souscription d'actions ou d'obligations convertibles dont les prix d'exercice sont supérieurs au cours de bourse actuel.

Le tableau ci-dessous, établi au 30 septembre 2010, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	10/07/01	18/12/02	21/04/04	3/10/06
Nombre de titres autorisés	500 000	150 000	150 000	340 000
Date du conseil d'administration	5/10/01	14/01/03	21/04/04	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/09/2010	499 875	149 500	149 250	337 500
Nombre de bénéficiaires	160	30	12	37
Dont dirigeants	2	1	1	0
Prix de souscription	3,93€ 7,12€ 4,69€ 5,16€ 8,05€	5,16€ 8,05€ 16,14€	8,37€ 9,21€ 12,62€ 15,26€	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/09/2010	346 535	145 167	148 417	113 500
Titres souscrits au 30/09/2010	323 310	37 966	13 333	0
Titres potentiels maximum*	5 500	102 201	135 084	125 334

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Les attributions d'options de souscription postérieures au 7 novembre 2002 ont donné lieu à détermination de la juste valeur des options attribuées et constatation d'une charge dans le compte de résultat. Les justes valeurs des options attribuées ont été les suivantes:

- Attribution du 14/01/03 : 2,21€ par option
- Attribution du 1/12/03 : 3,44€ par option
- Attribution du 24/04/04 : 3,58€ par option
- Attribution du 14/09/04 : 3,94€ par option
- Attribution du 27/01/05 : 5,40€ par option
- Attribution du 13/09/05 : 6,64€ par option
- Attribution du 8/11/05 : 7,02€ par option
- Attribution du 7/11/06 : 3,74€ par option
- Attribution du 6/07/07 : 3,67€ par option
- Attribution du 12/02/08 : 1,40€ par option
- Attribution du 25/07/08 : 1,00€ par option
- Attribution du 7/11/08 : 0,76€ par option

Le tableau ci-dessous, établi au 30 septembre 2010, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/03/07	17/09/08	28/07/10
Nombre de titres autorisés	220 000	500 000	500 000
Date du conseil d'administration	10/05/07; 30/05/07; 11/06/09	3/02/09; 11/06/09; 05/11/09; 25/11/09 ; 5/05/10	
Nombre de titres attribués au 30/09/2010	220 000	491 700	0
Nombre de bénéficiaires	32	61	0
Dont dirigeants	1	9	0
Période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	½ ou 1/3 par année de présence	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	
Droits acquis au 30/09/2010	190 933	108 150	0
Actions émises au 30/09/2010	166 183	0	0
Titres potentiels maximum*	49 500	491 700	500 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 30 septembre 2010, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur:

Bénéficiaires	Administrateurs Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	110 000
Nombre de bénéficiaires	7
Dont dirigeants Avanquest	3
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/09/2010	95 000
Prix de souscription	15,66€
Conditions d'exercice	En fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/09/2010	31 667
Titres souscrits au 30/09/2010	0
Titres potentiels maximum*	95 000

* Tenant compte des bons perdus ou annulés

La société a également émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance est en février 2015 et le cours de conversion de 4€60. En cas de conversion de la totalité des obligations, le capital serait augmenté de 867 747 actions.

21.1.5.Nantissement du capital

A la connaissance de la société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital d'Avanquest Software.

21.1.6.Titres non représentatifs de capital

A la date du présent document, la société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

21.1.7.Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.8.Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.9.Dividendes

La société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en bourse, la société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

21.1.10.Marché du titre

21.1.10.1.Informations générales

- Code ISIN : FR0004026714
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment C
- Nombre d'actions cotées au 30 novembre 2010 : 16 190 731
- Cours de clôture au 30 novembre 2010 : 2,60€
- Capitalisation boursière au 30 novembre 2010 : 42,1M€
- Introduction au Nouveau Marché le 5 décembre 1996
- Cours d'introduction de l'action: 9,14€ (avant division par 2 du nominal)
- Capitalisation à l'introduction : 11 M€

21.1.10.2.Evolution du marché de l'action

Mois	Volumes échangés	Cours moyen en €	+ Haut en €	+ Bas en €
Janvier 2008	510.590	5,82	7,60	4,50
Février 2008	476.129	6,03	7,00	5,14
Mars 2008	142.113	6,08	6,47	5,82
Avril 2008	147.995	6,29	6,77	5,95
Mai 2008	336.355	5,58	6,45	4,66
Juin 2008	296.296	4,56	5,00	3,60
Juillet 2008	231.456	3,85	4,40	3,47
Août 2008	289.375	3,78	4,09	3,53
Septembre 2008	226.034	3,73	4,05	3,25
Octobre 2008	402.679	2,95	3,46	2,26
Novembre 2008	202.306	2,51	3,19	1,82
Décembre 2008	295.560	1,57	1,90	1,16
Janvier 2009	477.153	1,39	1,60	1,20
Février 2009	1.104.863	1,41	1,99	1,25
Mars 2009	652.230	1,54	1,85	1,27
Avril 2009	656.790	1,88	2,07	1,68
Mai 2009	895.263	2,47	3,14	1,98
Juin 2009	544.627	2,36	2,62	2,02
Juillet 2009	338.327	2,49	2,76	2,28
Août 2009	423.211	2,69	2,91	2,60
Septembre 2009	563.665	2,94	3,33	2,70
Octobre 2009	1.030.333	2,81	3,15	2,75
Novembre 2009	1.340.937	3,32	3,80	2,81
Décembre 2009	444.158	3,28	3,56	3,05

Janvier 2010	872.740	3,62	4,05	3,13
Février 2010	630.916	3,81	4,17	3,63
Mars 2010	390.002	3,47	3,82	3,49
Avril 2010	323.001	3,64	3,90	3,32
Mai 2010	471.852	3,04	3,64	2,65
Juin 2010	628.872	3,14	3,64	2,83
Juillet 2010	281.328	3,12	3,30	2,91
Août 2010	259.824	2,98	3,17	2,84
Septembre 2010	370.169	2,94	3,02	2,83
Octobre 2010	451.591	2,91	2,99	2,77
Novembre 2010	1.038.650	2,78	2,99	2,55

Source : Euronext

21.1.11. Programme de rachat de titres

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juillet 2010 a, aux termes de sa 10^{ème} résolution, autorisé un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2009. Le programme a fait l'objet de la diffusion effective d'un résumé préalablement à sa mise en œuvre.

Les objectifs de ces rachats étaient, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du cours de l'action Avanquest par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- le respect des obligations liées à des programmes d'options sur les actions ou autres allocations d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de la réglementation,
- la remise ou échange d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des actions acquises, ainsi que le cas échéant de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve d'une autorisation en vigueur donnée par une assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

L'Assemblée Générale Mixte a fixé à 15 € le prix d'achat maximum hors frais par action.

La part maximale du capital qu'Avanquest Software est susceptible d'acquérir est de 10% du capital social. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 27 janvier 2012 minuit. Le montant maximal autorisé destiné à la réalisation de ce programme serait, au 30 septembre 2010, de 24 286 096 euros dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale.

Bilan du programme de rachat

Au titre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées des 3 octobre 2006, 30 mai 2007 et 17 septembre 2008, Avanquest Software a procédé tant à des acquisitions qu'à des cessions de ses propres actions. Au 31 mars 2010, Avanquest Software détenait 30.388 actions propres représentant 0,19% du capital de la société à cette même date (16.105.398 actions en circulation). La valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2010 est de 110 K€ pour une valeur de marché de 104 K€. La totalité de ces actions est détenue dans le cadre du contrat de liquidité.

Période	Achats	Prix	Ventes	Prix
Exercice 2009/2010 (01/04/09 au 31/03/10)	375.164	2,90€	372.914	2,90€
Depuis le début du programme (25/09/09 au 31/03/10)	174.625	3,42€	158.617	3,48€

Aucune annulation d'actions n'a été effectuée au cours des 24 derniers mois.

Les achats effectués dans le cadre du programme en cours concernent 375.164 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, contrat conforme à la charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et dans l'objectif d'animation du marché de l'action Avanquest Software.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2. Organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1. Conseil d'administration (articles 12 à 15)

Le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix huit (18) membres au plus, sous réserves de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années et prennent fin dans les conditions déterminées par la loi (article 12).

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge du président est de 65 ans. Il dispose des pouvoirs qui lui sont attribués de par la loi (article 13).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président. Lorsqu'il n'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers (1/3) au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante (article 14).

21.2.2.2. Collège des censeurs (article 16)

Un collège de censeurs composé d'un ou plusieurs censeurs et au maximum d'un nombre égal à la moitié (½) du nombre d'administrateurs en fonction peut conseiller le Conseil d'administration sur l'application des statuts et la gestion de la société. L'instauration d'un collège de censeurs est facultative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil d'administration nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles et ne peuvent être ni administrateur, ni directeur général, ni directeur général délégué de la Société. La durée des fonctions des censeurs, les modalités de leur cessation et de renouvellement sont identiques à celles des administrateurs (6 années).

Les censeurs assistent aux délibérations du Conseil d'administration à titre consultatif et sans voix délibérative. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les administrateurs. Les censeurs peuvent percevoir une rémunération en contrepartie de services effectifs rendus à la société.

21.2.2.3. Direction Générale (article 17)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général est fixée à 65 ans. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Les pouvoirs du Directeur Général sont ceux fixés conformément aux dispositions législatives.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de Directeurs Généraux délégués est limité à cinq (5). Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur

Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général (65 ans) vise également les Directeurs Généraux délégués.

21.2.3.Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 22)

Le capital d'Avanquest Software est composé à la date de ce document d'actions ordinaires, toutes de même catégorie. En application des dispositions de l'article 22 des statuts de la société, si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 1996 avait décidé de conférer un droit de vote double notamment à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2004 qui a modifié en ce sens l'article 12 des statuts de la société. Par conséquent, depuis le 15 janvier 2004, aucune action Avanquest Software n'est à droit de vote double.

De même, les statuts de la société ne prévoient aucune limitation aux droits de vote des actionnaires.

21.2.4.Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

21.2.5.Assemblées Générales (article 19)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Sur décision du Conseil d'administration, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. Les représentants des salariés peuvent assister aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

21.2.6.Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7.Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L.233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Mise à disposition du document de référence

Le document de référence est disponible au siège social de la société 91 boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes cedex ainsi que sur le site internet du Groupe Avanquest Software à l'adresse suivante : www.avanquest.com ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

- Les statuts de la société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'Avanquest Software dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

24.2. Agenda financier 2010/2011

Résultats Annuels 2010/2011	23 juin 2011
Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2010/2011	12 mai 2011
Chiffre d'affaires et Résultats 3ème trimestre 2010/2011	10 février 2011
Résultats semestriels 2010/2011	10 novembre 2010
Assemblée Générale Mixte	28 juillet 2010
Chiffre d'affaires et Résultats 1^{er} trimestre 2010/2011	29 juillet 2010

24.3. Récapitulatif Agenda Financier 2009/2010

Résultats Annuels 2009/2010	24 juin 2010
Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2009/2010	12 mai 2010
Chiffre d'affaires et Résultats 3ème trimestre 2009/2010	11 février 2010
Résultats semestriels 2009/2010	12 novembre 2009
Assemblée Générale Mixte	28 septembre 2009
Chiffre d'affaires et Résultats 1^{er} trimestre 2009/2010	30 juillet 2009

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Veuillez vous reporter aux tableaux des filiales et participations des comptes sociaux Note 2.